



SÉNÉGAL

Janvier 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le contexte du rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV et de la troisième revue de l'instrument de soutien à la politique économique, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** à l'issue de l'examen du rapport des services du FMI par le Conseil d'administration sur des questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à la troisième revue de l'instrument de soutien à la politique économique.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 2 décembre 2016, selon la procédure du défaut d'opposition. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 30 août 2016. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 novembre 2016.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*
Protocole d'accord technique*
Questions générales
*également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse N° 16/537
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
2^{ème} décembre 2016

Fonds monétaire international
Washington DC 20431, USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue du programme au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) en faveur du Sénégal et conclut les consultations de 2016 au titre de l'Article IV

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)¹, approuvé le 24 juin 2015 (voir [communiqué de presse N°15/297](#)). Le Conseil d'administration a également conclu les consultations de 2016 au titre de l'article IV² avec le Sénégal. La décision du Conseil a été prise selon la procédure de défaut d'opposition³.

Le Sénégal connaît une situation macro-économique stable. La croissance devrait être supérieure à 6 % en 2016, et l'inflation devrait rester faible. Le déficit budgétaire de 5,5 % du PIB en 2013 s'est résorbé de façon régulière, et devrait, selon les projections, se situer à 4,2 % du PIB pour 2016. Les projections tablent sur une baisse du déficit des transactions courantes à 6,5 % du PIB en 2016, sous l'effet de la baisse des cours du pétrole et de l'amélioration des résultats à l'exportation.

Les résultats du programme à fin septembre 2016 ont été satisfaisants. Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs à fin juin 2016 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur les recettes fiscales manqué de justesse, en raison d'un niveau de recettes douanières inférieur aux projections. Sur les cinq repères structurels fixés pour la période de juin à octobre 2016, trois ont été satisfaits. S'agissant des deux autres, l'un a été mis en

¹ L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui n'ont pas nécessairement besoin des concours financiers du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais cherchent à recevoir du FMI ses conseils, son suivi et son aval. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/psi.htm>).

² Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

³ Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans convoquer de débat en séance officielle.

œuvre et l'autre, relatif à la réorganisation du bureau des impôts, sera différé dans le cadre d'une réforme plus vaste.

En achevant la troisième revue des résultats économiques du Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE, et en concluant les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec ce pays, les administrateurs ont avalisé l'évaluation faite par les services du FMI de la façon suivante :

Avec la mise en œuvre de la première série de projets du Plan Sénégal Émergent (PSE), le Sénégal s'est placé sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse, mais pour maintenir cette croissance à moyen terme, il faudra résolument mettre en œuvre des réformes qui permettront de promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et d'attirer l'investissement direct étranger (IDE), en vue d'assurer une production compétitive à l'échelle mondiale. Des efforts continus s'imposent pour renforcer la compétitivité du secteur privé, notamment en améliorant la transparence du processus de recouvrement des impôts, en abaissant les coûts de l'électricité et en améliorant sa distribution, et en créant un environnement dans lequel les PME et l'IDE pourront concourir à une croissance diversifiée ; c'est ainsi que le secteur privé pourra prendre les rênes de la croissance à moyen terme. Les services du FMI saluent les efforts de refonte des règles relatives à la zone économique spéciale (ZES), inspirés des meilleures pratiques et entrepris avec la participation d'organismes représentant des investisseurs de Chine, d'Europe, et des États-Unis. Il sera toutefois important que la ZES adopte un régime d'imposition transparent, basé sur des règles faciles à respecter et assorti de taux raisonnables.

Les autorités sont déterminées à préserver la stabilité macro-économique. Les mesures prises pour intensifier la mobilisation des recettes et rationaliser la consommation des administrations publiques ont contribué à maîtriser les déficits budgétaires. Toutefois, ces efforts doivent être poursuivis, voire renforcés, particulièrement en ce qui concerne d'une part, la masse salariale, pour assurer un régime plus transparent et plus juste de rémunération des salariés de la fonction publique, et d'autre part, la fiscalité pour renforcer l'équité et l'efficacité du processus de recouvrement des impôts et réduire les dépenses fiscales. Avec des réformes qui assureront le civisme fiscal ainsi que l'équité fiscale, il devrait être possible de mobiliser davantage de recettes, tout en éliminant les mesures fiscales dissuasives auxquelles se heurtent les PME et l'IDE pour entreprendre des activités compétitives au niveau mondial. Dans le cadre du renforcement de la discipline budgétaire, le recours à des domiciliations de règlement auprès du système bancaire pour encourager les banques à financer les projets doit être circonscrit dans le cadre budgétaire.

Le secteur financier doit s'impliquer davantage pour accompagner une croissance impulsée par le secteur privé. Les indicateurs financiers connaissent une amélioration mais le contrôle de la commission bancaire doit être renforcé, notamment en vue de réduire les créances non productives. Aussi, convient-il d'adopter des réformes pour inciter davantage les établissements bancaires à octroyer des crédits.

Le Sénégal reste dans une situation de faible risque de surendettement, mais les niveaux de dette augmentent. Le recours accru à l'emprunt non concessionnel, notamment sur le marché régional, a alourdi la charge du service de la dette sur le budget. Pour préserver le niveau de

faible risque de surendettement, le Sénégal doit absolument maintenir les forts niveaux de croissance envisagés dans le cadre du PSE, tout en respectant la trajectoire prévue de rééquilibrage de ses finances publiques, ce qui implique une mise en œuvre rapide des mesures destinées à stimuler l'investissement privé. L'amélioration des processus de sélection, d'évaluation, et de suivi des projets d'investissement pour dégager une solide rentabilité économique, et le recours régulier lorsque possible à l'emprunt concessionnel et semi-concessionnel dans le cadre d'une stratégie exhaustive de gestion de la dette, contribueront à maintenir la dette sur une trajectoire viable, tout en assurant la bonne mise en œuvre du programme d'investissement public du PSE. En outre, il est urgent de renforcer les opérations du Trésor, en proie à des difficultés dues à des arriérés de longue date et aux problèmes financiers de la poste. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de faire un bilan de ces difficultés en procédant à un audit du Trésor d'ici fin mars 2017, et d'élaborer un plan d'action à mettre en œuvre le plus tôt possible.

Les perspectives de l'économie sénégalaise sont positives et les risques sont gérables, à condition de poursuivre l'effort continu d'amélioration de la gouvernance économique. La réussite du PSE dépend de la mise en œuvre rapide d'une masse critique de réformes qui ont été identifiées, notamment dans le cadre des exercices d'apprentissage par les pairs, coordonnés par le FMI. Une analyse clairement présentée de l'économie politique de ces réformes devrait faciliter leur mise en œuvre. Cependant, l'élan de croissance actuel de l'économie sénégalaise fait face à des risques internes et externes. Au niveau interne, il subsiste des risques de résistance au changement rendant nécessaire le renforcement de la rigueur et de la vigilance dans la gouvernance. Si le pays ne parvient pas à adresser ces problèmes, il pourrait, comme cela s'est déjà produit à quatre reprises depuis 1990, perdre l'élan de croissance qui l'anime actuellement. Au plan externe, les risques sont notamment l'augmentation éventuelle du coût de l'emprunt public et la faiblesse de la croissance dans les principaux pays partenaires. Les risques sécuritaires dans la région pourraient également avoir un impact négatif sur l'investissement, et par conséquent, sur la croissance des exportations.

Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Act.		CR 16/3	Proj.		Projections			
	(variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	4.3	6.5	5.9	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1
<i>Dont : PIB hors agriculture</i>	4.5	4.8	5.8	6.1	6.5	6.8	6.9	6.9	7.0
Déflateur du PIB	-1.0	0.0	1.8	1.8	1.8	1.9	1.7	1.8	1.8
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	-1.1	0.1	1.3	1.1	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Fin de période	-0.8	0.4	1.3	1.5	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	3.5	13.4	3.6	2.8	10.7	9.6	10.7	11.3	8.7
Importations, f.à.b. (francs CFA)	-1.1	3.3	5.8	2.4	8.9	9.2	9.8	7.6	7.5
Volume des exportations	6.9	15.8	5.5	7.8	5.9	7.5	8.5	9.8	8.0
Volume des importations	4.1	13.8	6.4	8.6	8.6	8.1	7.4	7.5	6.1
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	1.8	7.9	-1.3	1.2	4.3	0.9	-0.1	1.3	-0.6
Taux de change effectif nominal	2.5	-3.9
Taux de change effectif réel	-0.8	-5.9
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)								
Monnaie au sens large	11.4	13.4	7.1	8.5	8.7
Avoirs intérieurs nets	6.1	13.0	8.4	10.7	11.9
Crédit intérieur	2.8	11.2	7.1	9.9	11.1
Crédit à l'État (net)	-2.6	3.7	-1.1	0.2	1.9
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	6.4	6.5	8.7	10.3	9.2
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹								
Opérations financières de l'État									
Recettes	24.8	25.1	24.3	26.4	25.0	24.7	24.6	24.5	24.6
Dons	3.3	2.9	3.0	2.7	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5
Dépenses totales et prêts nets	29.8	29.9	28.6	30.7	28.7	27.7	27.6	27.5	27.6
Solde budgétaire global									
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.5	-7.7	-7.2	-7.0	-6.3	-5.7	-5.8	-5.7	-5.5
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.0	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire primaire	-3.3	-2.8	-2.4	-2.4	-1.6	-0.8	-0.8	-0.8	-1.0
Épargne et investissement									
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8.9	-7.4	-8.7	-6.5	-6.9	-7.0	-7.2	-6.9	-6.8
Solde courant (transferts officiels exclus)	-9.8	-8.2	-9.7	-7.3	-7.6	-7.8	-8.1	-7.7	-7.6
Investissement intérieur brut	25.1	24.0	27.0	27.2	27.4	27.3	26.6	27.6	27.8
Public ¹	6.8	6.8	7.1	7.7	7.6	7.2	7.2	7.3	7.3
Non public	18.3	17.2	19.9	19.4	19.8	20.1	19.5	20.4	20.5
Épargne nationale brute	16.1	16.6	18.3	20.7	20.5	20.3	19.5	20.7	21.0
Publique	1.8	2.0	2.7	3.5	4.0	4.2	4.1	4.2	4.3
Non publique	14.4	14.6	15.5	17.2	16.5	16.1	15.4	16.5	16.7
Dette publique totale	54.2	56.9	55.1	59.3	57.3	56.0	54.9	53.3	52.5
Dette publique intérieure ²	13.9	15.8	15.8	19.3	18.6	18.5	18.4	17.5	17.4
Dette publique extérieure	40.3	41.1	39.3	39.9	38.7	37.5	36.5	35.8	35.1
Service de la dette publique extérieure									
En pourcentage des exportations	7.4	11.0	10.0	8.9	8.8	9.4	9.4	9.2	16.1
En pourcentage des recettes publiques	10.4	15.7	12.9	11.0	11.6	12.4	12.5	12.2	19.9
Pour mémoire									
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	7,583	8,078	8,792	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA



SÉNÉGAL

15 novembre 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Article IV. La mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) commence à porter ses fruits et contribue à une croissance qui devrait être supérieure à 6 % pour la deuxième année de suite. Cependant, pour pérenniser cette croissance, de nouvelles réformes s'imposent afin d'améliorer le climat des affaires et ouvrir un espace économique aux investissements privés intérieurs et étrangers. Atteindre les objectifs de développement des infrastructures sans mettre en péril la viabilité de la dette constitue un défi qui exigera de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des investissements tout en adoptant une stratégie de la dette prudente qui maintient le coût des emprunts à un niveau raisonnable. Faute d'une gestion de la dette renforcée et d'une maîtrise des opérations du Trésor, la cote de crédit du pays faisant état d'un faible risque de surendettement serait compromise.

Politique budgétaire. L'assainissement des finances publiques reste en bonne voie d'atteindre l'objectif de l'UEMOA de 3 % du PIB. La poursuite des efforts visant à accroître les recettes et rationaliser la consommation des administrations publiques, notamment en maîtrisant la masse salariale, favorisera le rééquilibrage des finances publiques tout en protégeant l'investissement public dans le capital humain et physique. Les réformes d'amélioration de la gestion des finances publiques, avec notamment la réserve de précaution, la banque de projets d'investissement, l'ancrage de la dette et le cadre budgétaire à moyen terme, amélioreront l'efficacité des dépenses tout en assurant la viabilité de la dette.

Réformes structurelles. Libérer l'investissement privé par l'IDE et les PME exige des réformes pour faciliter une croissance diversifiée du crédit au secteur privé, réduire les coûts et améliorer la distribution dans le secteur de l'électricité, renforcer le climat des affaires, notamment en créant une zone économique spéciale (ZES) et améliorer la gouvernance du secteur public.

Mise en œuvre du programme. Les résultats dans le cadre du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) ont été satisfaisants. Tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs à la fin juin 2016 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur les recettes fiscales manqué de très peu, les recettes

douanières ayant été inférieures aux prévisions. Sur les cinq repères structurels fixés pour la période de juin à octobre 2016, trois ont été satisfaits. Sur les deux repères non respectés, un l'a été avec retard.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par l'ISPE.

Approuvé par
Roger Nord et Peter
Allum

Une équipe composée de MM. Mansoor (chef de mission), Leichter et Issoufou (tous du Département Afrique), M. Jalles (Département des finances publiques), M. Presbitero (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Loko (Représentant résident) et M. Ba (économiste local) a mené les entretiens à Dakar du 17 au 30 août 2016. L'équipe a rencontré le Président, M. Sall, le Premier ministre, M. Dionne, les Ministres de l'Économie et des Finances et de l'Énergie, le Directeur national de la BCEAO et d'autres hauts responsables. Elle a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	7
ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	9
A. Politique budgétaire : favoriser la croissance et préserver la stabilité	9
B. Améliorer la compétitivité et préserver la stabilité extérieure	13
C. Encourager le secteur privé et préserver la stabilité du secteur financier	19
QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME	23
ENCADRÉS	
1. L'apprentissage par les pairs fait avancer les réformes	6
2. Mobilisation des recettes intérieures : bilan et étapes suivantes	12
3. Réserve de précaution : bilan des deux premières années	14
4. Performances et compétitivité à l'exportation	16
5. Une dette sénégalaise en augmentation depuis dix ans	17
6. Un pays, deux systèmes : vers un Shenzhen africain	22
7. Souscription du Sénégal à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD)	24
GRAPHIQUES	
1. Indicateurs à haute fréquence	27
2. Évolution récente	28
3. Projections à moyen terme	29
4. Viabilité de la dette extérieure	30

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21	31
2. Balance des paiements, 2014–21, milliards de FCFA	32
3. Balance des paiements, 2014–21, pourcentage du PIB	33
4. Opérations financières de l'État et du FSE, 2014–21, milliards de FCFA	34
5. Opérations financières de l'État et du FSE, 2014–21, pourcentage du PIB	35
6. Situation monétaire, 2013–17	36
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15	37

ANNEXES

I. Mettre en œuvre l'apprentissage mutuel dans le secteur du tourisme	38
II. Améliorer la gouvernance économique	39
III. Réponse des autorités aux recommandations de l'article IV de 2014	44

APPENDICE

I. Lettre d'intention	46
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2015-17	48
Attachment II. Protocole d'accord technique	62

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

Contexte politique et économique

1. Les autorités cherchent à sortir du *statu quo* des 30 dernières années, durant lesquelles une relative stabilité s'est accompagnée d'un taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant peu ambitieux, à ½ %. L'investissement public et les efforts en faveur de l'agriculture ont contribué à relever la croissance du PIB mais le Plan Sénégal émergent (PSE) exige une croissance durable de l'ordre de 7 à 8 % sur 20 ans pour faire du Sénégal un pays émergent d'ici à 2035¹. Des mesures énergiques s'imposent donc pour améliorer la gouvernance économique. Etant donné que les élections présidentielles auront lieu en 2019, une marge de manœuvre pour accélérer les réformes nécessaires existe. Pour éviter un risque de paralysie politique et faire avancer les réformes, des efforts doivent être déployés pour forger une coalition pour le changement propre à surmonter les obstacles que constituent les intérêts catégoriels.

2. Pour pérenniser le regain de croissance, il faudra ouvrir un espace économique aux PME et à l'investissement privé étranger. Le Sénégal a traversé plusieurs épisodes de hausse de croissance dans les 30 dernières années mais aucun n'a été durable car la croissance était essentiellement impulsée par le secteur public. Si le PSE appelle à réaliser de vastes projets d'investissements publics qui auront un effet d'entraînement sur l'investissement privé, il préconise également des réformes fondamentales qui permettront au Sénégal de devenir un pôle de compétitivité internationale. Les réformes visant à renforcer les institutions budgétaires doivent progresser, notamment en facilitant le civisme fiscal et en améliorant la qualité des investissements publics. En poursuivant les investissements dans les secteurs public et privé dans le secteur de l'énergie afin de diversifier l'offre, réduire les coûts et améliorer la distribution et la fiabilité, le Sénégal surmontera un obstacle important aux activités économiques. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour faciliter le crédit aux PME, notamment en créant un cadre dans lequel les bureaux d'information sur le crédit ont accès à suffisamment de données et où les garanties peuvent jouer leur rôle dans la création de crédit. Une mise en œuvre résolue des politiques et des réformes prévues dans le PSE apporterait le changement structurel nécessaire pour pérenniser la dynamique de croissance actuelle à moyen terme.

3. Les autorités apprennent de leurs pairs pour élaborer et appliquer les réformes. La mise en œuvre du PSE oblige à naviguer entre les écueils de l'économie politique de la réforme pour surmonter les obstacles que sont la recherche de rentes et le clientélisme, qui ont freiné une

¹ Pour devenir un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en 20 ans, il faudrait que le Sénégal quadruple son PIB actuel de 1.000 dollars par habitant. À cet effet, le taux de croissance annuel moyen du PIB devrait atteindre 7 % et la croissance démographique être inférieure à 3 %. Il convient cependant de noter que selon la classification des revenus de la Banque mondiale, la limite inférieure définissant les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) a été relevée de 30 % environ entre 1995 et 2015. Ceci signifie donc que le RNB par habitant du Sénégal, qui est actuellement de 1.000 dollars, devrait atteindre 5.320 dollars par habitant en 2035 pour que le Sénégal devienne un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Il faudrait donc que le taux de croissance du PIB par habitant soit supérieur à 7 %.

croissance inclusive depuis deux décennies. Le Sénégal augmentera ses chances de succès si la stratégie de réformes tire les enseignements de l'expérience internationale de pays similaires et de spécialistes. Dans cet esprit, depuis deux ans, le FMI a complété l'assistance technique traditionnelle en poussant le Sénégal à collaborer avec ses pairs de pays africains qui sont parvenus à négocier l'économie politique de la réforme et sortir de leur situation de pays à faible revenu, à savoir le Cabo Verde, Maurice, le Maroc et les Seychelles. Ce dialogue était axé sur *les moyens de mettre en œuvre la réforme* (encadré 1). Cet apprentissage par les pairs commence à porter des fruits sur le plan opérationnel, et pourraient faciliter la réalisation de réformes fondamentales, en particulier en transformant les règles régissant les zones économiques spéciales (ZES) pour attirer les PME et l'investissement direct étranger.

Encadré 1. L'apprentissage par les pairs fait avancer les réformes

Une réflexion avec le Sénégal sur les moyens de soutenir les efforts du pays

En décembre 2014, avant les entretiens sur un nouvel ISPE de trois ans, l'équipe du FMI chargée du Sénégal a facilité un travail de réflexion entre des responsables sénégalais et leurs homologues de Cabo Verde, de Maurice, du Maroc et des Seychelles et des experts de la Banque mondiale et du FMI. L'objectif était de tracer une feuille de route pour mettre en œuvre les réformes que les Sénégalais avaient formulées avant la conférence. Les services du FMI ont pris des notes et animé le débat entre ceux qui auront besoin de réaliser les réformes, leurs homologues qui ont rencontré des difficultés analogues et les experts de la Banque mondiale et du FMI qui ont apporté un éclairage sur les meilleures pratiques internationales. Les principaux thèmes suivants ont été abordés : les moyens i) d'augmenter les recettes et de rendre plus efficaces le capital humain et les dépenses publiques ; ii) d'améliorer le climat des affaires et iii) d'atteindre les objectifs de croissance prévus dans le PSE.

Book sprint

En janvier 2016, les services du FMI ont organisé un atelier dit « *book sprint*¹ » à Washington, DC, à l'intention des autorités sénégalaises, avec le concours de l'Union européenne et la participation de pairs de Maurice, du Maroc et des Seychelles et d'experts de la Banque mondiale. Le livre rédigé à cette occasion (qui doit sortir au début de 2017) tire les enseignements de l'expérience de pays qui ont réussi à surmonter certaines contraintes de politique économique aux réformes, sur la voie de devenir des pays émergents à revenu intermédiaire. Ce livre couvre les thèmes suivants : i) création d'un cadre budgétaire solide, équilibré et efficace en prenant de nouvelles mesures visant à mobiliser les recettes, rationaliser les dépenses et rendre les investissements publics plus efficaces ; ii) alléger les contraintes aux activités économiques et encourager l'investissement privé, notamment l'IDE ; iii) favoriser un secteur financier plus inclusif et actif et iv) parvenir à une croissance élevée, durable et inclusive. Cet ouvrage présente également un intérêt pour beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu car ceux-ci sont confrontés à des difficultés analogues dans leur aspiration à devenir des pays à revenu intermédiaire. Pour en établir le texte définitif, il est fait appel à des chercheurs de la London School of Economics (LSE) et du Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI).

Résultats opérationnels de l'apprentissage par les pairs

En mars 2016, le Premier ministre sénégalais a présidé un séminaire avec les principaux ministres afin de forger un consensus sur les réformes proposées dans le *book sprint* (annexe 2). Un groupe de travail a été mis en place pour faire des propositions sur les moyens de s'attaquer aux contraintes de la politique économique pour faciliter la réalisation de 11 réformes. Une aide a été demandée au Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), à la LSE et au CERDI pour étayer l'analyse des groupes

Encadré 1. L'apprentissage par les pairs fait avancer les réformes (fin)

de travail. Des propositions doivent être faites au milieu de 2017 et seront intégrées dans le budget de 2018. Cet effort pourrait accroître l'impact de l'appui budgétaire des partenaires pour le développement en déployant des ressources destinées à créer expressément les coalitions nécessaires pour faire prévaloir les réformes.

Collaboration sud-sud

L'apprentissage par les pairs commence aussi à porter ses fruits dans la collaboration sud-sud. Après les activités d'apprentissage, les autorités sénégalaises se sont rendues à Maurice pour s'informer sur le développement du tourisme et l'amélioration de la gouvernance des ZES. Les autorités des deux pays ont ensuite signé un protocole d'accord et ont effectué des missions au Sénégal et à Maurice. Le Premier ministre adjoint de Maurice s'est récemment rendu à Dakar pour traduire cette collaboration en mesures plus pratiques. Maurice aidera le Sénégal à développer son secteur du tourisme et à gérer conjointement une ZES comme espace de bonne gouvernance économique afin de créer un environnement favorable aux PME et à l'IDE et leur permettre de produire de façon compétitive à l'échelle internationale. En échange, le Sénégal apportera son concours à Maurice dans des projets culturels, en particulier la création d'un musée sur la mémoire de l'esclavage.

Perspectives

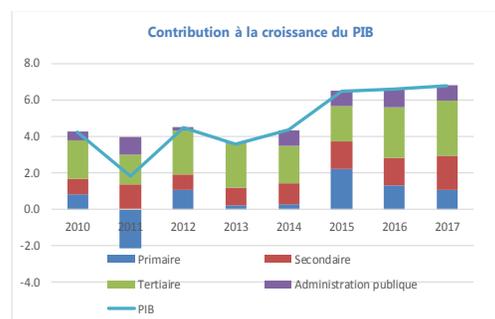
Pour continuer à soutenir la réalisation des réformes au Sénégal, le FMI collaborera avec les autorités sénégalaises pour faire en sorte que son assistance technique, notamment sous forme d'apprentissage par les pairs, soit conforme à leurs priorités. Il s'agira notamment i) de veiller à ce que les nouvelles règles applicables à la ZES prévoient un régime fiscal à des taux raisonnables, transparent et facile à respecter ; ii) d'améliorer la gestion des projets ; iii) de mieux gérer les risques budgétaires dans le cadre des partenariats public-privé (PPP) ; iv) d'achever la mise en place du compte unique du Trésor (CUT) ; v) de renforcer l'administration fiscale ; vi) de modifier la référence pour l'établissement des comptes nationaux et vii) d'adopter la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Dans ce contexte, les services du FMI continueront de collaborer avec les autorités pour demander aux autres pays et aux experts du FMI et d'autres institutions de formuler des recommandations sur les meilleurs moyens de mettre en place ces améliorations en tenant compte des contraintes de politique économique du moment.

¹Un « *book sprint* » est un atelier qui rassemble auteurs, évaluateurs et animateurs chargés de rédiger la première ébauche d'un livre en peu de temps.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. La croissance continue de progresser vers l'objectif du PSE, tandis que l'inflation reste

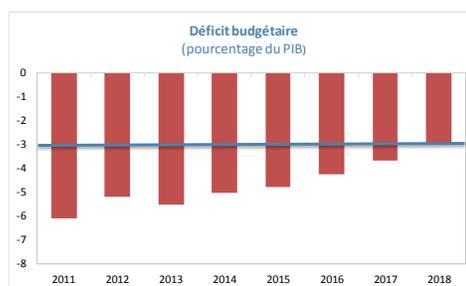
faible. La croissance devrait rester supérieure à 6 % en 2016, grâce au rôle de l'agriculture, des ressources naturelles et des services et à la mise en œuvre du PSE. La croissance restera forte dans le secteur primaire grâce aux bonnes conditions météorologiques, à l'amélioration de l'irrigation et aux efforts des autorités visant à améliorer la qualité des semences. Le phosphate, le raffinage de pétrole et les services de transport connexes



devaient aussi alimenter une croissance forte. De plus, la poursuite des investissements publics prévus dans le PSE destinés à accroître davantage la productivité agricole, améliorer les infrastructures et réduire les coûts énergétiques devrait permettre à la croissance de dépasser 7 % à moyen terme, à condition qu'elle s'accompagne de réformes visant à créer un espace pour que les PME et l'IDE encouragent une production compétitive à l'échelle internationale. L'accélération du crédit au secteur privé a été modérée, à 8,1 % sur les 12 derniers mois jusqu'à la fin août 2016.

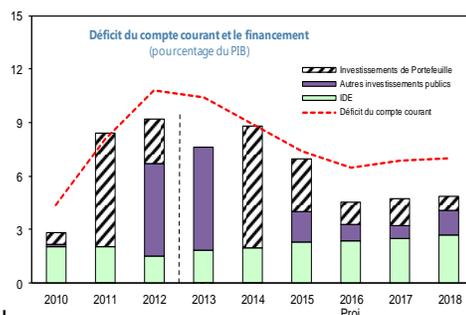
5. L'assainissement des finances publiques est en bonne voie pour atteindre l'objectif de l'UEMOA.

Le déficit budgétaire se résorbe régulièrement après avoir récemment atteint un maximum de 5,5 % du PIB en 2013 et devrait atteindre 4,2 % du PIB en 2016. Ce résultat a été obtenu en accroissant les recettes et en rationalisant la consommation des administrations publiques tout en créant une marge de manœuvre pour intensifier les investissements dans le capital humain et les infrastructures publiques. Au premier semestre 2016, les recettes fiscales étaient à peine en deçà de l'objectif indicatif, de 0,02 % du PIB, car les recettes douanières ont été inférieures aux prévisions. L'objectif de déficit du premier trimestre 2016 a néanmoins été atteint car les dépenses d'équipement ont été mises en œuvre plus lentement que prévu. Les bons résultats de l'administration fiscale conjugués aux efforts d'amélioration du recouvrement des droits de douane au deuxième semestre devraient permettre d'atteindre les objectifs budgétaires de la fin de l'exercice. Pour pérenniser les avantages obtenus récemment grâce au rééquilibrage budgétaire et atteindre l'objectif de 3 % du PIB de l'UEMOA, les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'accroître le recouvrement des recettes et rationaliser la consommation publique, notamment en maîtrisant la masse salariale.



6. Le secteur extérieur du Sénégal reste stable, les réserves de l'UEMOA étant confortables puisqu'elles représentent à peine moins de 4½ mois d'importations et servent ainsi d'amortisseur en cas de choc.

Le déficit du compte courant a diminué et devrait atteindre 6,5 % du PIB en 2016 du fait de la baisse des cours du pétrole et des meilleures performances à l'exportation. À court terme, les exportations des produits agricoles et des ressources naturelles pourraient être largement compensées par une hausse des importations liées à l'investissement, ce qui creusera le déficit commercial. Un climat des affaires plus solide devrait cependant stimuler la compétitivité des entreprises axées sur l'exportation. L'IDE reste faible par rapport aux pays comparables, ce qui souligne la nécessité de réformes pour améliorer le climat des affaires et attirer les investisseurs. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 4 % environ en deux ans et reste généralement conforme aux fondamentaux.



7. Les perspectives demeurent globalement positives et les risques auxquels est exposée l'économie sénégalaise restent gérables. La croissance devrait rester solide, à 7 % à moyen terme. Les principaux risques qui pèsent sur l'économie sont d'ordre intérieur. Si les réformes clés du PSE ne sont pas mises en œuvre rapidement, la croissance marquera le pas, le Sénégal retournera à un taux de croissance du PIB par habitant anémique et des pressions s'exerceront sur la viabilité de la dette. Parmi les risques extérieurs, on peut citer une hausse possible du coût des emprunts publics et une faible croissance dans les principaux pays partenaires. En outre, les risques sécuritaires dans la région pourraient avoir des effets fâcheux sur l'investissement, et partant sur la croissance et les exportations.

ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

8. Les entretiens ont été axés sur les politiques visant à soutenir une forte croissance et atteindre les objectifs de développement sans compromettre la stabilité. Les entretiens ont donc porté sur des politiques et des réformes destinées à i) créer une marge de manœuvre budgétaire et améliorer la qualité des investissements ; ii) renforcer l'exécution du budget dans un cadre à moyen terme ; iii) accroître la compétitivité extérieure et maintenir la viabilité de la dette et iv) créer un espace pour les PME et l'investissement étranger. Les autorités ont globalement mis en œuvre la plupart des recommandations des consultations de 2014 au titre de l'article IV par les services du FMI² (annexe III).

A. Politique budgétaire : favoriser la croissance et préserver la stabilité

Politique budgétaire à court terme

9. Les entretiens ont été consacrés aux politiques économiques et aux réformes structurelles nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance et de développement tout en progressant davantage dans l'assainissement des finances publiques et en préservant la viabilité de la dette. Alors que le PSE préconise de créer davantage d'espace budgétaire pour financer les investissements publics tant dans le capital physique et humain que dans les dépenses de lutte contre la pauvreté, les services du FMI se sont entretenus avec les autorités de la nécessité de prendre des mesures résolues dans les domaines suivants : a) réduction de la consommation des administrations publiques et amélioration de la qualité des investissements, tout en renforçant le recouvrement des recettes et en élargissant l'assiette de l'impôt et b) renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance.

10. Les autorités sont déterminées à respecter le déficit budgétaire de 372 milliards de FCFA (4,2 % du PIB) prévu dans le programme appuyé par l'ISPE. Bien que l'objectif indicatif de recettes fiscales de la fin juin ait été manqué de peu (de 0,02 % du PIB), l'objectif de déficit budgétaire a été atteint. La faible performance des recettes douanières a été compensée par une

² Rapport du FMI n° 15/2.

(continued)

forte performance dans d'autres catégories de recettes, notamment les recettes non fiscales³. Les résultats budgétaires de juillet et août révèlent une amélioration du recouvrement des recettes douanières et sont de bon augure pour la réalisation de l'objectif indicatif de recettes de la fin de l'exercice. La lenteur de l'exécution des dépenses d'investissement a aussi contribué à une sous-utilisation de 0,2 % du PIB par rapport aux projections budgétaires pour le premier semestre. Il sera essentiel de redoubler d'efforts dans le recouvrement des recettes douanières pour atteindre les objectifs de recettes et de déficit budgétaire de la fin décembre. Un nouveau repère structurel relatif au recouvrement de 50 % du solde des impôts impayés (arriérés) d'ici la fin de l'année a été adopté en vue de mobiliser les recettes.

11. Alors que la masse salariale de l'État a été conforme aux projections, la lenteur de l'exécution des dépenses d'investissement suscite des préoccupations quant à la réalisation du PSE. Le taux d'exécution des traitements et salaires ainsi que celui d'autres dépenses courantes s'est situé autour de 50 %, conformément à l'objectif budgétaire de mi-année. La sous-exécution des dépenses d'investissement est due essentiellement aux dépenses d'investissement financées et exécutées par l'État, puisque le taux d'exécution des dépenses d'investissement financées par ressources extérieures était lui aussi satisfaisant, à 53 % environ. Les décaissements au titre de dons budgétaires ont été exécutés comme prévu, tandis qu'un tiers des dons en capital ont été sous-exécutés.

Politique budgétaire à moyen terme

12. L'objectif de déficit budgétaire pour 2017 reste inchangé, à 349 milliards de FCFA (3,7 % du PIB, MPEF 19), l'assainissement des finances publiques devant se poursuivre afin de respecter le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % (graphique 1). Le projet de loi de finance 2017 prévoit d'autres améliorations dans la mobilisation des recettes et la rationalisation de la consommation publique. L'investissement public, tant dans le capital humain que dans le capital physique, va augmenter en qualité et en quantité, conformément aux objectifs du PSE. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de la gouvernance iront dans le sens de ces efforts d'assainissement des finances publiques en 2017 et après. Il est essentiel, pour assurer la viabilité de la dette, de respecter le point d'ancrage budgétaire de 3 % du PIB recommandé par l'UEMOA et le PSE à moyen terme.

³ La faible performance des douanes au premier semestre 2016 a été compensée par de bons résultats des recettes fiscales et non fiscales intérieures. La Direction générale des douanes (DGD) a manqué de 27 milliards de CFAF son objectif de 271 milliards de CFAF. Les difficultés qu'a connues l'administration fiscale ont été compensées par la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) dont les montants perçus ont été supérieurs de 9 % à son objectif à la fin juin de 603 milliards de CFAF (soit 55 milliards de plus). Un autre élément est venu la neutraliser, à savoir la performance exceptionnelle des recettes non fiscales (100 milliards de CFAF de plus provenant de la licence 4G de la SONATEL et 40 milliards de CFAF de plus dans le cadre d'un *swap*) qui ont été inscrites dans le collectif budgétaire approuvé le 5 juillet.

13. La mobilisation des recettes devrait poursuivre son amélioration en 2017 et après (MPEF ¶10-15). La maîtrise de l'assiette fiscale sera renforcée et la mobilisation générale des recettes sera intensifiée. Les services du FMI se félicitent de la décision des autorités de revenir sur les exonérations fiscales. Des mesures seront prises en 2017 pour rationaliser les dépenses fiscales. En s'inspirant du rapport de 2013 sur les dépenses fiscales et des conclusions du groupe de travail créé à cet effet, les autorités ont adopté un plan d'action en octobre. Elles poursuivront la modernisation de l'administration douanière et mettront en œuvre des procédures de recouvrement des arriérés tout en créant des services chargés de la gestion des dossiers au sein de chaque service de recouvrement. En outre, l'entrée en service de la plateforme de partage du numéro unique d'identification national des contribuables (NINEA) qui relie la DGID et la DGD contribuera à élargir l'assiette fiscale en améliorant le contrôle des importations et le suivi des dédouanements de produits potentiellement sources de recettes. Parmi les mesures précises propres à augmenter les recettes prévues dans le budget 2017, on peut citer l'achèvement de la réforme de l'impôt sur les sociétés, le relèvement du seuil de la contribution globale foncière, la réduction des exonérations fiscales pour les grands contribuables, la limitation du crédit d'impôt pour les personnes à charge, la hausse de la taxe sur le ciment, l'introduction d'un droit d'exportation sur les arachides et le transfert au budget des recettes recouvrées pour le Fonds de soutien au secteur de l'énergie (FSE). En ce qui concerne la réforme foncière, le numéro d'identification cadastrale (NICAD) est opérationnel et la gestion des redevances domaniales est automatisée. Le livre foncier devrait être numérisé avant la fin de 2017.

14. Il est important de rationaliser les dépenses et réduire la consommation des administrations publiques pour poursuivre l'assainissement des finances publiques à moyen terme (MPEF ¶16). Il faudrait continuer de maîtriser la masse salariale et mieux cibler les subventions. S'agissant de la masse salariale, les autorités se sont engagées à imposer des contraintes budgétaires à toutes les embauches de personnel sur le terrain dans les secteurs de la sécurité et de la défense, et à faire en sorte que tous les agents actuellement contractuels dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle (40.000 au total) soient progressivement intégrés à la solde. Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion des subventions en suivant les recommandations du groupe de travail achevées en septembre de cette année. Les services du FMI se félicitent du projet des autorités de ramener les subventions à 0,5 % du PIB dans le budget 2017. Ces subventions seront limitées à celles améliorant la productivité dans le secteur de l'agriculture grâce à des semences de meilleure qualité, à une amélioration de l'irrigation et à une mécanisation accrue, et les autorités se sont engagées à suspendre les subventions à des entreprises comme la SENELEC (société publique d'électricité), la Société africaine de raffinage (SAR) et la SONACOS (huilerie).

Encadré 2. Mobilisation des recettes intérieures : bilan et étapes suivantes

La poursuite des efforts en vue de mobiliser davantage les recettes publiques (qui passe par une amélioration aussi bien de la politique fiscale que de l'administration fiscale) est un objectif fondamental qui est dans l'esprit du PSE et a bénéficié d'une assistance technique intensive du FMI. Les réformes menées ces dernières années visaient à augmenter les recettes fiscales de façon à respecter le critère de convergence de l'UEMOA (20 % du PIB) tout en répondant aux besoins du PSE, en les portant de 18 % environ du PIB en 2012 à 21 % du PIB à moyen terme. Dans le domaine fiscal, l'assistance technique a jusqu'à présent permis de porter l'augmentation des recettes à 20 % environ du PIB. Les efforts pour atteindre cet objectif se sont accompagnés d'un soutien visant à rendre le régime plus équitable et facile à respecter en limitant les exonérations et en réduisant les dépenses fiscales, et en exerçant le moins possible un pouvoir discrétionnaire.

Une meilleure mobilisation des recettes intérieures s'accompagne d'un renforcement des capacités locales. Ainsi, des missions d'assistance technique ont tiré profit des efforts indépendants des autorités pour estimer les dépenses fiscales et se sont associées avec des agents du fisc pour estimer les pertes de recettes résultant de différentes mesures possibles. Ces travaux ont abouti à la réforme fiscale de décembre 2012. Les questions encore en suspens, qui ont été mises en évidence par deux missions d'assistance technique récentes, doivent être résolues dans un prochain train de réformes dans le cadre duquel le Département des finances publiques (FAD) et les autorités ont convenu de partager les activités d'analyse. Toutes les recommandations des missions d'assistance technique précédentes qui n'avaient pas été mises en œuvre ont été « réactivées » dans le cadre d'un plan de travail commun (fiscalité des télécoms et du secteur financier, droit de timbre, droit d'enregistrement). Les autorités en ont déjà étudié certaines afin de les inclure dans le budget 2017, en particulier l'imposition des revenus locatifs et la simplification de l'impôt sur les sociétés. À terme, il faudra élargir l'ensemble de dépenses fiscales estimées et étudier les conséquences de leur suppression sur les recettes. La collecte des données et les travaux d'analyse devront aussi devenir plus précis, systématiques et réguliers. Il faudrait axer ces analyses sur les moyens de relever les défis actuels de l'action publique : i) mise en œuvre du système de remboursement des crédits de TVA ; ii) amélioration des capacités de recherche pour guider le processus d'audit et de gestion des risques ; iii) renforcement des capacités de simulation de modèles dans le secteur des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'administration fiscale, les autorités sénégalaises ont bénéficié d'une assistance technique du FMI pour les aider à s'attaquer aux principaux points faibles. Il s'agissait notamment des fonctions défaillantes de l'administration centrale, des incitations salariales contreproductives en faveur des percepteurs, d'un organigramme obsolète et fragmenté, des processus essentiels complexes et sur des supports papier, d'une informatisation insuffisante et d'un audit et de contrôles inefficaces. L'objectif était essentiellement de moderniser l'organigramme, d'améliorer et simplifier les procédures, d'élaborer un programme de recouvrement coercitif et d'apporter un soutien informatique solide. Jusqu'à présent, les réformes ont eu pour principaux résultats une organisation efficace de l'administration centrale et des directions régionales, des directions des grandes entreprises et des moyennes entreprises de plein exercice, l'introduction de procédures électroniques de déclaration de revenus et l'adoption d'une gestion de la conformité fondée sur les risques. Ceci dit, les progrès ont été lents sur plusieurs fronts, en particulier les suivants : i) mise en place du nouvel organigramme ; ii) développement des procédures de télédéclaration et de télépaiement ; iii) intensification de l'échange d'informations entre les administrations douanières et fiscales ; iv) application de mesures de recouvrement des impôts évalués ; v) accroissement du nombre et du champ d'application des activités de vérification et de renseignement ; vi) transfert du Trésor à l'administration fiscale de toute la responsabilité de recouvrement des impôts. À terme, il faudrait veiller à i) améliorer la gouvernance avec un système de rémunération plus transparent, équitable et efficace et un recours accru à l'informatique pour le paiement de l'impôt ; ii) décentraliser le processus de prise de décision ; iii) lutter contre les blocages opérationnels et administratifs.

C'est dans l'administration douanière que les résultats ont laissé le plus à désirer. L'assistance technique visait à renforcer le contrôle des exonérations, de la valorisation et du transit des marchandises. L'informatisation a certes progressé dans les douanes, mais son effet sur les opérations douanières a été limité car l'administration n'a pas été suffisamment remaniée et des résistances internes se sont opposées au changement. Le numéro d'identification des contribuables (NINEA) est désormais utilisé dans les opérations douanières et les données sur les importations et les exportations sont communiquées à l'administration fiscale, mais il est possible de mieux échanger les informations pour faire mieux respecter encore les obligations fiscales. À terme, la modernisation prévue du système informatique des douanes devrait s'accompagner par la mise en œuvre d'une procédure de dédouanement rationalisée et entièrement automatisée, la suppression des démarches manuelles qui font double emploi et une révision de la structure des bureaux des douanes. De plus, il faudrait intensifier la coopération entre les administrations fiscales et douanières, ce qui suppose de mettre en interface les systèmes informatiques et d'établir un protocole d'accord entre les deux administrations.

15. L'amélioration de la qualité et de la quantité des projets d'investissements publics devrait se poursuivre en 2017 et après (MPEF ¶17). Les services du FMI saluent l'engagement des autorités de créer une banque de projets qui comprendra des projets d'investissement faciles à mettre en œuvre qui ont fait l'objet d'études de faisabilité, et de mettre à profit les avancées technologiques pour améliorer le processus de planification, de programmation, de préparation des budgets et de suivi et d'évaluation des projets. Ceci devrait accélérer l'exécution des projets d'investissements publics et les rendre plus efficaces, tout en augmentant leur transparence.

16. Il faudrait continuer à renforcer la gestion de la trésorerie (MPEF ¶19-21). Les travaux de modernisation des opérations du Trésor avancent et l'objectif de mettre en place un compte unique du Trésor (CUT) d'ici la fin de 2017 reste atteignable. Des problèmes de gestion de trésorerie persistent cependant, et sont exacerbés par l'apparition de stocks d'arriérés et les difficultés financières que rencontre la poste, qui a dû recourir à un financement public en ayant un découvert auprès du Trésor. Pour résoudre ce problème, les autorités prévoient de réaliser un audit des opérations du Trésor avant la fin mars 2017 (repère structurel) pour faire une évaluation approfondie de la situation avant d'élaborer un plan d'action adapté.

17. Les services du FMI se sont déclarés préoccupés par l'émission de lettres de confort par le ministère des Finances. Ces lettres visent à inciter les établissements financiers à fournir des avances à des projets dont les crédits doivent être approuvés dans une loi de finance future. S'il ne s'agit pas de garanties *de jure*, il existe un risque qu'elles se transforment *de facto* en garanties de créances qui pré-affectent les ressources budgétaires. Les autorités ont partagé le point de vue des services du FMI et se sont engagées à limiter ces lettres au règlement de paiements liés au secteur agricole (subventions d'intrants et de matériel agricole) et à la défense et la sécurité nationale (MPEF ¶123).

18. La réserve de précaution créée il y a deux ans a apporté une souplesse budgétaire (encadré 3). Elle continuera en 2017, avec une enveloppe fixée à 0,7 % du PIB (soit 65,4 milliards FCFA) dans le budget 2017. Sur cette somme, 0,4 % du PIB (soit 42 milliards FCFA) seront consacrés aux investissements et 0,3 % du PIB (23,4 milliards FCFA) aux opérations courantes.

B. Améliorer la compétitivité et préserver la stabilité extérieure

19. Le déficit du compte des paiements courants s'est résorbé de 1,5 % du PIB en 2015 pour se stabiliser à 7,4 % du PIB, et devrait s'améliorer encore en 2016. Le déficit du compte des paiements courants du Sénégal en pourcentage du PIB a diminué de 3,3 points de pourcentage à 7,4 %, après avoir atteint un sommet de 10,8 % en 2012 ; il devrait diminuer davantage pour être ramené à 6,5 % en 2016. Cette amélioration du secteur extérieur s'explique principalement par de bonnes performances à l'exportation et la baisse des cours du pétrole. Le volume des exportations a augmenté ces trois dernières années (2013-15) de 11½ % en moyenne par an, ce qui est remarquable si l'on compare cette amélioration au taux de croissance moyen annuel de 2,3 % pendant la décennie précédente. L'accélération récente des exportations — qui devraient augmenter (en volume) de 8 % par an au cours des cinq prochaines années — a été tirée par les

produits chimiques (en particulier les phosphates), les produits alimentaires (en particulier l'arachide) et les métaux, qui ont bénéficié de l'exportation de nouveaux produits comme le zircon. La chute des cours du pétrole a également contribué à réduire le déficit (encadré 4).

Encadré 3. Réserve de précaution : bilan des deux premières années

La « réserve de précaution », créée en 2015, sert à encourager les réformes sectorielles dans le cadre du PSE et à inciter les ministères à améliorer leur efficacité tout en réalisant des projets essentiels prévus dans le PSE. Plus précisément, cette réserve a comme double objectif d'utiliser l'enveloppe pour ajuster les programmes budgétaires de façon à atteindre les objectifs de déficit et d'améliorer le contrôle et la qualité des dépenses d'investissement (admissibles) en permettant au ministère des Finances de suspendre le financement de projets tant que les analyses coûts-avantages ne sont pas réalisées.

En 2015, la réserve — inscrite dans la partie investissement de la loi de finance initiale de 2015 — représentait 0,5 % du PIB (soit 53 milliards FCFA) et était exclusivement consacrée aux dépenses d'investissement. À la fin de 2015, 33 % de l'enveloppe (soit 17 milliards de FCFA) avait été mobilisé pour financer des investissements prioritaires ayant une maturité suffisante (la route des Niayes, l'offre de logements sociaux, les zones touristiques intégrées, le parc d'activités industrielles et commerciales et les études de faisabilité pour le réseau ferroviaire régional à grande vitesse reliant Dakar à l'aéroport international Blaise Diagne).

Après une première année d'utilisation, les autorités ont élargi la réserve de précaution en 2016 de façon à inclure les dépenses courantes en conditionnant le décaissement de ressources supplémentaires (dans des conditions de concurrence) aux progrès dans la réalisation de réformes structurelles fondamentales. L'objectif était que l'enveloppe bénéficie aux ministères dépensiers intervenant dans des secteurs prioritaires (éducation, agriculture et affaires étrangères) en échange de réformes novatrices et productives. Une partie des dépenses supplémentaires (au titre du budget de l'exercice précédent) est allouée à la réserve de précaution au lieu d'être octroyée aux ministères, une fois votée par l'Assemblée nationale. Dans le budget 2016, la réserve de précaution représente 0,7 % du PIB (soit 63 milliards FCFA), dont 0,2 % du PIB de dépenses courantes (18,6 milliards FCFA), y compris traitements et salaires, biens et services, transferts et autres dépenses, et 0,5 % du PIB de dépenses en capital (44,4 milliards de FCFA) dont (8) projets définis dans le budget pour lesquels les fonds ne seront pas décaissés tant que des études de faisabilité acceptables n'auront pas été achevées.

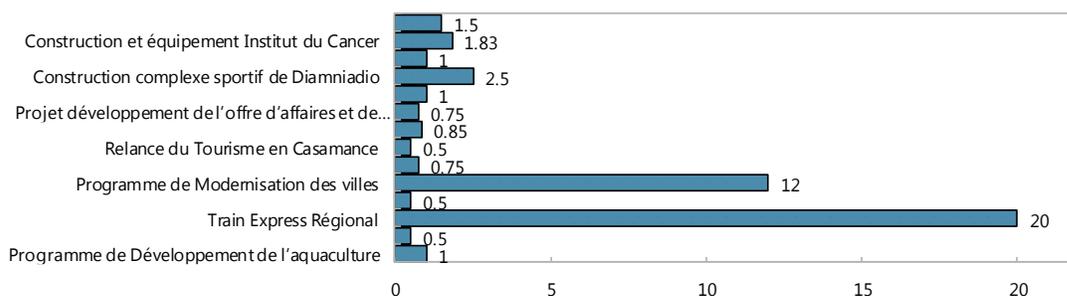
Dans les dépenses courantes, les 18,6 milliards de FCFA ont été répartis comme suit :

- Le ministère des Affaires étrangères s'est vu allouer 650 millions de FCFA sous réserve de la préparation d'un projet de texte afin de réguler le recrutement d'agents locaux dans les ambassades et les consulats, et de l'élaboration d'une stratégie de rationalisation de la carte diplomatique ;
- Le ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural s'est vu allouer 1,05 milliard de FCFA à condition de proposer une stratégie visant à rationaliser les intrants agricoles ;
- Le ministère de l'Éducation s'est vu allouer 4,2 milliards de FCFA à condition de recenser le nombre d'enseignants à qui sont confiées des tâches administratives ;
- Le ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat dispose de 1,025 milliard de FCFA à condition d'élaborer une stratégie visant à limiter les frais de déplacement des enseignants ;
- Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dispose de 5,75 milliards de FCFA à condition de dresser un inventaire de la situation de l'enseignement (y compris un inventaire du personnel administratif et contractuel), de plafonner le montant des bourses et de plafonner le recrutement (tant en termes d'effectifs que de salaires).
- Le ministère de la Gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire s'est vu allouer 6 milliards de FCFA si la question de l'entente CADAK CAR et de l'UCG se traduit par une meilleure gestion des factures.

Encadré 3. Réserve de précaution : bilan des deux premières années (suite)

S'agissant des dépenses en capital, l'enveloppe de 44,4 milliards de FCFA est consacrée aux projets et programmes suivants :

Enveloppe des Dépenses en Capital (en milliards FCFA)



En ce qui concerne les dépenses courantes financées par la réserve de précaution, à la fin juin 2016, trois ministères (Affaires étrangères, Éducation et Enseignement supérieur) n'ont pas bénéficié de la totalité de la dotation initiale car ils n'avaient pas entièrement respecté les premiers engagements. S'agissant des dépenses en capital, à la fin juin, 11,4 % seulement de l'enveloppe correspondante de la réserve de précaution avaient été décaissés. Cette situation est préoccupante car elle signifie soit que les projets approuvés ont été mal exécutés pendant les six premiers mois de l'année, soit que certains investissements figurant dans la banque de projets n'ont pas fait l'objet d'études techniques et financières ou d'analyses coûts-avantages suffisantes.

20. Les envois de fonds restent une source sûre et régulière d'entrées en compte courant, mais leur part dans le PIB devrait diminuer. En 2015, les envois de fonds représentaient 12,3 % du PIB. À terme, ils devraient être ramenés à moins de 10 % du PIB d'ici à 2021. La diminution des envois de fonds en part du PIB pourrait certes être compensée par un recul des importations, mais cette tendance risque de creuser le déficit du compte courant et créer de nouveaux besoins de financements extérieurs à moyen ou long terme, si la croissance des exportations ne tient pas le rythme des projections actuelles. Il sera donc fondamental que le Sénégal encourage davantage le développement d'un secteur extérieur solide et diversifié, dans le cadre du PSE.

21. L'investissement direct étranger est encore faible par rapport au potentiel du pays, mais devrait augmenter conformément aux objectifs du PSE. L'investissement direct étranger est légèrement à la hausse depuis quelques années, et cette tendance devrait s'accroître puisqu'il devrait passer à 2,4 % du PIB en 2016 grâce aux nouveaux investissements dans le secteur minier. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires et créer une zone économique spéciale régie par des règles rigoureuses de gouvernance devraient porter l'IDE à 4,2 % du PIB en 2021. Alors que les importations liées à l'IDE se traduiront par une légère détérioration du compte des transactions courantes à partir de 2017, la hausse des exportations liées à l'IDE améliorera la position extérieure à moyen terme. Les perspectives positives de l'IDE pourraient être renforcées avec les découvertes récentes de gisements de gaz et de pétrole au large du Sénégal et de la Mauritanie.

Encadré 4. Performances et compétitivité à l'exportation

L'**économie** du Sénégal est relativement **diversifiée**, tant en termes de produits d'exportation que de partenaires : les exportations sont dominées par les produits alimentaires, l'or et certains produits manufacturiers (essentiellement ciment et produits chimiques), et sont principalement destinées à l'Afrique, surtout aux pays voisins, et à l'Europe. Le volume des exportations a progressé de 10 % par an en moyenne durant la période 2011-2015, en nette amélioration par rapport aux années 2000-10, durant lesquelles les exportations avaient stagné. Dans la région, les performances ont été bonnes, les exportations étant essentiellement composées de produits de base non pétroliers et tirées par une demande dynamique et des prix élevés dans les pays voisins. En outre, on a observé depuis quelques années une évolution des produits d'exportation du Sénégal, avec une hausse des exportations de ciment, de produits minéraux (la production de zircon a commencé en 2014) et de produits alimentaires, et un recul des produits d'origine animale qui s'explique par la diversification en faveur de produits à plus forte valeur ajoutée.

La part du marché d'exportation a augmenté particulièrement rapidement en 2009 et 2011, mais s'est en partie contractée en 2013¹. La qualité des produits — qui est un autre élément fondamental qui caractérise la compétitivité extérieure — suscite cependant des inquiétudes car la qualité des exportations sénégalaises est inférieure à celle de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et ne s'est pas sensiblement améliorée². Il y a donc de la marge pour améliorer leur qualité, en particulier celle des produits agricoles et alimentaires, et les mesures récentes destinées à encourager le développement des exportations horticoles vont dans le bon sens.

Pour renforcer davantage ses performances à l'exportation, le Sénégal doit se pencher sur les **facteurs structurels** qui limitent l'investissement dans les secteurs axés sur l'exportation, notamment en améliorant le climat des affaires et en réduisant les coûts induits par la réglementation que supportent les exportateurs. Ainsi, l'[Indice de compétitivité mondiale](#) élaboré par le Forum économique mondial classe le Sénégal au 110^e rang sur 140 économies, et pointe des retards importants dans les infrastructures, la taille du marché et la situation macroéconomique. Le Sénégal est classé 147^e (sur 190 pays) selon l'indice 2017 de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, avec un score proche de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, et plus faible que tous les pays d'Afrique subsaharienne en croissance rapide (Maurice et le Rwanda sont classés respectivement 49^e et 56^e). Le Sénégal obtient des scores particulièrement mauvais au regard de la facilité de paiement des impôts et d'obtenir de l'électricité, et de la qualité des infrastructures de commerce et de transports.

En termes d'**action des pouvoirs publics**, il faudrait fixer deux priorités : 1) améliorer la qualité de la gamme de produits et 2) renforcer le climat des affaires afin d'attirer les investisseurs et faire du Sénégal un pôle régional. Le premier objectif peut être atteint en investissant dans le capital humain et en améliorant la qualité des institutions. De plus, encourager la zone économique spéciale en mettant l'accent sur la bonne gouvernance et en attirant l'IDE va dans ce sens, et favorisera une diversification économique. Dans le même temps, il existe un fort potentiel d'amélioration de la qualité dans le secteur primaire, qui représente une part importante de l'économie (14 % du PIB). Pour améliorer la compétitivité et attirer les investisseurs, les réformes doivent viser à remédier au manque d'infrastructures et aux goulets d'étranglement dans l'offre d'énergie, la régulation, l'infrastructure logistique et l'administration fiscale.

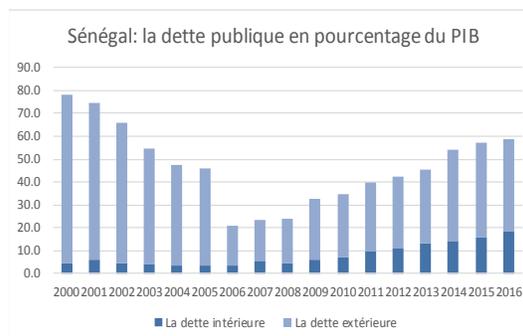
¹Le document de la série des questions générales intitulé *Export Diversification and Competitiveness in Senegal* décrit en détail la méthode à suivre pour estimer les effets de la contribution de la gamme de produits exportés, de la spécialisation sectorielle, de la répartition des partenaires commerciaux et de la compétitivité.

²La qualité des exportations est mesurée par la valeur unitaire des exportations ajustée au titre des différences des coûts de production, de la distance relative par rapport au partenaire commercial et du niveau de développement du pays.

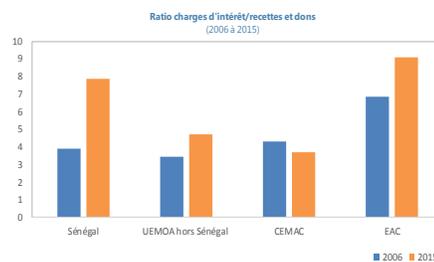
Encadré 5. Une dette sénégalaise en augmentation depuis dix ans

La dette publique du Sénégal augmente depuis 2006, après les allègements de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. En part du PIB, la dette est passée de 20,9 % en 2006 à 45,3 % en 2013, pour s'accroître davantage et atteindre 59,3 % en 2016, soit davantage qu'en 2003, avant le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE (voir graphique). La dette commerciale (prêts bancaires et euro-obligations) a commencé en 2009 et a atteint 7,3 % du PIB en 2015. Certes le volume de la dette reste inférieur aux seuils pertinents de l'AVD, mais la dynamique défavorable de la dette pourrait refléter des risques qui pèseraient à l'avenir sur la viabilité de la dette si des mesures n'étaient pas prises pour y remédier.

L'augmentation récente de la dette publique est due essentiellement aux emprunts intérieurs. La dette intérieure a pratiquement doublé entre 2011 et 2016, tandis que la part des emprunts concessionnels a reculé. Ce changement de composition entraîne une hausse du coût moyen des emprunts puisque les bons du Trésor ont été émis autour de 5 % en 2015 et les obligations portaient intérêt à plus de 6 %, davantage que le taux d'intérêt moyen des emprunts à l'étranger entre 2010 et 2015. De plus, l'État a emprunté en monnaies nationales auprès d'autres prêteurs comme la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) à des taux pouvant atteindre 8,5 %.



Les projets de financer des projets d'infrastructures de grande ampleur en recourant à des emprunts commerciaux extérieurs menacerait davantage la viabilité de la dette en augmentant le service de la dette à moyen terme. Le service de la dette sur l'ensemble de la dette publique devrait atteindre 25,4 % des recettes publiques en 2016 et plus de 35 % en 2017 et 2018, principalement du fait des nouveaux emprunts intérieurs relativement coûteux contractés en 2016. Si le Sénégal veut maintenir à terme son faible risque de surendettement conformément à l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, il sera essentiel de veiller à ce que les projets soient suffisamment porteurs de croissance et que des financements concessionnels et semi-concessionnels soient utilisés autant que possible.



22. Pour gagner des parts de marché à l'exportation et attirer des IDE, le Sénégal doit progresser davantage dans les réformes structurelles et la fourniture d'infrastructures de base. Le taux de change effectif réel est resté relativement stable depuis quelques années, s'est quelque peu déprécié depuis deux ans du fait de la faible inflation au Sénégal, et reste globalement conforme aux paramètres fondamentaux. De fait, l'incapacité du Sénégal à améliorer sa compétitivité s'explique essentiellement par des problèmes de compétitivité hors prix (encadré 4).⁴

⁴ Le document de la série des « Selected Issues » intitulé *Export Diversification and Competitiveness in Senegal* analyse cette question plus en détail.

23. Le volume de la dette publique et le coût des emprunts s'accroissent, ce qui impose de renforcer la gestion de la dette.

Selon les estimations, le ratio de la dette publique au PIB devrait atteindre 59,3 % en 2016, mais on observe une nette tendance à la hausse puisqu'il se situait à 34,7 % du PIB en 2010 (encadré 5). Les autorités ont davantage fait appel aux emprunts intérieurs, profitant des conditions favorables sur le marché de l'UEMOA pour prolonger l'échéance moyenne de la dette et limiter les coûts d'emprunt. Toutefois, en moyenne, les conditions sur les marchés régionaux sont nettement plus coûteuses que les emprunts concessionnels et semi-concessionnels. De plus, même si les emprunts extérieurs sont principalement accordés à des conditions concessionnelles par des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux traditionnels, on observe un recours accru à d'autres bailleurs de fonds (la Chine et l'Inde) et à des sources plus coûteuses d'emprunts extérieurs pour financer les projets d'investissement dans le cadre du PSE. Compte tenu de cette évolution, les autorités devront veiller à ce que la stratégie de gestion de la dette prenne en compte les trois principaux risques qui pèsent sur la viabilité de la dette, à savoir i) la composition des financements ; ii) les opérations du Trésor et iii) les engagements conditionnels. Les autorités ont convenu qu'il était important d'adopter une politique de la dette prudente et ont décrit dans leurs grandes lignes plusieurs mesures visant à renforcer la gestion de la dette (MPEF ¶124).

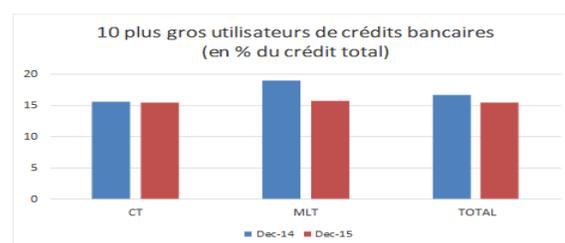
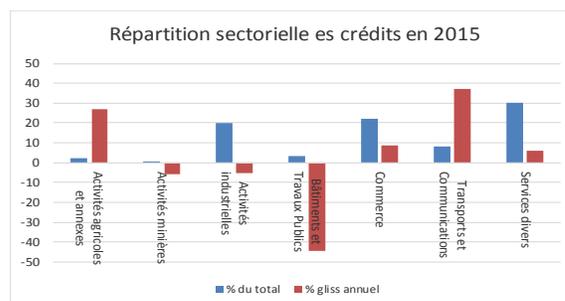
24. Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement mais les indicateurs d'endettement se dégradent.

Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils indicatifs qui dépendent de la politique économique. Dans les tests de résistance, le ratio du service de la dette aux recettes fait apparaître deux dépassements du seuil qui correspondent aux deux remboursements d'euro-obligations (2021 et 2024). Le caractère temporaire de ces dépassements est le signe d'un problème de liquidité, et non pas de solvabilité. Cependant, dans le scénario historique, les ratios d'endettement de l'encours et des flux de la dette sont constamment supérieurs à leurs seuils respectifs, ce qui est préoccupant pour la viabilité de la dette au cas où les résultats du PSE ne se concrétiseraient pas et où les autorités s'écarteraient de politiques budgétaires avisées. Enfin, la dette publique en part du PIB est elle aussi en deçà du seuil, mais le service de la dette absorbe une partie importante et grandissante des recettes. Pour que la cote de crédit du pays continue d'être jugée comme présentant un faible risque de surendettement, les autorités sénégalaises se sont engagées à stabiliser les ratios de la dette, renforcer les pratiques de gestion de la dette et limiter les emprunts non concessionnels.

C. Encourager le secteur privé et préserver la stabilité du secteur financier

Secteur financier

25. Le secteur financier est globalement sain, mais le volume des prêts improductifs et la concentration restent des facteurs de vulnérabilité. Le volume des prêts improductifs a été ramené à 18,9 % de l'ensemble des prêts en juin 2016, contre plus de 20 % en 2014. De plus, les prêts improductifs nets — qui tiennent compte des provisions — ne représentent aujourd'hui que 9 % du total des prêts, et devraient diminuer encore après les mesures prises par l'organisme de régulation renforçant les règles de provisionnement. L'année dernière, la concentration des prêts a légèrement diminué, tant en termes de secteurs qu'en pourcentage de prêts à moyen et long termes aux gros emprunteurs. C'est dans les secteurs des services et des activités commerciales et industrielles que l'on trouve la plus grande concentration de prêts, mais ces secteurs se sont développés relativement lentement, alors que l'agriculture et les transports ont connu une croissance rapide, mais plus faible au départ. Il n'en reste pas moins que les autorités devraient continuer de suivre les risques liés aux créances improductives car leur volume reste élevé et la concentration des prêts qui reste forte pourrait rendre le système financier vulnérable à des chocs touchant des entreprises et des secteurs particuliers. Les autorités ont convenu qu'il faudra progresser davantage dans la mise en place d'une capacité opérationnelle et l'amélioration du contrôle bancaire, notamment en faisant mieux respecter les limites prudentielles.⁵



26. **Le secteur bancaire du Sénégal pourrait jouer un rôle plus grand comme intermédiaire financier afin de stimuler une croissance tirée par le secteur privé.** Le secteur financier du Sénégal est relativement bien capitalisé. Il se compose de 27 établissements qui accordent des crédits à l'économie, dont 23 sont des banques. De nombreuses banques ont une participation étrangère importante, et une banque seulement possède plus de 25 % de capitaux publics. Les banques disent cependant avoir des difficultés à évaluer le risque que présentent les emprunteurs et connaissent mal leur capacité à recouvrer les garanties en cas de défaut de paiement. Pour encourager les prêts au secteur privé, en particulier aux PME, les autorités ont créé en 2013 trois institutions qui offrent des garanties ou octroient des prêts directs : le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), le Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) et la Banque nationale pour le développement économique (BNDE). Ces établissements pourraient certes accroître quelque peu le crédit aux PME, mais il faudra les contrôler pour veiller à ce que les

⁵ Ces questions sont suivies dans les consultations régionales sur l'UEMOA (UEMOA 2016 Questions principales, Rapport des services du FMI n° 16/98).

décisions de prêts et de garanties soient prises après avoir dûment évalué les risques. Plus généralement, de nouvelles réformes devront s'attaquer aux facteurs fondamentaux qui limitent le crédit au secteur privé. En particulier, si les demandeurs soumettaient une documentation de meilleure qualité et si les banques disposaient de davantage de données sur leurs antécédents, elles pourraient plus facilement convertir l'épargne en prêts, surtout aux PME. Les services du FMI ont relevé qu'en obligeant les banques à fournir les antécédents des emprunteurs, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, et en obligeant les demandeurs à s'inscrire auprès du bureau d'information sur le crédit, on contribue à diffuser les informations dont les banques ont besoin pour bien évaluer les risques de crédit⁶.

Secteur de l'énergie

27. L'électricité constitue un obstacle important au développement du secteur privé. Selon l'indice 2017 de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, le Sénégal était classé 162^e sur 190 pays au regard de la facilité à obtenir de l'électricité. De plus, les coûts énergétiques sont élevés, ce qui augmente les coûts de production. Les entreprises sénégalaises ont donc plus de difficultés à rivaliser sur les marchés internationaux. Grâce à la baisse des cours mondiaux du pétrole, conjuguée à certains gains d'efficacité de la SENELEC, compagnie nationale d'électricité, aucune subvention publique n'a été versée en 2016, ce qui devrait aussi être le cas en 2017 d'après les projections actuelles sur les prix du pétrole.

28. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la production et la distribution d'électricité et réduire les coûts (MPEF 129-30). La stratégie globale des autorités vise à i) accroître la capacité de production, ii) réduire les coûts en diversifiant les sources de production et en améliorant la gouvernance et le cadre réglementaire, iii) renforcer le réseau de distribution, notamment par l'électrification en zone rurale et iv) améliorer la prestation des services et accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Des progrès ont été accomplis récemment dans tous ces domaines grâce à des investissements tant publics que privés. En 2016, l'offre d'électricité devrait augmenter de 280 MW, dont 14 % d'origine solaire produite par le pays. La production va continuer de s'accroître en 2017, les sources d'énergie renouvelables représentant plus d'un tiers de la nouvelle production, l'objectif à long terme étant que 20 % de la production totale d'énergie soit d'origine renouvelable. L'investissement du secteur privé a contribué à porter le taux d'électrification des ménages dans les zones rurales à plus de 30 %, même si le coût de l'électricité pour les consommateurs dans les zones difficiles à atteindre, essentiellement les régions rurales pauvres, est plus élevé que dans les villes. Des mesures sont prises pour répartir équitablement les prix de l'électricité dans l'ensemble du pays par des subventions croisées.

⁶ La Côte d'Ivoire a adopté une loi portant création d'un bureau d'information sur le crédit au début de 2014. À l'origine, la collecte et la diffusion de toutes les informations sur le crédit devaient être autorisées au préalable par l'emprunteur, ce qui entravait la collecte de données sur les antécédents des emprunteurs. Pour surmonter cet obstacle, la loi fondamentale (article 53) a été amendée au début de 2016 afin de supprimer l'obligation d'accord préalable avant l'adoption initiale de la loi en 2014. Les banques ont ainsi accès aux antécédents des emprunteurs, ce qui devrait leur permettre de mieux évaluer les risques que présentent les demandeurs de prêts.

29. La découverte de gisements de pétrole et de gaz au large du Sénégal ouvre des opportunités, mais présente des défis. D'après les premières estimations, les réserves de pétrole et de gaz pourraient être importantes. La production de gaz pourrait démarrer dès 2020-21, et celle de pétrole deux années plus tard. En attendant qu'une entreprise internationale réputée fixe un calendrier et des objectifs de production, la production et les recettes de pétrole et de gaz n'ont pas encore été intégrées dans le cadre macroéconomique. Cette découverte est certes susceptible d'avoir un effet positif sur le secteur de l'énergie et sur l'économie en général, mais il sera fondamental de prendre des décisions stratégiques, qui vont de l'opportunité de créer une capacité de raffinage à l'élaboration et l'application du régime fiscal approprié, pour relever les défis que présente la découverte de ressources naturelles. Il sera aussi important de gérer les attentes que susciteront les revenus tirés des ressources naturelles car l'expérience d'une série de pays (Brésil, Ghana et São Tomé-et-Príncipe par exemple) montre que les attentes peuvent être coupées des réalités, et amener les pays à s'engager à relever les traitements des fonctionnaires et lancer d'autres programmes de dépenses alors qu'ils n'ont pas les moyens de tenir ces engagements. Les autorités ont demandé une assistance technique à leurs partenaires pour résoudre les problèmes que soulèvent les ressources naturelles.

Climat des affaires

30. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration du climat des affaires, mais il reste encore beaucoup à faire. Deux années de suite, le Sénégal a compté parmi les dix premiers pays réformateurs selon l'indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale de 2015 et 2016. Après l'adoption d'une nouvelle méthode dans le rapport *Doing Business* 2017, le classement de 2016 a été révisé et s'est amélioré, déplaçant le Sénégal du 153^e rang au 146^e rang. En 2017, le pays perdrait une place pour atteindre la 147^e position⁷ mais cette évolution s'explique par le fait que d'autres pays ont réalisé des réformes plus rapidement puisque selon l'indice, le Sénégal a poursuivi son amélioration⁸. Durant la première phase du vaste plan de réformes structurelles des autorités (Programme de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité - PREAC I 2013-15), 90 % environ des 56 mesures prévues ont été appliquées. Le programme PREAC II 2016-18 prévoit entre autres une réforme foncière et judiciaire, des mesures juridiques d'encouragement des PME, une révision du code de l'investissement et une simplification de l'administration fiscale. Il n'en reste pas moins que le climat des affaires du Sénégal continue d'être jugé relativement peu propice et que des réformes résolues s'imposent, en particulier alors que d'autres pays progressent régulièrement dans l'amélioration de leur climat des affaires. Le faible volume de l'IDE au Sénégal

⁷ Le rapport *Doing Business* 2017 indique que le changement de méthode, qui entraîne une révision des données sur trois ans, ajoute les procédures postérieures à la déclaration à l'indicateur « paiement des impôts » et une dimension de genre dans trois indicateurs, ainsi qu'un indicateur pilote sur les ventes dans le cadre de marchés publics. Pour la première fois, la Somalie est ajoutée à la liste, ce qui porte le nombre total de pays à 190.

⁸ Le rapport 2017 constate que par rapport aux années précédentes, moins de pays d'Afrique subsaharienne figurent parmi ceux qui ont enregistré le plus d'améliorations, alors que cette région représente plus d'un quart de l'ensemble des réformes adoptées dans le monde.

par rapport aux pays comparables est un signe que malgré la stabilité du pays et sa position géographique favorable, il n'a pas été capable d'attirer les investisseurs autant qu'il l'aurait pu.

31. Il est nécessaire d'ouvrir l'espace économique aux investissements intérieurs et privés pour soutenir la croissance économique à moyen terme (MPEF 126). Si l'on veut que les PME et l'IDE jouent un rôle accru dans l'économie, il faudra s'attaquer aux obstacles créés par des intérêts profondément ancrés qui font le lit de la recherche de rentes et du clientélisme (annexe 2). En effet, les réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance économique ont progressé lentement. En collaboration avec les autorités de Maurice et en partenariat avec le Corporate Council on Africa (CCA) des États-Unis, le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) et le Fonds de développement Chine-Afrique (CADF), les autorités s'emploient à changer les règles des zones économiques spéciales en renonçant aux exonérations générales d'impôts, et en insistant plutôt sur la bonne gouvernance en veillant à ce que le taux d'imposition soit raisonnable et le régime facile à respecter (encadré 6). Ces efforts, ajoutés à une amélioration des infrastructures, devraient encourager l'IDE et faciliter une hausse du crédit au secteur privé.

Encadré 6. Un pays, deux systèmes : vers un Shenzhen africain

Les autorités sénégalaises s'inspirent des idées de Paul Romer et Paul Collier pour changer les règles des zones économiques spéciales et transformer la zone de Diamniado, près de Dakar, en Shenzhen africain. À cet effet, elles ont créé une coentreprise avec Maurice qui contribuera à l'infrastructure « immatérielle » de façon à créer un cadre réglementaire favorable aux entreprises élaboré avec le concours du CCA, du CIAN et du CADF. De plus, elles tireront profit du dispositif de promotion des investissements de Maurice pour faire la promotion de cette zone économique spéciale. Elles prévoient de lancer un appel aux investisseurs américains et français à la fin de 2016, une fois que le cadre réglementaire sera mieux cerné.

Pour l'heure, les autorités s'efforcent en priorité de faire adopter une législation autorisant une « haute autorité » à mettre en place la gouvernance économique de la ZES à l'aide d'une réglementation, le ministère des Finances définissant le cadre budgétaire voulu. Ce travail est réalisé avec le concours du gouvernement de Maurice, du CCA, du CIAN et du CADF et vise à séduire les investisseurs.

Parallèlement, une équipe est mise en place pour trouver rapidement le promoteur qui fera de la ZES de Diamniado un Shenzhen africain qui, comme en Chine, sera régi par différentes règles selon le principe « un pays, deux systèmes ». Pour réduire les risques budgétaires et inciter à trouver rapidement les investisseurs internationaux voulus, le promoteur international assumerait tout le risque commercial et après 10 à 20 ans, verserait une somme forfaitaire à la coentreprise chargée de faire fonctionner la ZES. Ainsi, le Sénégal n'aurait pas à lever de fonds pour financer la construction fort coûteuse d'une ville moderne attractive pour les investisseurs étrangers, les cadres supérieurs à haut revenu, les PME et les travailleurs.

QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME

32. Les résultats du programme appuyé par l'ISPE demeurent satisfaisants. Même si trois objectifs indicatifs à la fin mars n'ont pas été atteints, tous les critères d'évaluation à la fin juin ont été respectés. Tous les objectifs indicatifs à la fin juin ont été atteints, à l'exception de celui concernant les recettes fiscales, qui a été manqué de justesse (de 0,02 % du PIB), les recettes douanières ayant été inférieures aux prévisions. Les réformes structurelles ont globalement progressé comme prévu. Sur les cinq repères structurels fixés pour la période juin-octobre 2016, trois ont été respectés. Sur les deux repères non respectés, un l'a été avec retard. Le repère à la fin juin sur l'élargissement du CUT de première génération à tous les comptes bancaires du réseau d'agents comptables des agences et des institutions publiques, le repère à la fin septembre sur la mise en place d'une plateforme (banque intégrée de projets) qui décrit le cycle de vie des projets et le repère à la fin octobre sur l'annonce d'un ancrage de la dette dans le budget 2017 ont tous été atteints. Le repère à la fin septembre sur l'adoption d'un plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales a été respecté avec retard. Le repère à la fin septembre qui n'a pas été atteint concerne la création d'une structure (bureau, division spécialisée, etc.) chargée du recouvrement des créances douteuses. Le retard est dû à un débat interne sur le fait de savoir si ce changement devrait être effectué dans le cadre d'une réorganisation plus vaste prévue l'année prochaine ou s'il devait être réalisé plus tôt, au risque de devoir alors procéder à des changements supplémentaires. Les autorités prévoient que la nouvelle structure sera mise en place, dans un cas comme dans l'autre, au début de 2017. De plus, le repère structurel sur la définition d'une stratégie de gestion du portefeuille d'investissements de l'État et des entreprises publiques, qui n'a pas été respecté comme prévu en mars 2016, a lui aussi été réalisé avec retard.

33. Évaluation des sauvegardes. L'évaluation réalisée en 2013 par la BCEAO, banque centrale régionale de l'UEMOA, a fait apparaître le maintien d'un dispositif de contrôle solide. Toutes les recommandations formulées par l'évaluation ont été mises en œuvre. Il s'agissait notamment de renforcer les mécanismes d'audit interne en désignant un cabinet international ayant l'expérience des normes internationales d'audit pour réaliser les audits des exercices 2015-17, de compléter les capacités du comité d'audit par un savoir-faire extérieur pour superviser les procédures de contrôle et d'informations financières et d'adopter les normes IFRS à compter de l'exercice budgétaire 2015.

34. Les données communiquées sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Des insuffisances demeurent cependant dans les données sur les comptes nationaux, les indicateurs sociaux et les statistiques de finances publiques. Les autorités s'emploient à résoudre ces problèmes, notamment en changeant l'année de référence du PIB de 1999 actuellement à 2014. L'établissement des données selon le MSFP 2001/14 est encourageant mais il reste encore à faire pour présenter les données sous cette forme dans le budget et communiquer les données budgétaires sur le secteur public. Grâce à l'assistance technique des partenaires pour le développement, et notamment du FMI, les autorités progressent bien dans l'adoption de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, qui devrait être achevée d'ici à la fin juin 2017 (encadré 7).

Encadré 7. Souscription du Sénégal à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD)

Le Sénégal a souscrit au système général de diffusion des données (SGDD) le 10 septembre 2001. La plupart des métadonnées du SGDD ont été actualisées en 2009. Les autorités sénégalaises ont l'intention de souscrire au NSDD d'ici la fin juin 2017. Le Sénégal deviendrait ainsi le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à souscrire au NSDD après l'Afrique du Sud, Maurice et les Seychelles. Une mission d'assistance technique du FMI a récemment conclu que cet objectif est réalisable compte tenu de l'état actuel du système statistique et de la détermination affichée des autorités.

Si l'on compare les pratiques de diffusion des données aux exigences de la NSDD, sur les 22 catégories de données, on constate ce qui suit :

- Le Sénégal diffuse 10 catégories de données correspondant aux exigences de la NSDD (PIB, indice de production, IPC et IPP, opérations de l'administration centrale, taux d'intérêt, marché boursier, commerce extérieur, taux de change et population) ;
- Le Sénégal produit neuf catégories de données qui ne sont pas diffusées conformément à la NSDD (emploi, chômage, salaires, dette de l'administration centrale, situation des institutions de dépôt, situation de la banque centrale, balance des paiements, avoirs de réserve et position extérieure globale) ;
- Trois catégories de données ne sont pas produites (opérations des administrations publiques, formulaire type de déclaration des données sur les réserves et dette extérieure).

Des progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif de souscrire à la NSDD. Le 31 août 2016, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) a publié la [National Summary Data Page](#) (page nationale récapitulative des données) sur laquelle elle affiche environ 19 des 22 catégories de données prescrites par la NSDD (2014-2015) dont certaines ont un champ d'application limité. Il reste encore à faire dans les catégories suivantes : opérations des administrations publiques, dette extérieure, formulaire type de déclaration des données sur les réserves, PIB nominal trimestriel, balance des paiements trimestrielle et emploi et chômage trimestriels. Les autorités sont convaincues que la plupart des catégories de données, voir l'ensemble de ces catégories, pourront être diffusées en respectant les exigences de la NSDD d'ici la fin de 2016, à temps pour que le processus de souscription puisse démarrer.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. La réalisation de la première série de projets dans le cadre du PSE a aidé à inscrire le Sénégal sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse mais pour pérenniser cette croissance à moyen terme, il faudra résolument appliquer des réformes qui permettront de promouvoir les PME et d'attirer l'IDE de façon à rendre la production compétitive à l'échelle mondiale. Des efforts constants s'imposent pour accroître la compétitivité du secteur privé, notamment en rendant plus transparent le recouvrement des impôts, en abaissant les coûts de l'électricité et en améliorant sa distribution et en créant un climat dans lequel les PME et l'IDE pourront concourir à une croissance diversifiée ; c'est ainsi que le secteur privé pourra prendre les rênes de la croissance à moyen terme. Les services du FMI saluent les efforts de refonte des règles relatives à la ZES en tirant les enseignements de l'expérience de la Chine et de Maurice, et avec le concours d'organisations représentant des investisseurs chinois, européens et américains. Il sera cependant important que la ZES cesse de bénéficier d'exonérations fiscales et soit régie par un régime transparent, basé sur des règles faciles à respecter et assorti à des taux raisonnables.

36. Les autorités sont déterminées à préserver la stabilité macroéconomique. Les mesures prises pour mieux mobiliser les recettes et rationaliser la consommation des administrations publiques ont contribué à maîtriser les déficits budgétaires. Il faut cependant poursuivre ces efforts avec une vigilance accrue, en particulier en ce qui concerne d'une part la masse salariale, pour assurer un régime de rémunération de la fonction publique plus équitable et transparent, et d'autre part la fiscalité pour renforcer l'équité et l'efficacité du processus de recouvrement des impôts et réduire notablement les dépenses fiscales. Avec des réformes qui assureront que chacun s'acquitte équitablement de l'impôt dans un système transparent, il devrait être possible de mobiliser davantage de recettes tout en éliminant les mesures fiscales dissuasives qui empêchent les PME et l'IDE d'entreprendre des activités compétitives au niveau mondial. Le recours à des lettres de confort pour encourager les banques à financer les projets avant l'ouverture des crédits budgétaires risque de compromettre la discipline budgétaire et créer des engagements conditionnels et doit être réduit au strict minimum.

37. Le secteur financier doit s'impliquer davantage pour accompagner une croissance impulsée par le secteur privé. Les indicateurs financiers s'améliorent, mais étaient faibles au départ. Il faudrait renforcer la supervision régionale, notamment en vue de réduire davantage les créances non productives. Aussi convient-il d'adopter des réformes au niveau national pour inciter davantage à accorder des prêts.

38. Le Sénégal reste peu exposé au risque de surendettement, mais le volume de la dette augmente. Le recours accru à l'emprunt non concessionnel, y compris sur le marché régional, a alourdi le poids de la dette sur le budget. Pour conserver ce faible risque de surendettement, le Sénégal doit maintenir les forts taux de croissance envisagés dans le cadre du PSE, tout en respectant la trajectoire prévue de rééquilibrage de ses finances publiques, ce qui exige une mise en œuvre rapide des mesures destinées à stimuler l'investissement privé. Des projets d'investissement mieux choisis, évalués et suivis pour dégager une solide rentabilité économique, et le recours à des emprunts concessionnels et semi-concessionnels lorsque cela est possible, dans le cadre d'une stratégie globale de gestion de la dette, seront autant de mesures permettant de maintenir la dette sur une trajectoire viable tout en réalisant de façon efficiente le programme d'investissements publics du PSE. De plus, il est urgent de renforcer les opérations du Trésor, en proie à des difficultés dues à des arriérés de longue date et aux problèmes financiers de la poste. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de faire un bilan de ces difficultés en procédant à un audit du Trésor d'ici fin mars 2017, et d'élaborer un plan d'action à mettre en œuvre le plus tôt possible.

39. Les perspectives de l'économie sénégalaise sont positives et les risques sont gérables, à condition de poursuivre l'effort concerté d'amélioration de la gouvernance économique. La réussite du PSE dépend de la mise en œuvre rapide d'une masse critique de réformes qui ont été identifiées, notamment dans le cadre des exercices d'apprentissage par les pairs, coordonnés par le FMI. Une analyse clairement présentée de l'économie politique de ces réformes devrait faciliter leur mise en œuvre. Il existe cependant des risques, essentiellement internes, liés à la recherche de rentes et au clientélisme profondément ancrés, qui pourraient freiner l'ouverture d'un espace économique et les réformes visant à assurer que chacun s'acquitte équitablement de l'impôt de

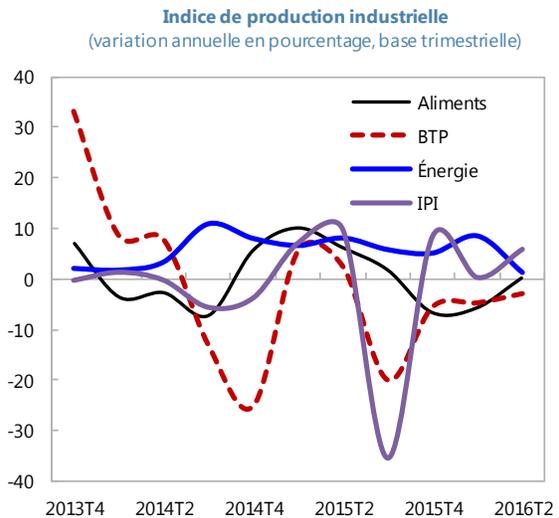
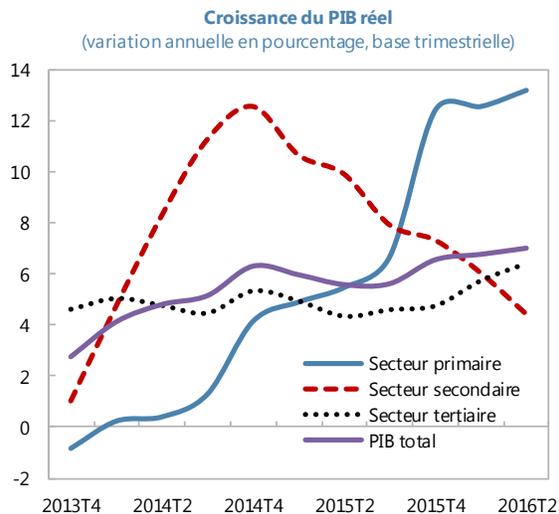
façon transparente. Si le pays ne parvient pas à surmonter l'obstacle que constituent ces groupes de pression, il pourrait, comme cela s'est déjà produit à quatre reprises depuis 1990, perdre l'élan de croissance qui l'anime actuellement. Au plan externe, les risques sont notamment l'augmentation éventuelle du coût de l'emprunt public et la lenteur de la croissance dans les principaux pays partenaires. Les risques sécuritaires dans la région pourraient également avoir un impact négatif sur l'investissement, et par conséquent sur la croissance et les exportations.

40. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par l'ISPE. Les critères d'évaluation quantitatifs à la fin juin 2016 et les objectifs quantitatifs à la fin juin ont tous été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales qui a été manqué de justesse.

41. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule dans un délai de 24 mois conformément à la décision n° 14747- 10/96 sur les cycles de consultation au titre de l'article IV.

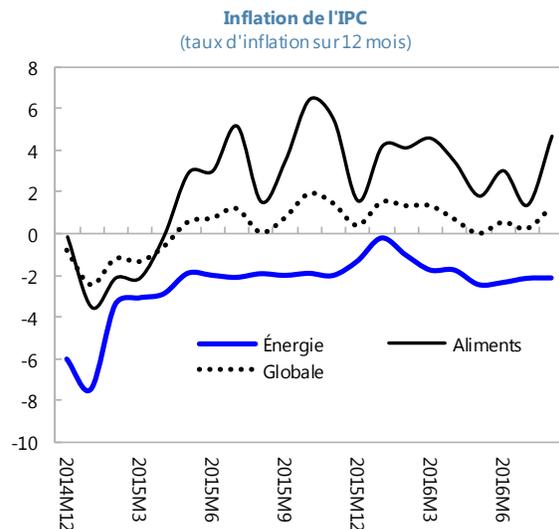
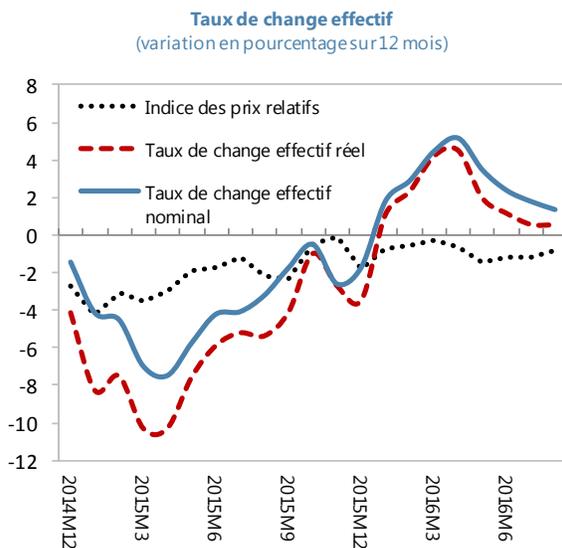
Graphique 1. Sénégal : indicateurs à haute fréquence

Le secteur tertiaire est celui qui contribue le plus à la croissance mais le secteur primaire connaît une accélération.



Les gains récents de compétitivité des prix n'ont été que partiellement neutralisés ces derniers mois

Après avoir été négative pendant plus d'un an l'inflation est devenue positive l'an dernier en raison de la poussée des prix des produits alimentaires

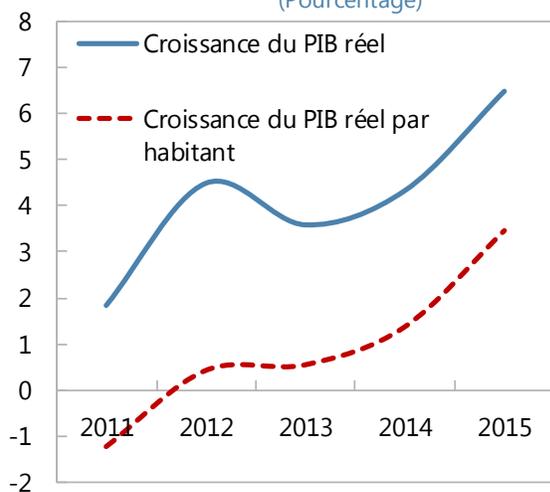


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI

Graphique 2. Sénégal : évolution récente

La croissance s'est récemment accélérée et la croissance par habitant s'est hissée à des niveaux plus importants...

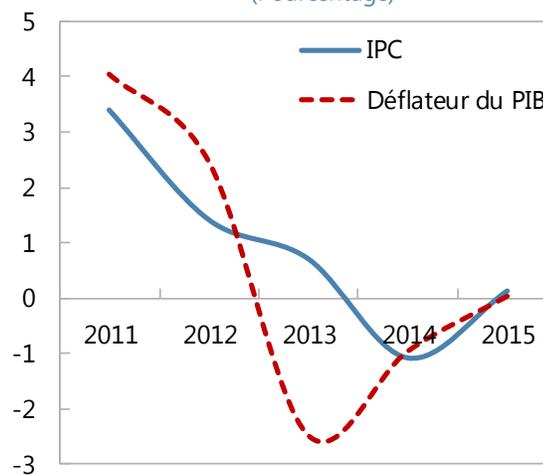
Croissance du PIB
(Pourcentage)



Les déficits budgétaire et courant ont continué de diminuer...

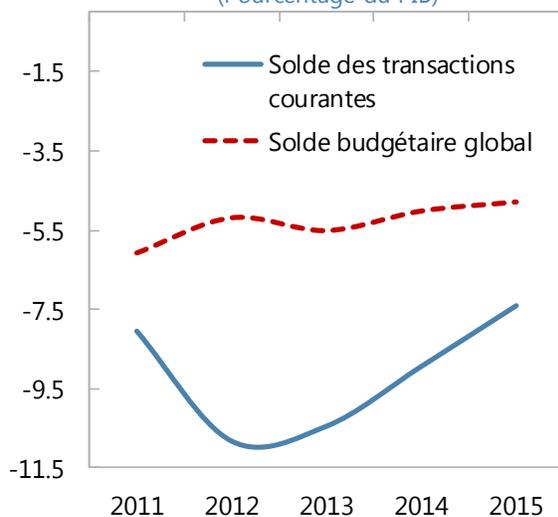
...tandis que l'inflation est devenue positive, restant toutefois maîtrisée.

Inflation
(Pourcentage)

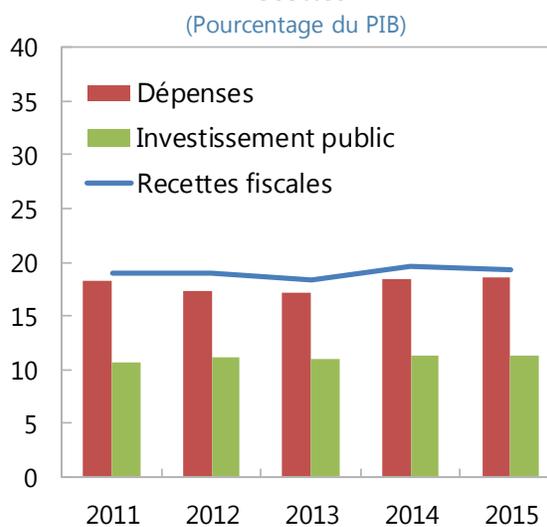


...fruit d'une meilleure rationalisation des dépenses.

Double déficit
(Pourcentage du PIB)



Dépenses, investissement et recettes
(Pourcentage du PIB)

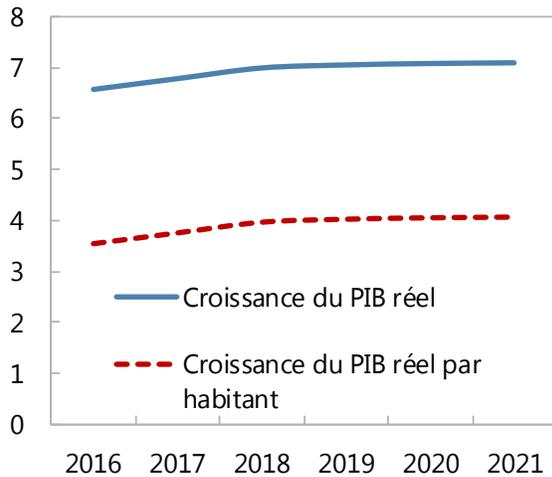


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : projections à moyen terme

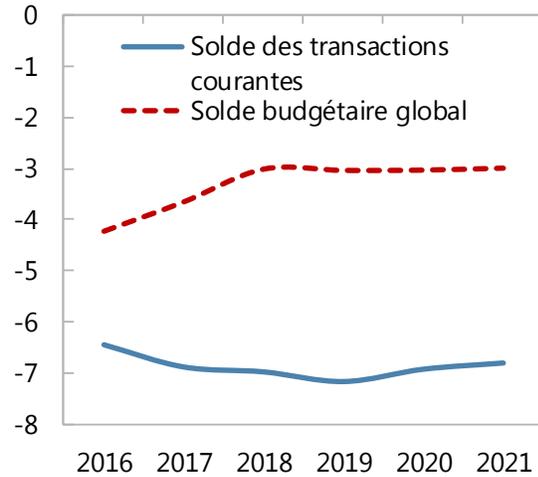
La croissance devrait rester solide et l'inflation devrait rester modérée.

Croissance du PIB (Pourcentage)



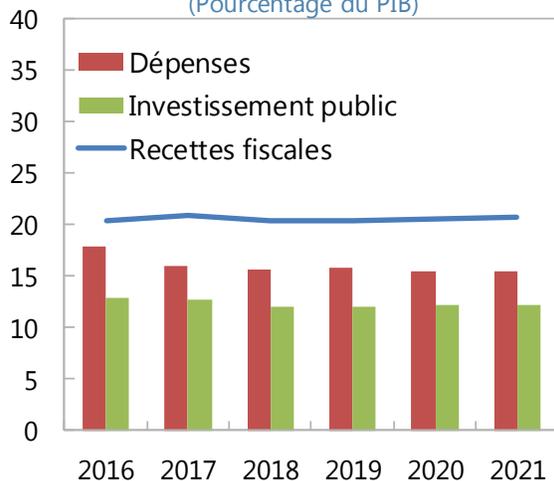
Un rééquilibrage des finances publiques s'impose pour la stabilité extérieure.

Double déficit (Pourcentage du PIB)



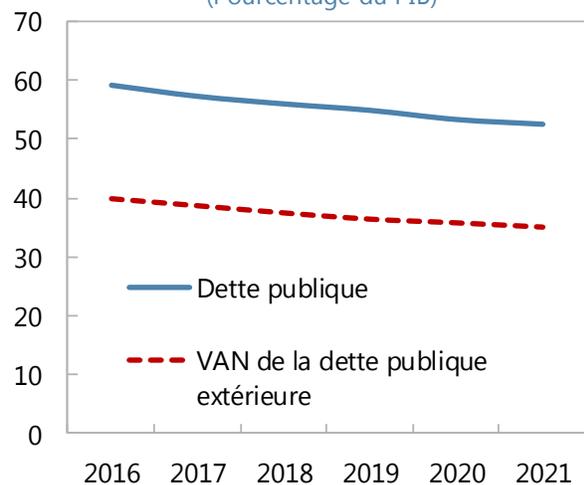
Le rééquilibrage budgétaire s'appuie sur des mesures liées aux recettes et aux dépenses...

Dépenses, investissement et recettes (Pourcentage du PIB)



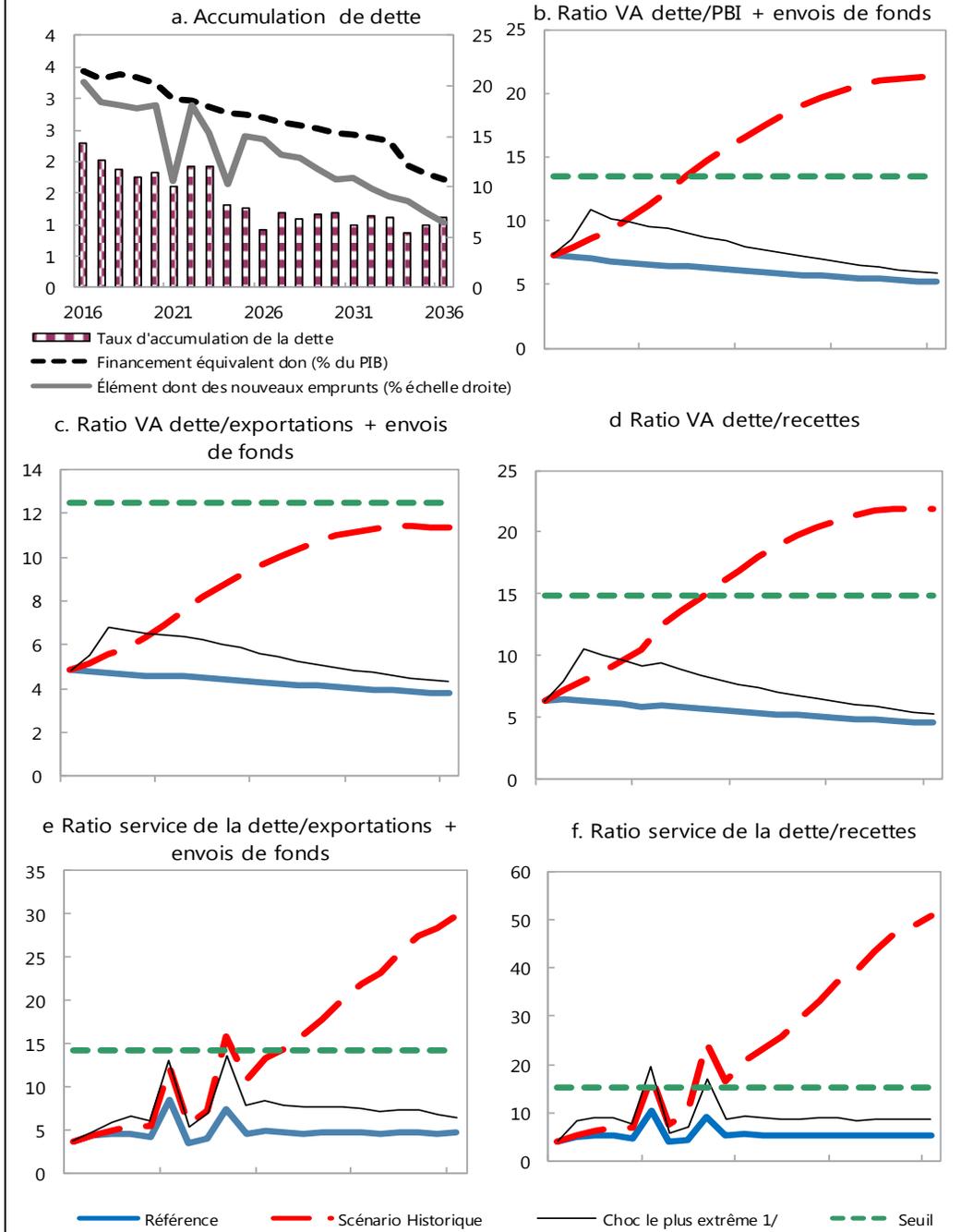
...ce qui permettra de maintenir le risque de surendettement à un faible niveau.

Dettes (Pourcentage du PIB)



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal : viabilité de la dette extérieure



Sources: autorités nationales; estimations et projections des services
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant.
 Au graphique b. cela correspond à un choc de type combinaison; au c. à un choc de type combinaison; au d. à un choc de type combinaison; au e. à un choc de type exportations; et au f. à un choc de type dépréciation ponctuelle.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Act.		CR 16/3	Proj.	Projections				
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	4.3	6.5	5.9	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	4.5	4.8	5.8	6.1	6.5	6.8	6.9	6.9	7.0
Déflateur du PIB	-1.0	0.0	1.8	1.8	1.8	1.9	1.7	1.8	1.8
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	-1.1	0.1	1.3	1.1	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Fin de période	-0.8	0.4	1.3	1.5	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	3.5	13.4	3.6	2.8	10.7	9.6	10.7	11.3	8.7
Importations, f.à.b. (francs CFA)	-1.1	3.3	5.8	2.4	8.9	9.2	9.8	7.6	7.5
Volume des exportations	6.9	15.8	5.5	7.8	5.9	7.5	8.5	9.8	8.0
Volume des importations	4.1	13.8	6.4	8.6	8.6	8.1	7.4	7.5	6.1
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	1.8	7.9	-1.3	1.2	4.3	0.9	-0.1	1.3	-0.6
Taux de change effectif nominal	2.5	-3.9
Taux de change effectif réel	-0.8	-5.9
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)								
Monnaie au sens large	11.4	13.4	7.1	8.5	8.7
Avoirs intérieurs nets	6.1	13.0	8.4	10.7	11.9
Crédit intérieur	2.8	11.2	7.1	9.9	11.1
Crédit à l'État (net)	-2.6	3.7	-1.1	0.2	1.9
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	6.4	6.5	8.7	10.3	9.2
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹								
Opérations financières de l'État									
Recettes	24.8	25.1	24.3	26.4	25.0	24.7	24.6	24.5	24.6
Dons	3.3	2.9	3.0	2.7	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5
Dépenses totales et prêts nets	29.8	29.9	28.6	30.7	28.7	27.7	27.6	27.5	27.6
Solde budgétaire global			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.5	-7.7	-7.2	-7.0	-6.3	-5.7	-5.8	-5.7	-5.5
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.0	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire primaire	-3.3	-2.8	-2.4	-2.4	-1.6	-0.8	-0.8	-0.8	-1.0
Épargne et investissement									
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8.9	-7.4	-8.7	-6.5	-6.9	-7.0	-7.2	-6.9	-6.8
Solde courant (transferts officiels exclus)	-9.8	-8.2	-9.7	-7.3	-7.6	-7.8	-8.1	-7.7	-7.6
Investissement intérieur brut	25.1	24.0	27.0	27.2	27.4	27.3	26.6	27.6	27.8
Public ¹	6.8	6.8	7.1	7.7	7.6	7.2	7.2	7.3	7.3
Non public	18.3	17.2	19.9	19.4	19.8	20.1	19.5	20.4	20.5
Épargne nationale brute	16.1	16.6	18.3	20.7	20.5	20.3	19.5	20.7	21.0
Publique	1.8	2.0	2.7	3.5	4.0	4.2	4.1	4.2	4.3
Non publique	14.4	14.6	15.5	17.2	16.5	16.1	15.4	16.5	16.7
			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes publiques totales	54.2	56.9	55.1	59.3	57.3	56.0	54.9	53.3	52.5
Dettes publiques intérieures ²	13.9	15.8	15.8	19.3	18.6	18.5	18.4	17.5	17.4
Dettes publiques extérieures	40.3	41.1	39.3	39.9	38.7	37.5	36.5	35.8	35.1
Service de la dette publique extérieure			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations	7.4	11.0	10.0	8.9	8.8	9.4	9.4	9.2	16.1
En pourcentage des recettes publiques	10.4	15.7	12.9	11.0	11.6	12.4	12.5	12.2	19.9
Pour mémoire									
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	7583	8,078	8,792	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2014-21
(Milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.		Projections					
	(Milliards FCFA, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-678	-599	-567	-656	-725	-811	-855	-916
Balance des biens	-1,390	-1,287	-1,309	-1,394	-1,514	-1,642	-1,681	-1,775
Exportations, f.à.b.	1,473	1,670	1,717	1,901	2,084	2,308	2,568	2,792
Importations, f.à.b.	-2,862	-2,956	-3,026	-3,295	-3,597	-3,950	-4,249	-4,567
Services et revenu (net)	-257	-355	-346	-389	-405	-438	-471	-505
Crédits	817	836	862	902	942	984	1,027	1,071
Débits	-1,074	-1,191	-1,208	-1,291	-1,347	-1,421	-1,498	-1,576
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-89	-168	-129	-145	-156	-167	-178	-178
Transferts courants sans contrepartie (net)	969	1,042	1,088	1,127	1,193	1,269	1,297	1,364
Privés (net)	917	993	1,035	1,086	1,139	1,195	1,230	1,291
Publics (net)	53	49	53	41	54	74	67	73
<i>Dont: dons budgétaires</i>	40	31	35	35	47	67	61	67
Compte de capital et compte financier	897	754	610	672	739	824	947	1,013
Compte de capital	218	207	210	222	234	247	259	273
Transferts de capitaux privés	10	10	10	10	10	11	11	11
Dons projets	213	200	204	215	227	240	262	266
Annulation de la dette et autres transferts	-5	-2	-4	-3	-3	-3	-3	-3
Compte financier	680	547	400	450	505	577	688	740
Investissements directs	151	188	210	236	281	339	431	530
Investissements de portefeuille (net)	519	237	110	140	78	152	24	104
Dont : émission d'eurobonds	250	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	10	122	80	75	146	87	233	106
Secteur public (net)	97	181	201	201	202	210	241	228
<i>Dont: décaissements</i>	207	279	309	352	378	404	421	675
prêts programmes	54	68	74	80	87	95	103	103
prêts projets	54	211	220	222	230	239	248	257
autres	98	0	15	50	60	70	70	315
amortissement	-109	-98	-107	-152	-176	-194	-179	-445
Secteur privé (net)	-153	-44	-122	-126	-56	-123	-8	-122
Erreurs et omissions	66	-16	0	0	0	0	0	0
Solde global	220	155	44	16	13	14	93	97
Financement	-220	-155	-44	-16	-13	-14	-93	-97
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-100	-99	-44	-16	-13	-14	-93	-97
Utilisation nette des ressources du FMI	-9	-19	-27	-26	-26	-18	-3	0
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-9	-19	-27	-26	-26	-18	-3	0
Autres	-92	-80	-17	10	12	4	-90	-96
Banques créatrices de monnaie	-119	-56	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-8.9	-7.4	-6.5	-6.9	-7.0	-7.2	-6.9	-6.8
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-9.8	-8.2	-7.3	-7.6	-7.8	-8.1	-7.7	-7.6
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards US)	2.1	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.4	2.6
(% monnaie au sens large)	31.8	30.7	29.3	27.3	24.7	22.6	22.1	21.6
(mois importations)	3.7	3.9	4.0	3.7	2.0	3.2	3.2	3.2
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$)	13.2	12.4
(% monnaie au sens large)	41.8	45.0
(mois importations UEMOA BSNF)	4.7	5.0	4.8	4.8	4.9	4.9	4.7	4.9
Produit intérieur brut	7,583	8,078	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2014–21
(Pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.		Projections					
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-8.9	-7.4	-6.5	-6.9	-7.0	-7.2	-6.9	-6.8
Balance des biens	-18.3	-15.9	-14.9	-14.6	-14.6	-14.5	-13.6	-13.2
Exportations, f.à.b.	19.4	20.7	19.6	20.0	20.1	20.4	20.8	20.8
Importations, f.à.b.	-37.7	-36.6	-34.5	-34.6	-34.6	-34.9	-34.4	-34.0
Services et revenu (net)	-3.4	-4.4	-3.9	-4.1	-3.9	-3.9	-3.8	-3.8
Crédits	10.8	10.3	9.8	9.5	9.1	8.7	8.3	8.0
Débits	-14.2	-14.7	-13.8	-13.5	-13.0	-12.6	-12.1	-11.7
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.2	-2.1	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.8	12.9	12.4	11.8	11.5	11.2	10.5	10.1
Privés (net)	12.1	12.3	11.8	11.4	11.0	10.6	10.0	9.6
Publics (net)	0.7	0.6	0.6	0.4	0.5	0.7	0.5	0.5
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5
Compte de capital et compte financier	11.8	9.3	7.0	7.1	7.1	7.3	7.7	7.5
Compte de capital	2.9	2.6	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons projets	2.8	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.1	2.0
Annulation de la dette et autres transferts	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	9.0	6.8	4.6	4.7	4.9	5.1	5.6	5.5
Investissements directs	2.0	2.3	2.4	2.5	2.7	3.0	3.5	3.9
Investissements de portefeuille (net)	6.8	2.9	1.3	1.5	0.7	1.3	0.2	0.8
<i>Dont : émission d'eurobonds</i>	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	0.1	1.5	0.9	0.8	1.4	0.8	1.9	0.8
Secteur public (net)	1.3	2.2	2.3	2.1	1.9	1.9	2.0	1.7
<i>Dont: décaissements</i>	2.7	3.5	3.5	3.7	3.6	3.6	3.4	5.0
prêts programmes	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts projets	0.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
autres	1.3	0.0	0.2	0.5	0.6	0.6	0.6	2.3
amortissement	-1.4	-1.2	-1.2	-1.6	-1.7	-1.7	-1.5	-3.3
Secteur privé (net)	-2.0	-0.5	-1.4	-1.3	-0.5	-1.1	-0.1	-0.9
Erreurs et omissions	0.9	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.9	1.9	0.5	0.2	0.1	0.1	0.8	0.7
Financement	-2.9	-1.9	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.8	-0.7
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-1.3	-1.2	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.8	-0.7
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Autres	-1.2	-1.0	-0.2	0.1	0.1	0.0	-0.7	-0.7
Banques créatrices de monnaie	-1.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	7,583	8,078	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE,¹ 2014–21
(Milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2,017	2018	2019	2020	2021
	Act.				Projections			
	(Milliards de FCFA)							
Recettes	1,877	2,026	2,316	2,384	2,568	2,783	3,019	3,310
Recettes fiscales	1,483	1,597	1,779	1,986	2,116	2,310	2,535	2,787
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	402	435	488	556	613	693	752	824
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	21	20	20	23	23	25	25	27
Impôts sur le patrimoine	27	31	25	32	33	36	37	50
Impôts sur les biens et services	786	855	895	978	1,075	1,154	1,279	1,418
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	219	228	244	260	277	304	337	368
Autres recettes fiscales	28	27	107	138	95	98	104	101
Dons	253	232	239	250	284	307	323	332
Budget	40	31	35	35	47	67	61	67
Projets	213	200	204	215	227	240	252	266
Autres recettes	141	197	298	148	167	167	161	191
Dépenses	2,258	2,413	2,688	2,733	2,881	3,127	3,393	3,713
Charges	1,400	1,504	1,560	1,522	1,628	1,777	1,899	2,068
Rémunération des salariés	490	526	573	595	635	687	738	822
Utilisation des biens et services	361	384	337	350	385	445	498	538
Intérêts	131	160	164	200	229	252	274	272
Aux non-résidents	63	126	86	99	108	117	127	127
Aux résidents	68	34	79	100	121	135	147	145
Subventions 2/	60	51	48	45	45	38	42	48
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	22	0	20	0	0	0	0	0
dont : SENELEC du budget	0	0	0	0	0	0	0	0
dont : subventions aux carburants	12	0	14	0	0	0	0	0
Dons (courants hors FSE)	174	216	280	245	238	221	241	276
Prestations sociales	30	60	3	5	7	7	7	9
Autres charges	154	108	156	82	90	127	100	104
Acquisition nette d'actifs non financiers	858	909	1,128	1,211	1,252	1,350	1,494	1,645
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-381	-387	-372	-349	-313	-344	-374	-403
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-381	0	-387	-372	-349	-344	-374	-403
Acquisition nette d'actifs financiers	108	-44	14	10	9	10	10	10
Intérieurs	112	-89	14	10	9	10	10	10
Numéraire et dépôts	96	-128	10	10	10	10	10	10
Titres de dette	13	13	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	3	27	4	0	-1	0	0	0
Accumulation nette de passifs	489	343	386	359	323	354	384	413
Intérieurs	-101	-43	38	-28	21	-51	92	57
FMI et DTS	-12	-19	-32	-32	-31	-22	-4	0
Titres de dette (nets)	24	33	71	4	52	-29	96	57
Crédits	46	-57	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à payer	-159	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	590	385	347	387	302	405	292	356
Titres de dette (nets)	338	204	146	186	100	195	50	126
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	88	204	146	186	100	195	50	126
Euro-obligations	250	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	98	181	201	201	202	210	242	230
Prêts programmes	54	68	74	80	87	95	103	103
Prêts projets	54	211	220	222	230	239	248	257
Prêts non concessionnels	98	0	15	48	51	55	48	286
Autres	-108	-98	-107	-150	-167	-179	-157	-416
Autres comptes à payer	153	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Variation de la valeur nette : transactions	477	522	756	863	939	1,006	1,119	1,242
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	477	522	756	863	939	1,006	1,119	1,242
Consommation publique	941	1,018	1,013	1,021	1,078	1,182	1,109	1,321
Investissements publics ³	1,186	1,235	1,371	1,486	1,581	1,683	1,999	2,042
PIB nominal	7,583	8,078	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Manuel de statistiques des finances publiques: (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

3/ L'investissement public diffère de l'acquisition nette d'actifs non financiers indiquée dans les tableaux budgétaires en incluant les dépenses publiques en salaires et traitements du personnel de première ligne en éducation et en santé, qui sont tous deux considérés comme des investissements dans le capital humain (dans l'esprit de la PSE).

Tableau 5. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE,¹ 2014–21
(Pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
	Actual		Projections						
	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)								
Recettes	24.8	25.1	26.4	25.0	24.7	24.6	24.5	24.6	
Recettes fiscales	19.6	19.8	20.3	20.8	20.4	20.4	20.5	20.7	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.3	5.4	5.6	5.8	5.9	6.1	6.1	6.1	
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Impôts sur le patrimoine	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	
Impôts sur les biens et services	10.4	10.6	10.2	10.3	10.3	10.2	10.4	10.5	
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.9	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	
Autres recettes fiscales	0.4	0.3	1.2	1.4	0.9	0.9	0.8	0.7	
Dons	3.3	2.9	2.7	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	
Budget	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5	
Projets	2.8	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0	
Autres recettes	1.9	2.4	3.4	1.6	1.6	1.5	1.3	1.4	
Dépenses	29.8	29.9	30.7	28.7	27.7	27.6	27.5	27.6	
Charges	18.5	18.6	17.8	16.0	15.7	15.7	15.4	15.4	
Rémunération des salariés	6.5	6.5	6.5	6.2	6.1	6.1	6.0	6.1	
Utilisation des biens et services	4.8	4.8	3.8	3.7	3.7	3.9	4.0	4.0	
Intérêts	1.7	2.0	1.9	2.1	2.2	2.2	2.2	2.0	
Aux non-résidents	0.8	1.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	
Aux résidents	0.9	0.4	0.9	1.1	1.2	1.2	1.2	1.1	
Subventions ²	0.8	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : SENELEC du budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : subventions aux carburants	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons (courants hors FSE)	2.3	2.7	3.2	2.6	2.3	2.0	2.0	2.1	
Prestations sociales	0.4	0.7	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Autres charges	2.0	1.3	1.8	0.9	0.9	1.1	0.8	0.8	
Acquisition nette d'actifs non financiers	11.3	11.3	12.9	12.7	12.1	11.9	12.1	12.2	
Domestically financed	1.3	1.5	1.3	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	
Government's grants financed	4.9	4.8	6.6	5.9	5.3	5.3	5.4	5.5	
Externally financed	5.2	5.0	5.0	4.7	4.6	4.2	4.2	4.1	
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-5.0	-4.8	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-5.0	-4.8	-4.2	-3.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Acquisition nette d'actifs financiers	1.4	-0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Intérieurs	1.5	-1.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Numéraire et dépôts	1.3	-1.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Titres de dette	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres comptes à recevoir	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Accumulation nette de passifs	6.4	4.2	4.4	3.8	3.1	3.1	3.1	3.1	
Intérieurs	-1.3	-0.5	0.4	-0.3	0.2	-0.4	0.7	0.4	
FMI et DTS	-0.2	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	0.0	
Titres de dette (nets)	0.3	0.4	0.8	0.0	0.5	-0.3	0.8	0.4	
Crédits	0.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres comptes à payer	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	7.8	4.8	4.0	4.1	2.9	3.6	2.4	2.6	
Titres de dette (nets)	4.5	2.5	1.7	2.0	1.0	1.7	0.4	0.9	
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.2	2.5	1.7	2.0	1.0	1.7	0.4	0.9	
Euro-obligations	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits	1.3	2.2	2.3	2.1	1.9	1.9	2.0	1.7	
Prêts programmes	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	
Prêts projets	0.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	
Prêts non concessionnels	1.3	0.0	0.2	0.5	0.5	0.5	0.4	2.1	
Autres	-1.4	-1.2	-1.2	-1.6	-1.6	-1.6	-1.3	-3.1	
Autres comptes à payer	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Variation de la valeur nette : transactions	6.3	6.5	8.6	9.1	9.0	8.9	9.1	9.2	
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	6.3	6.5	8.6	9.1	9.0	8.9	9.1	9.2	
Consommation publique	12.4	12.6	11.6	10.7	10.4	10.5	9.0	9.9	
Investissements publics	15.6	15.3	15.6	15.6	15.3	14.9	16.2	15.3	
PIB nominal	7,583	8,078	8,763	9,528	10,392	11,319	12,335	13,451	

Sources: Ministry of Finance; and IMF staff estimates and projections.

¹Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

²S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2013–17

	2013	2014	2015	2016	2017
		Act.		Proj.	
	(En milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	858	1,078	1,233	1,276	1,293
BCEAO	764	865	963	1,007	1,023
Banques commerciales	94	213	270	270	270
Avoirs intérieurs nets	2,269	2,407	2,720	3,012	3,370
Crédit intérieur net	2,565	2,638	2,933	3,224	3,582
Crédit net à l'État ¹	151	70	198	207	287
Banque centrale	21	-75	46	4	-38
Banques commerciales	124	142	149	203	325
Autres établissements	5	13	26	26	26
Crédit à l'économie	2,414	2,568	2,735	3,018	3,295
Autres postes (net)	-297	-231	-213	-213	-213
Monnaie au sens large	3,127	3,485	3,953	4,288	4,663
Circulation fiduciaire hors banques	620	685	807	875	952
Total dépôts	2,507	2,799	3,146	3,413	3,711
Dépôts à vue	1,358	1,430	1,737	1,885	2,049
Dépôts à terme	1,150	1,370	1,409	1,528	1,662
	(Variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	-0.7	7.0	4.4	0.6	0.4
BCEAO	-0.4	3.2	2.8	1.1	0.4
Banques commerciales	-0.3	3.8	1.6	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.8	4.4	9.0	7.1	8.3
Crédit net à l'État ¹	2.0	-2.6	3.7	-1.1	1.9
Crédit à l'économie	9.3	4.9	4.8	6.9	6.5
Autres postes (net)	-2.5	2.1	0.5	0.0	0.0
Monnaie au sens large	8.0	11.4	13.4	7.7	8.7
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	2.3	2.2	2.0	2.2	2.0
Croissance du PIB nominal (en %)	1.0	3.3	6.5	8.4	8.7
Crédit à l'économie (croissance en %)	12.6	6.4	6.5	9.3	9.2
Crédit à l'économie/PIB (%)	32.9	33.9	36.1	37.1	34.6
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	0.6	-81.3	127.8	45.6	80.3
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de pér.; %)	3.5	2.5

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Décembre							
	(Pourcent, sauf indication contraire)							
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.4	16.7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	15.9	16.0
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.0	8.5
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	58.3	64.3
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	166.0	159.8
Répartition sectorielle des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	23.1	19.8
Commerce de gros et de détail	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.7	21.9
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	41.0	38.7
Ratio prêts improductifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.8	18.8
<i>Dont : sans ICS</i>	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	17.6	18.3
Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	58.1	57.9
<i>Dont : sans ICS</i>	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	60.7	60.0
Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.0	7.9
<i>Dont : sans ICS</i>	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7	8.2
Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	57.8	60.2
<i>Dont : sans ICS</i>	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	53.8	58.1
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bénéfices et rentabilité	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	2.0	1.0
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	7.8	12.5
Marge d'intérêt moyenne ²	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	5.1	11.5
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	0.6	1.0
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	6.8	11.9
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	58.6	60.6
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	25.0	26.1
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Liquidité	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	40.8	54.7
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	61.2	80.6
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	66.7	75.7

Source : BCEAO

¹Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.²Hors taxe sur les opérations bancaires.

Annexe I. Mettre en œuvre l'apprentissage mutuel dans le secteur du tourisme

1. En conclusion de l'apprentissage mutuel facilité par le FMI, le gouvernement de Maurice a proposé les mesures ci-après pour exploiter le potentiel touristique du Sénégal.
2. Une équipe commune sera constituée pour concrétiser un projet de modernisation des principales stations touristiques que sont Saly et La Somone. Le projet :
 - Créera un mécanisme afin que la population locale et les parties prenantes appuient les mesures prises et se mobilisent en leur faveur ;
 - Nettoiera la zone et prévoira une organisation pour que cela s'inscrive dans la durée ;
 - Mettra en place des infrastructures publiques pour embellir les sites et veiller à ce qu'ils soient accessibles et attrayants, notamment en aménageant des trottoirs pour les piétons, en plantant des palmiers et des cocotiers et en améliorant l'accès à des quartiers stratégiques de la station qui proposent des équipements touristiques ;
 - Réexaminera les dispositifs de lutte contre l'érosion pour qu'ils deviennent opérationnels tout en privilégiant l'esthétique ;
 - Collaborera avec les professionnels pour faciliter leurs démarches visant à améliorer les équipements et la décoration de leurs hôtels ;
 - Améliorera la formation, y compris la possibilité de bénéficier de bourses octroyées par le gouvernement de Maurice pour étudier à Maurice ;
 - Permettra un échange de compétences et une collaboration étroite sur des questions techniques ; et
 - Créera des mécanismes de financement qui pourraient être pris en charge par les partenaires au développement du Sénégal ainsi que par les touristes.
3. Parallèlement, Maurice aidera aussi le Sénégal à mettre en valeur Pointe-Sarène, autre station touristique qui recèle un énorme potentiel si elle est aménagée convenablement. Pour exploiter pleinement le potentiel du site, il faudra passer par une planification et une préparation minutieuses, ce qui pourrait prendre du temps. Dans ce contexte, une délégation sénégalaise est invitée à se rendre à Maurice pour observer comment Maurice a géré des projets comparables. L'un des enseignements tirés par Maurice est que la route doit se situer le plus loin possible de la plage afin d'optimiser la valeur de la zone en chantier. En outre, l'intégration de villas et de complexes hôteliers présente de grands avantages.

Annexe II. Améliorer la gouvernance économique

1. Si la croissance se raffermirait au Sénégal, elle est surtout tirée par le secteur public. Pour pérenniser la croissance à moyen terme, les PME et les IDE qui ciblent une activité concurrentielle à l'échelle mondiale (contrairement au partage de rentes) devront prendre les commandes. Des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires s'imposent pour créer des richesses et rompre avec le statu quo, de manière à ce que l'initiative individuelle puisse se traduire par la création d'emplois et de richesses et permettre au Sénégal de réaliser pleinement son potentiel. La recherche de rente et le clientélisme figurent parmi les principales causes de l'incapacité des PME à prospérer et du faible volume d'IDE au Sénégal par rapport à ses voisins.
2. Le Sénégal est soucieux d'engager des réformes qui améliorent la gouvernance économique et des progrès ont été accomplis dans le cadre du PSE. Les réformes de la gouvernance exigent un consensus pour venir à bout des avantages acquis. Un succès n'est possible qu'en cas d'engagement politique conjugué aux compétences techniques adaptées. Un programme de réformes se doit d'être ambitieux mais réaliste. Par conséquent, en mars 2016, le Premier ministre et les principaux ministres se sont mis d'accord sur 11 réformes qui sont indispensables pour stimuler la croissance et la stabilité au Sénégal (Encadré A1) et dont l'application est bloquée par des intérêts bien établis, obstacles qui s'avèrent difficiles à surmonter. Des groupes de travail sont en train d'être constitués, avec pour mission d'examiner précisément l'économie politique de ces réformes et la manière de bâtir des coalitions susceptibles de vaincre l'actuelle résistance au changement.
3. **Les 11 réformes et d'autres dans le cadre du PSE portent sur la politique budgétaire et les finances publiques, l'agriculture, le pétrole et le gaz, l'électricité, le cadre réglementaire pour les entreprises et le secteur financier.** Les réformes sont nécessaires pour faciliter la création de PME tout en attirant des IDE productifs et en protégeant les recettes budgétaires, renforcer la gestion des finances publiques, maintenir le faible risque de surendettement du Sénégal, améliorer la gestion de la masse salariale tout en créant un espace budgétaire supplémentaire, améliorer la gestion de projets, accélérer le développement des secteurs privé et financier tout en préservant la stabilité du système financier, réduire la pauvreté tout en favorisant la cohésion sociale et faciliter la mise en œuvre du PSE en renforçant la gouvernance du secteur public. **Une réforme de la fonction publique** s'impose aussi pour régler le problème des avantages qui sont incompatibles avec une bonne gouvernance et pour permettre la réintégration d'organismes dans l'administration centrale tout en veillant à ce que les rémunérations puissent être modulées pour attirer et fidéliser les talents et les compétences rares.
4. Dans tous ces domaines, une plus grande transparence via une amélioration de la qualité des données, une communication d'informations plus fréquente et un recours accru à des audits pourrait être au centre d'une stratégie globale. En outre, il est important d'opter pour une méthode fondée sur des règles avec un minimum de discrétion et la transition vers un régime de vérification *ex-post* en lieu et place d'une autorisation *ex-ante*. Par ailleurs, une **réforme judiciaire** s'avère nécessaire pour garantir le respect des accords contractuels, l'objectivité de la vérification *ex-post* et le traitement efficace et rapide des affaires.

Encadré A1. Les 11 réformes

En mars 2016, le Premier ministre et les principaux ministres se sont entendus sur 11 réformes pour stimuler la croissance et la stabilité au Sénégal. Leur application est bloquée par des intérêts particuliers, obstacles qui s'avèrent difficiles à surmonter. Elles portent sur les zones économiques spéciales et les pôles industriels, la GFP, la gestion de projets, le secteur financier, l'agriculture, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté et la gouvernance.

1. Encourager la création d'espaces économiques dotés de leur propre gouvernance et d'un régime fiscal qui préserve l'intégrité des recettes fiscales ;
2. Regrouper les différentes structures responsables de la planification, de la programmation et du financement des investissements publics ;
3. Renforcer la Direction de la dette publique et le Comité national de la dette publique et leur donner les moyens d'agir en vue d'améliorer la gestion de la dette ;
4. Mettre en œuvre une stratégie de rémunération dans le secteur public à moyen terme ;
5. Renforcer les moyens des services des ministères dépensiers chargés de l'étude, de la planification et de la définition des stratégies sectorielles, de la préparation des projets / programmes et de l'évaluation *ex-ante* ;
6. Réorganiser la fonction de sélection de projets ou de programmes d'investissement et la conformité avec le processus de validation du cycle de vie des projets ;
7. Créer des tribunaux de commerce pour un règlement rapide des différends entre acteurs économiques ;
8. Renforcer la concurrence sur le marché des produits et services, notamment pour les importations de sucre ;
9. Diversifier les programmes de protection sociale ;
10. Adopter la loi visant à défendre les PME ;
11. Améliorer la prévisibilité de la prise de décisions.

5. Une réforme de la politique budgétaire s'impose car les dépenses fiscales élevées rendent le système inéquitable et non compétitif. Dans le rapport Doing Business de 2017 de la Banque mondiale, le Sénégal se classe 174^e sur 190 pour ce qui est de l'indicateur du « **paiement des taxes et impôts** », qui mesure le coût administratif du paiement des impôts et le montant des impôts acquittés par les entreprises. Le système actuel est particulièrement inintéressant pour les PME et les investisseurs étrangers. Il n'offre pas les incitations souhaitables pour que le secteur informel rejoigne le secteur structuré, si bien que les entreprises désireuses de respecter les obligations sans bénéficier de faveurs ont du mal à rivaliser. Si le Sénégal vient de faciliter le paiement des impôts en mettant à disposition des déclarations fiscales et de TVA en ligne et de créer un Centre pour les moyennes entreprises, il doit encore être mis en service ou faire obligation de déclarer et payer les impôts par voie électronique. Cela améliorerait l'efficacité mais accroîtrait aussi la transparence de la perception de l'impôt. Un réaménagement des primes d'intéressement contribuerait aussi à une **perception de l'impôt** plus efficace. Le système de primes actuel récompense les percepteurs qui recouvrent des amendes payées par des contribuables pour des infractions qui créent des distorsions. Une restructuration des salaires pour augmenter la

rémunération de base conformément aux récents salaires totaux moyens des percepteurs, tout en maintenant certaines primes d'intéressement bien pensées, pourrait accroître les recettes globales.

6. En outre, les dépenses fiscales, qui représentent entre 6 et 7 % du PIB, devraient être réduites, sachant qu'elles ne sont pas bien ciblées et fragilisent la base de recettes nécessaire pour financer le PSE. Cette réforme ferait baisser le coût du respect des obligations fiscales, conformément à l'objectif de la réforme fiscale de 2013 de simplification de la fiscalité. Cela se révélerait particulièrement bénéfique pour les PME, surtout si la réforme était couplée à la télédéclaration et au télépaiement. En outre, si chacun payait sa juste part de l'impôt à un taux raisonnable, cela ouvrirait la voie à une sortie des PME du secteur informel et à des créations d'emplois parallèlement à leur développement.

7. Une réforme des finances publiques s'impose pour garantir la rentabilité et l'amélioration de l'offre de services. Le basculement vers une préparation du budget en fonction de programmes et l'Enveloppe de réserve de précaution ouvrent la possibilité de corréliser des dépenses supplémentaires à une meilleure offre de services et de répondre à des besoins sociaux exigeants (et grandissants). Dans le même temps, l'UE appuie les efforts d'amélioration de la qualité de la gestion au sein du Ministère des Finances, ce qui pourrait être reproduit à une plus grande échelle en cas de réussite. Ces réformes devraient compléter les efforts de **renforcement de la gestion des finances publiques** et d'amélioration du contrôle du cycle des projets et une meilleure maîtrise de la répartition des risques dans les partenariats public-privé (PPP). **Une sélection, une réalisation et un suivi efficaces des projets d'investissement public** sont indispensables pour attirer des investissements privés et doper la croissance à long terme. Le processus doit néanmoins être transparent pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune perte sèche et que les risques budgétaires (ignorés actuellement) soient correctement pris en compte. La poursuite de la constitution de l'Enveloppe de réserve de précaution et la création de la banque de projets d'investissement constitueront des étapes importantes. Cependant, tous les marchés publics devraient faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres transparente, y compris à travers le recours à **la dématérialisation de ces marchés**. Les **partenariats public-privé** devraient être bien gérés pour que les retombées sur le pays soient optimales, sans être assortis d'engagements budgétaires conditionnels. L'adoption du Manuel SFP 2001/14 est encourageante mais l'investissement public n'a pas été enregistré comme il se doit dans le budget, si bien que le déplacement de certaines dépenses dans les « transferts » de « biens et services » pourrait s'avérer nécessaire. Un recours accru à la vérification des comptes des entreprises publiques et le recueil et la publication de données budgétaires des administrations publiques consolidées pourraient réduire les risques budgétaires et jeter les bases d'une réforme des entreprises publiques.

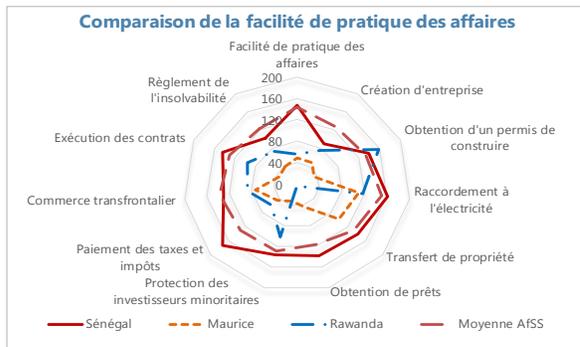
8. Les réformes ont débuté dans le secteur agricole. Elles doivent toutefois être amplifiées et accélérées, en particulier dans le secteur de l'arachide, qui représente l'activité dominante. La **multiplication des subventions** ouvre la voie au clientélisme et à la recherche de rente et réduit les ressources nécessaires pour les dépenses d'infrastructure et de développement. La recherche de rente qui est d'usage dans la vente et la distribution de semences et le ramassage et la transformation des arachides bloque les initiatives en faveur de subventions mieux ciblées et

transparentes. C'est un domaine dans lequel les travaux sur l'économie politique des réformes seraient particulièrement utiles. Des réflexions similaires valent pour la suppression du quasi-monopole sur le sucre. Conscientes qu'il faut aller plus loin en matière de réduction des subventions, les autorités ont mis sur pied un groupe de travail qui devrait formuler des recommandations générales fin 2016.

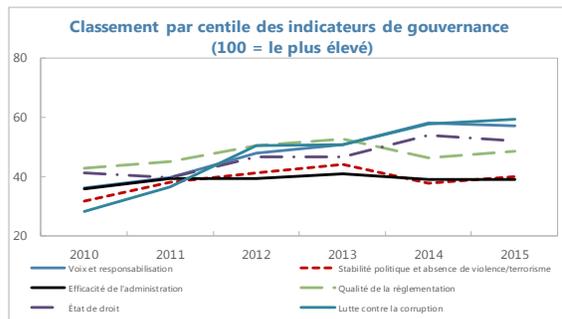
9. La réforme foncière est elle aussi freinée par un clientélisme très répandu et par les privilèges des élites. La difficulté consiste à trouver un compromis entre la protection des petites exploitations agricoles familiales et le développement des investissements, y compris dans l'horticulture. Si cela a été examiné au cas par cas pour permettre à l'horticulture de devenir un secteur émergent, il faudra prendre des mesures plus catégoriques autour des travaux de la commission en charge de la réforme foncière afin que le Sénégal puisse réaliser pleinement son potentiel. En plus d'encourager l'investissement dans une agriculture moderne, la réforme foncière pourrait permettre à la garantie de jouer son véritable rôle dans les prêts bancaires.

Graphique A1. Sénégal : indicateurs de gouvernance

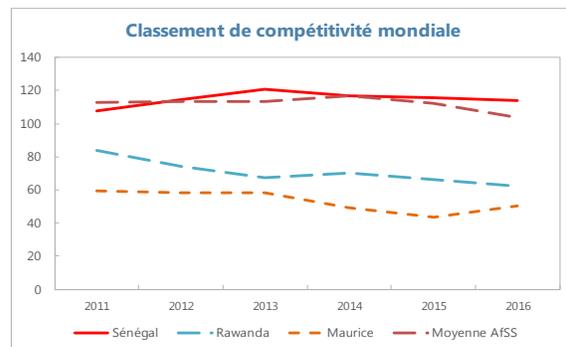
Le Sénégal a grimpé dans le classement *Doing Business*, mais sa position (147^e position sur 190) reste faible...



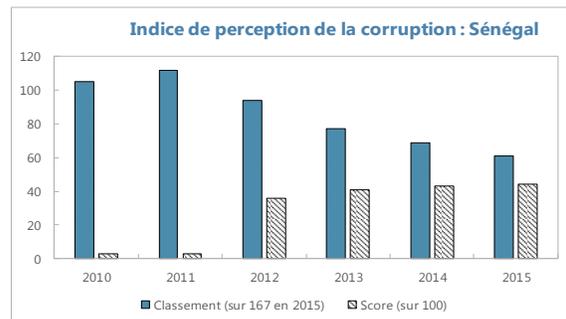
Les indicateurs de gouvernance et de transparence connaissent une amélioration...



...et d'autres réformes sont nécessaires pour doper la compétitivité et parvenir aux taux de croissance permettant de réduire la pauvreté.



...mais des réformes sont nécessaires pour dégager un espace en faveur de l'IDE et des PME et accompagner une croissance durable tirée par le secteur privé.



10. Les récentes découvertes de pétrole et de gaz au large des côtes du Sénégal pourraient accroître l'offre d'énergie et avoir un impact positif sur les finances publiques et la croissance du PIB. Toutefois, le régime fiscal devra être élaboré avec soin pour éviter les pièges potentiels qui sont souvent liés à la découverte de ressources naturelles. Le régime budgétaire pour l'exploration et l'imposition du secteur devra en particulier être rapatrié au Ministère des Finances pour garantir une comptabilisation efficace des recettes.

11. L'importance de régler le problème de l'accès à l'électricité et de son coût est soulignée par le classement du Sénégal, qui occupe la 162^e place sur 190 pour ce qui est de l'indicateur de « raccordement à l'électricité » du rapport Doing Business. Des progrès ont été accomplis pour accroître l'offre via une plus grande participation du secteur privé à la production et à la distribution et pour accéder à des sources d'énergie à moindre coût, y compris la création de deux nouveaux sites de production. La procédure d'examen des demandes a été simplifiée pour les nouveaux raccordements à l'électricité et les permis d'excavation et le montant du dépôt de garantie a été réduit. Cependant, la production d'électricité demeure très coûteuse et le plan d'électrification rurale est mis en œuvre lentement. Qui plus est, compte tenu du manque de transparence dans le secteur de l'énergie, y compris dans la chaîne entre les importations de pétrole et la distribution finale à la pompe, il est très difficile d'estimer les conséquences des fluctuations des prix pétroliers sur le budget de l'État. Les réformes de la SENELEC pourraient permettre une plus grande efficacité de la distribution et réduire les futures aides publiques.

12. Le Sénégal se classe 133^e pour « l'obtention de prêts », soit en dessous de la moyenne de l'AfSS (il s'agit du classement pour l'ensemble des pays de l'UEMOA). Sur une échelle de 0 à 8 (8 étant la meilleure note), le Sénégal obtient un score de zéro pour ce qui est de la communication d'informations sur le crédit. Des mesures ont été prises dans ce domaine à travers la création d'une agence d'évaluation du crédit en 2015 (opérationnelle depuis février 2016) mais deux facteurs risquent d'altérer son efficacité : 1) la communication d'informations n'est pas obligatoire (les emprunteurs peuvent refuser de signer une clause autorisant la divulgation de leur demande de prêt) et 2) les banques ne sont pas tenues de communiquer les informations relatives à des prêts qui ne sont pas récents. Étant donné l'absence d'informations exhaustives (et) historiques sur l'univers des emprunteurs, l'agence d'évaluation du crédit est inopérante et les banques ont du mal à évaluer le risque de crédit. La création d'institutions publiques pour fournir des garanties et des **prêts directs aux PME** et autres (le FONGIP, le FONSI et la BNDE) semble indiquer que des avancées sur le front des réformes s'imposent pour faciliter l'octroi de prêts aux PME. En outre, la transparence du bilan de ces institutions est indispensable pour garantir la stabilité du secteur financier.

Annexe III. Réponse des autorités aux recommandations de l'article IV de 2014

Recommandations de l'article IV	Réponse des autorités
Mesures budgétaires pour répondre aux besoins de développement tout en préservant la viabilité de la dette	
<p>1. Faire en sorte que le déficit budgétaire soit conforme à l'objectif de 3 % du PIB à moyen terme dans l'UEMOA.</p> <p>2. Limiter la consommation publique et accroître l'investissement public en quantité et en qualité.</p> <p>3. Des réformes pour augmenter les recettes.</p> <p>4. Mettre en œuvre le cadre budgétaire à moyen terme et renforcer la gestion de la dette.</p>	<p>1. Réponse positive. Le rééquilibrage budgétaire est en avance sur le calendrier : les autorités devraient remplir le critère de déficit de 3 % dans l'UEMOA en 2018, soit un an plus tôt que prévu.</p> <p>2. Réponse positive. Il faut confirmer les bons débuts. La masse salariale est surveillée attentivement pour éviter les dépassements et un système de contrôle des compléments de rémunération est en train d'être appliqué. Des progrès ont été accomplis en matière d'évaluation <i>ex-ante</i> des projets et des mécanismes de suivi du cycle d'un projet d'investissement ont été mis en place, y compris à travers le recours à l'Enveloppe de réserve de précaution. Les mécanismes, dont certains font l'objet d'une expérience pilote, doivent être développés. Un basculement de la consommation publique vers l'investissement public a eu lieu mais il doit se poursuivre.</p> <p>3. Réponse positive. Les résultats sont positifs mais il faut poursuivre et amplifier les efforts. Les recettes en pourcentage du PIB augmentent. Le numéro d'identification fiscale (NINEA) joue un rôle plus important dans la perception de l'impôt et des efforts ont été déployés pour recouvrer les arriérés d'impôts. Les services fiscaux ont été réorganisés et le paiement des impôts en espèces a été supprimé. Toutefois, le numéro NINEA doit être utilisé pour assurer une coordination entre les organismes chargés du recouvrement des recettes et des mesures s'imposent pour réduire les dépenses fiscales élevées (6 % du PIB). Il convient d'améliorer l'efficacité et la transparence de la perception de l'impôt.</p> <p>4. Réponse positive. Des progrès notables ont été réalisés, qui doivent servir à impulser une dynamique pour poursuivre la réforme. Un compte unique du Trésor (CUT) de première génération a été créé. Le budget du programme est en cours de préparation dans l'optique d'une mise en œuvre avec le prochain budget et les autorités s'emploient à élaborer un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour le budget 2018. Un ancrage de la dette assorti d'un engagement à prendre des mesures en cas d'écart par rapport à une trajectoire d'endettement viable est attendu avec la loi de finances rectificative cet automne. Pour autant, la dette continue à augmenter, le service de la dette absorbant un tiers des recettes, et le CUT doit enregistrer toutes les opérations budgétaires afin d'améliorer la transparence et la gestion budgétaire.</p>
Mesures destinées à raviver la croissance et à créer un cadre propice au développement du secteur privé	
<p>5. Mise en œuvre indéfectible du PSE pour porter la croissance à 7 % en 2019 et accélérer la réduction de la pauvreté.</p> <p>6. Réformes dans le secteur de l'énergie.</p> <p>7. Réformes visant à améliorer l'environnement des affaires.</p>	<p>5. Réponse positive. La croissance s'est établie à 6,5 % en 2015 (croissance par habitant de 3,5 %) et devrait atteindre 7 % en 2018. De nombreux éléments du PSE ont été intégrés dans l'ISPE en tant que repères structurels et la mise en œuvre est satisfaisante. Les autorités ont confié à des membres du gouvernement la responsabilité de l'application de certains éléments du PSE avec un calendrier à respecter. Toutefois, il faut donner un caractère d'urgence aux mesures créant un cadre propice au développement des PME et de l'ensemble du secteur privé pour pérenniser la croissance plus soutenue.</p> <p>6. Réponse en demi-teinte. Des progrès ont été accomplis en matière d'accès à une énergie à bas coût et les infrastructures énergétiques sont en cours d'amélioration. Les autorités collaborent avec les partenaires au développement pour accentuer le rôle du secteur privé dans la production et la distribution. Les subventions budgétaires au profit de la SENELEC ont été supprimées, en partie du fait de la baisse des prix pétroliers. Cependant, le prix final de l'électricité demeure très élevé, ce qui réduit la compétitivité du secteur privé, et la SENELEC doit mettre en œuvre son plan de réforme pour remédier aux inefficiences et réduire l'engagement budgétaire conditionnel qu'elle génère.</p> <p>7. Réponse positive. Le Sénégal a réalisé des progrès encourageants dans ce domaine mais il accuse un retard tel qu'il faut amplifier et accélérer les efforts. Le classement du Sénégal dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale s'est amélioré. Il figurait parmi les dix pays les plus réformateurs ces deux dernières années. Néanmoins, il se situe toujours dans le bas du classement (153^e sur 189 pays) en raison de son grand retard.</p>

Annexe III. Réponse des autorités aux recommandations de l'article IV de 2014 (suite et fin)

Recommandations de l'article IV	Réponse des autorités
Renforcer la stabilité du secteur financier et extérieure	
<p>8. Améliorer l'accès au crédit du secteur privé, tout en préservant la stabilité du secteur financier.</p> <p>9. Favoriser la compétitivité et la diversification des exportations et appliquer des mesures pour libérer les IDE.</p>	<p>Concernant les réformes énergétique, foncière et judiciaire, aucune avancée notable n'est à signaler. Il est urgent d'aller plus loin pour réduire le poids de la recherche de rente et du clientélisme. Les PME continuent à avoir du mal à exercer leurs activités et les niveaux d'IDE restent faibles. Il n'y a eu aucun progrès sur le front des réformes du marché du travail.</p> <p>8. Réponse en demi-teinte. Des agences d'évaluation du crédit ont été créées mais elles ne disposent pas des données historiques nécessaires pour agir efficacement. Des réformes judiciaires s'imposent pour qu'une garantie puisse soutenir les prêts. La création de trois institutions pour garantir et accorder des prêts directs aux entreprises, y compris aux PME, a favorisé l'octroi de crédits au secteur privé mais il faut évaluer les risques bilantiels potentiels. Dans le secteur bancaire, les garanties de prêts jouent encore un rôle important. Le secteur financier est relativement stable, les risques de concentration et les volumes élevés de prêts improductifs faisant l'objet d'une surveillance par la Commission nationale de stabilité financière.</p> <p>9. Réponse insuffisante. Le déficit courant a certes été réduit mais cela s'explique avant tout par la baisse des prix pétroliers. La compétitivité hors prix et l'environnement des affaires demeurent fragiles, ce qui ralentit la croissance et la diversification des exportations, les IDE restant nettement inférieurs aux niveaux observés dans les pays de comparaison. Les autorités devraient rapidement réformer le régime des zones économiques spéciales pour insister sur le paiement d'impôts raisonnables dans un cadre favorable aux entreprises et renoncer à la trêve fiscale de plus de 50 ans dans un contexte économique défavorable.</p>
Source : services du FMI.	

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, November 14, 2016

Madame Christine Lagarde
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame le Directeur général,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la troisième revue de son programme macroéconomique couvrant la période 2015-2017 appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été énoncés dans le mémorandum initial de politiques économiques et financières (MPEF) du 8 juin 2015. À l'appui de cette demande, le mémorandum de politiques économiques et financières ci-joint fait la revue de la mise en œuvre du programme et met à jour les objectifs et les politiques à court et à moyen termes du gouvernement.
2. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2016 ont été atteints. Tous les repères indicatifs à fin juin 2016 ont également été respectés, à l'exception du plancher fixé pour les recettes fiscales qui a été manqué de peu (de 0.02 percent) à cause, notamment, d'une moins value au niveau des Douanes. En outre, des progrès ont été réalisés sur le plan des réformes structurelles. Un seul repère structurel parmi ceux retenus, au titre de la période allant de juin à octobre 2016, n'a pas été mis en œuvre. Il s'agit de la création d'une structure (bureau spécialisé, division, etc.) chargée du recouvrement des créances difficiles. L'option du gouvernement est d'attendre la réforme globale en cours de préparation.
3. Dans le cadre de la poursuite du programme, quatre (4) nouveaux repères structurels ont été ajoutés. Il s'agit de : (i) la mobilisation d'au moins 50 pour cent du montant de 89,15 milliards de créances fiscales jugé recouvrable (décembre 2016) ; (ii) la finalisation du projet de décret portant création, attribution et organisation du Comité national de dette publique (décembre 2016) ; (iii) l'audit portant sur le financement de 2016, en identifiant les gaps de trésorerie (mars 2017); et (iv) l'opérationnalisation de la plateforme DGD-DGID et la production d'un rapport sur la base d'un croisement de données des deux régies (juin 2017).
4. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, il continuera à mettre en œuvre toute

mesure nécessaire à la sauvegarde de la dynamique de croissance et de stabilité du cadre macroéconomique, en ligne avec les objectifs du programme. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter toute nouvelle mesure ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. Par ailleurs, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

5. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant qui inclut également l'analyse de la viabilité de la dette.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

/s/

Amadou BA
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Pièces jointes :

- I. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2015-17

1. Le présent mémoire met à jour celui du 8 juin 2015 de notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique pour la période de 2015-17. Il rappelle les développements économiques récents et décrit les politiques que le Gouvernement envisage de poursuivre pour le reste de l'année 2016 et à court terme de manière à consolider les bons résultats macroéconomiques.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

2. Au plan interne, la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent se poursuit avec des résultats appréciables sur l'économie. Au terme des six (6) premiers mois de 2016, l'activité économique non agricole mesurée par l'Indice Général d'Activité (IGA) s'est confortée de 5,7%, reflétant ainsi le dynamisme du secteur secondaire conjugué au regain de croissance relevé dans le secteur tertiaire. Le secteur secondaire a tiré avantage de la bonne orientation des sous-secteurs des extractives, de la fabrication de produits chimiques, des matériaux de construction, de la construction et de l'énergie. La relance des activités de services est, pour sa part, le résultat de la vigueur affichée, notamment, dans le transport, les postes et télécommunications, les services financiers et les activités immobilières. A la lumière de cette tendance plutôt favorable et au regard des perspectives sur le reste de l'année tenant compte du maintien des efforts dans le sous-secteur agricole, le taux de croissance du PIB réel reste projeté à 6,6%. En termes d'inflation, le niveau des prix à la consommation resterait faible (+0,9% sur les six (6) premiers mois de 2016, en glissement annuel), reflétant ainsi la détente des cours mondiaux. S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant est projeté à 6,5% traduisant, d'une part, le relèvement du niveau des exportations, suite à la bonne campagne arachidière et dans un contexte de reprise des industries d'exportation et d'autre part, la maîtrise de la facture pétrolière combinée aux résultats positifs de la politique de substitution des importations de certains produits par la production locale

3. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2016 ont été atteints. Tous les repères indicatifs à fin juin 2016, sauf un seul, ont également été respectés. Le plafond trimestriel des instances de paiements (50 milliards), celui des marchés passés par entente directe (15%) et le plancher des dépenses sociales (35%) ont tous été respectés. Toutefois, le plancher fixé pour les recettes fiscales (900,8 milliards) a été manqué de peu (moins de 2 milliards) à cause notamment d'une moins value au niveau des Douanes. Toutefois, l'objectif de déficit budgétaire de 202 milliards a été largement atteint car le Gouvernement a poursuivi sa politique de rationalisation des dépenses de consommation publique.

4. Des progrès importants ont également été enregistrés dans la réalisation des repères structurels. Sur les cinq (5) repères structurels programmés entre juin et octobre 2016, trois (3) ont été mis en œuvre à temps et un (1) autre avec un délai (Tableau 2). Le seul repère structurel qui n'a pas encore été mis en œuvre concerne la création de la structure (bureau spécialisé, division, etc.) chargée du recouvrement des créances difficiles. Nous avons préféré attendre la réforme globale en cours de préparation au niveau de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

5. Des avancées sont par ailleurs notées au titre des autres réformes structurelles. Sur les cinq (5) groupes de travail mis en place pour réfléchir sur des thématiques identifiées, deux (2) ont produit un rapport qui a fait l'objet de validation. Il s'agit des groupes chargés respectivement des entreprises en difficulté et des subventions de l'Etat aux entreprises. S'agissant des trois (3) autres thématiques, à savoir, l'intégration des taxes parafiscales dans le budget, la rationalisation des dépenses fiscales et la mise en place d'un réseau comptable autonome au sein de la DGID, des notes élaborées ont été soumises au Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan. Des décisions fondées sur les recommandations sont attendues avant la fin de cette année.

6. Des progrès satisfaisants sont notés dans la mise en œuvre des directives de l'UEMOA. Un débat d'orientation budgétaire est désormais organisé chaque année et, tous les trimestres, un rapport détaillé sur l'exécution du Budget est transmis à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, en même temps qu'il est publié sur le site internet de la Direction Générale des Finances (DGF). Au total, sur les huit (8) directives qui composent le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, seules deux (2) restent à transposer, en l'occurrence la directive relative à la comptabilité des matières et celle portant régime financier des collectivités territoriales.

POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR 2017

7. La mise en œuvre des réformes et des projets prioritaires du PSE constituera un facteur déterminant dans l'accélération de la croissance. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,8% en 2017 et devrait être porté par une agriculture plus performante et le redressement de l'industrie ainsi que par le maintien du dynamisme dans les activités de services. En vue de lever les contraintes qui ralentissent le développement du secteur privé, le gouvernement veillera à l'accélération de la cadence dans la mise en œuvre des projets et des réformes. L'inflation resterait modérée en 2017 dans un contexte de stabilité des marchés mondiaux de matières premières. Le déficit du compte courant s'améliorerait en pourcentage du PIB, à la faveur notamment du renforcement des exportations de biens.

8. Pour maintenir la dynamique de croissance, renforcer son caractère inclusif et fortifier la résilience de l'économie aux chocs internes et ceux liés à l'environnement international et au contexte d'insécurité sous-régional, le programme soutenu par le FMI continuera à s'articuler autour des trois piliers suivants : (i) la restauration des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

A. Restaurer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat

9. L'objectif pour le déficit budgétaire est fixé à FCFA 349 milliards, soit 3,7% du PIB en 2017. Cet objectif repose essentiellement sur une collecte satisfaisante des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement des dépenses d'investissement pour soutenir la croissance.

10. La mobilisation des recettes par la DGID se fera essentiellement par un bon suivi des contribuables et l'élargissement de l'assiette fiscale. La coopération entre la DGID et la DGD se poursuivra notamment à travers le renforcement de l'échange d'informations grâce à la réalisation de la plateforme d'échange basée sur le NINEA fonctionnelle depuis le 11 février 2016. Au-delà de ce dispositif, l'opérationnalisation de l'échange automatique des données fiscales est prise en charge par un Comité créé, à cet effet, au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Par ailleurs, suite à l'audit des restes à recouvrer, réalisé par la DGID à fin avril 2016, le gouvernement s'engage à mobiliser au minimum 50% des 89,15 milliards de créances fiscales jugées recouvrables, d'ici à fin décembre 2016 et porter ce taux à 60% à fin mars 2017. (**repère structurel**).

11. La modernisation de la DGID se poursuit. A ce titre, les mesures suivantes seront mises en œuvre : (i) rendre opérationnel la banque de données ; (ii) généraliser la télé déclaration et le télépaiement pour les contribuables du CGE au 1^e janvier 2017 et en 2018 pour les autres contribuables ; (iii) finaliser les travaux sur l'élaboration du manuel de procédures et ; (iv) augmenter le taux de couverture du contrôle fiscal par un programme de recrutement d'inspecteurs et contrôleurs des impôts. La réorganisation de la DGID devrait être effective au 31 janvier 2017.

12. Dans le domaine foncier, le NICAD est opérationnel, la gestion des redevances domaniales est automatisée et la numérisation du livre foncier devrait intervenir avant fin 2017.

13. Au plan fiscal, la loi des finances de 2017 devrait intégrer les mesures suivantes : (i) finaliser la réforme de la patente pour parachever la réforme de 2012, (ii) procéder au rehaussement du seuil de la Contribution Globale Foncière (CGF), (iii) relever le bouclier fiscal (actuellement de 40%) afin d'augmenter la contribution des gros revenus, (iv) instituer une taxe spécifique sur le ciment, (v) instituer un droit de sortie à l'exportation sur les arachides, et (vi) instituer, au profit du budget de l'Etat, une contribution pour le développement économique, en remplacement de la CODETE (qui est une taxe parafiscale perçue au profit du FSE).

14. Une plus forte contribution de l'Administration des douanes dans la mobilisation des recettes budgétaires de l'Etat sera axé sur: i) la modernisation de l'Administration des douanes (Annexe 1) ; ii) l'élargissement de l'assiette fiscale par une meilleure maîtrise des importations du secteur informel; iii) le reprofilage et le meilleur suivi du dédouanement des produits porteurs de recettes et ; iv) le renforcement de la lutte contre la concurrence déloyale à laquelle sont confrontées les entreprises.

15. La rationalisation des dépenses fiscales sera poursuivie. Sur la base du rapport 2013 sur les dépenses fiscales et des conclusions des travaux du groupe de travail mis en place à cet

effet, un plan d'actions a été adopté par le gouvernement. Ce plan d'action sera mis en œuvre afin de réduire les dépenses fiscales.

16. La rationalisation des dépenses de consommation publique sera maintenue. A ce titre, le gouvernement veillera à maintenir un contrôle strict sur l'augmentation de la masse salariale. Pour cela, il sera opéré à un reprofilage des recrutements dans la Fonction publique. En effet, dans la structure des effectifs de la Fonction publique, il est noté la prépondérance des profils administratifs alors que pour promouvoir le développement tel que décliné dans le PSE, la priorité devrait être accordée aux profils techniques. A cet effet, dans le cadre du remplacement des départs à la retraite, il sera procédé à une réduction du recrutement des profils administratifs au profit des profils techniques. De même, le gouvernement s'engage à intégrer dans la Fonction publique, de manière progressive, les contractuels actuellement en service, ainsi qu'à éviter de procéder à de nouveaux recrutements de contractuels. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à limiter les subventions à 45 milliards dans le budget 2017 destinés seulement à supporter le développement du secteur agricole. De ce fait, les sociétés comme la SENELEC, la SAR et SUNEOR ne percevront pas de subventions au titre du budget 2017.

17. L'accent continuera à être mis sur des dépenses sociales et d'investissement de qualité. Les dépenses sociales et d'investissement continueront à s'accroître pour atteindre respectivement 979,23 milliards et 1225,2 milliards en 2017, contre 918,63 milliards et 1045 milliards en 2016. Pour améliorer la qualité des dépenses, le gouvernement est avancé dans l'élaboration d'une banque de projets rigoureusement étudiés et prêts à être exécutés. De même, le gouvernement entend mettre à profit les avancées technologiques pour améliorer le processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi-évaluation et de contrôle des projets. Il sera ainsi procédé à l'automatisation du système de gestion des projets publics. Ce système permettra d'accélérer l'exécution des projets, d'améliorer leur efficacité et de renforcer la transparence des investissements publics. De même, le gouvernement va explorer, avec l'aide des partenaires techniques et financiers, la mise en place de l'e-procurement pour une accélération du processus de passation des marchés.

B. Renforcer la gestion des finances publiques

18. La modernisation du Trésor va se poursuivre. Il s'agit plus particulièrement de la modernisation des systèmes de paiement et du processus de transformation digitale et d'automatisation des procédures de l'administration du Trésor dans le cadre du contrat de performance 2016-2018 et du Plan de développement stratégique (Annexe 2).

19. La mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) sera accomplie. Le CUT sera finalisé en décembre 2017 et des critères d'évaluation des comptes à « rapatrier » seront mis en place. A cet égard, tous les comptes dont dispose l'Etat et ses démembrements (Agences, Hautes Autorités, Entreprises publiques) dans les banques commerciales seront répertoriés d'ici à fin juin 2017 et les soldes transférés au Trésor au plus tard à fin décembre 2017.

20. Le passage d'un système d'administration de la trésorerie à celui de gestion de la trésorerie initié depuis 2015 a permis d'identifier les sources de dispersion de la trésorerie courante : (i) les opérations budgétaires héritées des gestions antérieures (soldes créditeurs des comptes de dépôts), (ii) les opérations budgétaires ou de trésorerie de la gestion courante qui

impactent négativement le potentiel de trésorerie disponible (différentiel des opérations d'ordre des recettes sur celles des dépenses et des compensations nettes des remboursements des chèques de Postes finances). La situation des soldes créditeurs antérieurs des comptes de dépôt est arrêtée à la date de 31 décembre 2015 à 311,5 milliards, hors chèques en instance à cette date d'un montant de 74,9 milliards. Les estimations des recouvrements d'ordre, nettes des dépenses d'ordre, c'est-à-dire qui ne correspondent pas à de la trésorerie, se chiffrent à fin juin 2016 à 36 milliards. Par ailleurs, depuis le début l'année 2016, le Trésor public a compensé des chèques CCP pour 86,240 milliards contre 63,183 milliards de remboursements obtenus, soit 23,057 milliards de tirage sur la trésorerie courante de l'année.

21. Le traitement de la question de trésorerie devient crucial pour permettre au Trésor une meilleure prise en charge des instances de paiements. A ce titre, toutes les opérations de trésorerie affectant négativement la trésorerie courante doivent être appréhendées afin d'avoir une estimation réelle du besoin de financement de l'Etat. Il s'agit, en particulier : (i) des soldes des comptes de dépôts des années précédentes, (ii) des décalages enregistrés entre les paiements et les remboursements relatifs aux opérations extérieures des Armées, de la Police et de la Gendarmerie, (iii) du volume des recettes d'ordre, et (iv) du financement d'opérations liées à la Poste. Afin de pallier les difficultés actuelles de la trésorerie, un audit devrait être mené d'ici mars 2017 (repère structurel) pour évaluer de façon exhaustive la situation et dégager un plan de résorption du gap et des recommandations fortes pour l'avenir, y compris pour résorber les problèmes structurels liés à la Poste.

22. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence budgétaire, les dispositions nécessaires seront prises par la Direction Générale des Finances (DGF), en rapport avec la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor, pour mettre en place une application dédié au suivi de l'exécution budgétaire des titres 4 (transferts courants) et 6 (transferts en capital), lesquels représentent plus de 60% des dépenses de fonctionnement et d'investissements sur ressources internes. Par ailleurs, en respect du principe de l'annualité budgétaire, les montants des transferts mobilisés dans les comptes de dépôts des services non personnalisés de l'Etat et des Fonds, qui ne sont pas utilisés jusqu'à la fin de la gestion, feront désormais l'objet de reversement dans le budget de l'Etat par l'opération consistant à constater en recette budgétaire le solde créditeur du compte de dépôt. Toutefois, certains transferts en capital logés dans les comptes de dépôts cités supra et représentant une contrepartie d'un projet d'investissement pourront faire l'objet d'une étude au cas par cas compte tenu de leur enjeu économique et/ou de l'engagement de l'Etat devant les PTF, par un comité composé des représentants de la DGF et de la DGCPT lors de la journée complémentaire. Concernant le financement externe, les mesures appropriées seront prises pour assurer le suivi de son exécution dans le SIGFIP.

23. Lettres de confort. L'Etat ayant restauré sa capacité financière à honorer ses engagements, il ne subsiste plus d'appréhensions des banques quant au respect des échéances de paiement des prestations et travaux qu'exécutent les agents économiques dans un cadre contractuel. Par conséquent, l'Etat s'engage à limiter les lettres de confort adressées aux établissements financiers aux engagements de domiciliation irrévocable de règlement en faveur du secteur agricole (subvention des intrants et matériel agricoles) et du secteur de la défense et de la sécurité nationale, ainsi que des organismes publics dotés de la personnalité morale.

C. Renforcer la gestion de la dette publique

24. Le gouvernement s'engage à poursuivre une politique raisonnable d'endettement.

Le Sénégal jouit depuis quelques années d'une bonne réputation en matière de gestion macroéconomique et notamment de la dette. Cela s'est traduit par de bons scores auprès des agences de notation et par un meilleur accès aux marchés financiers régional et international. Pour sauvegarder cette réputation et continuer à bénéficier de ressources nécessaires au développement, le gouvernement entend poursuivre une politique d'endettement raisonnable. Pour cela, la structure en charge de la dette publique sera renforcée afin de mobiliser des emprunts aux meilleurs coûts possibles pour l'économie nationale. La composition et les mandats du Comité National de la Dette seront revus pour permettre à ce Comité de jouer un rôle de conseil effectif dans le choix des emprunts et le contrôle du niveau d'endettement. Le projet de décret portant création, attribution et organisation du Comité national de dette publique sera finalisé d'ici fin décembre 2016. Les financements seront recherchés et avalisés seulement par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sur la base des recommandations du Comité National de la Dette. Dans ce cadre, le gouvernement s'engage à privilégier les emprunts concessionnels et semi-concessionnels auprès des bailleurs traditionnels, tels que la BAD et la BM et veillera à ce que le taux d'intérêt moyen de nouveaux emprunts extérieurs ne dépasse pas 4 pourcent.

D. Promouvoir le secteur privé

Secteur privé local

25. Le gouvernement entend redynamiser le cadre de concertation avec le secteur privé

à travers notamment le conseil présidentiel de l'investissement qui devrait constituer un véritable cadre de dialogue permanent entre l'Administration et le secteur privé. Des mesures continuent à être mises en œuvre pour l'amélioration de l'environnement des affaires (Annexe 4). En particulier, le gouvernement reconnaît le rôle prépondérant dévolu aux petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. A cet égard, le gouvernement s'engage à transmettre au Parlement le plus rapidement possible la loi relative au développement des PME tout en s'assurant que la législation fiscale relève du seul Code Général des Impôts. Le gouvernement s'engage aussi à (i) explorer l'option de la création d'un guichet unique (Maison de l'entrepreneur) qui demanderait une rationalisation ainsi qu'une meilleure coordination des divers organismes de soutien aux PME et; (ii) conduire une étude sur les conditions fiscales imposées aux PME, afin de faciliter et d'encourager leur formalisation.

26. Conscient du rôle important du secteur privé dans le maintien d'une croissance forte et inclusive, des efforts particuliers sont faits en faveur du développement de zones économiques spéciales.

Dans ce contexte, un espace économique pour faciliter le développement des PME et attirer plus d'IDE est en cours de création à travers un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé Mauriciens, le Corporate Council for Africa des Etats Unis, le Conseil des Investisseurs Français en Afrique (Cian-Afrique) et le China Africa Development Fund. Cette zone disposerait d'un environnement des affaires digne de celui des dix (10) premiers pays de la classification Doing Business de la Banque mondiale et serait géré par un conseil d'administration dont les partenaires mentionnés ci-dessus seraient membres. Le système

fiscal applicable à la zone serait simple avec des taux raisonnables et des exonérations limitées. Cette zone devrait être opérationnelle à la fin de l'année.

27. Le Gouvernement entend renforcer l'accompagnement de l'entrepreneuriat à travers les instruments mis en place (BNDE, FONGIP, FONSI). En effet, en trois années d'existence, le **FONSI** a pu sécuriser FCFA 84,2 milliards pour le financement de projets productifs. Cet appui s'est fait grâce à des montages financiers innovants. Le **FONGIP** a investi FCFA 17 milliards pour garantir des financements en faveur des PME et des particuliers, afin de soutenir la production notamment dans l'agriculture et l'agro-industrie, l'élevage, la pêche et l'artisanat. La **BNDE** a quant à elle mobilisé, depuis sa création, CFA 71 milliards pour l'accompagnement financier des PME. Ces fonds ont profité pour l'essentiel à 492 PME. Le gouvernement procédera à une première évaluation des impacts économiques et sociaux afin de pouvoir opérer au besoin des ajustements tout en veillant à la viabilité financière de ces institutions. A ce stade, il s'agit de développer des synergies, des complémentarités et des plages de convergence afin de réaliser avec efficacité les missions assignées à ces structures.

28. Le gouvernement poursuivra ses efforts dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques en difficulté. Ainsi, pour la filière arachidière, il entend finaliser le processus de privatisation de la SONACOS SA (ex-SUNEOR) au plus tard en 2018.

Energie

29. Le gouvernement poursuivra les réformes dans le secteur de l'électricité. Le développement du secteur de l'électricité s'accélère avec un accent particulier sur une diversification des sources afin de réduire le coût de production et à terme le tarif appliqué aux ménages et aux entreprises. Dans ce cadre, un effort important est mis sur l'énergie solaire (Annexe 3).

30. Le gouvernement réaffirme sa volonté de continuer les réformes de la SENELEC. Deux études importantes portant sur la révision du cadre législatif, réglementaire et institutionnel du secteur de l'énergie et les travaux de finalisation de la séparation comptable et du dégroupage des activités de SENELEC, sur financement du PASE, sont en cours. Le plan stratégique de SENELEC 2016-2020 est en cours de validation selon les axes stratégiques suivants: (i) la réforme de la gestion des ressources humaines pour motiver et sécuriser le personnel ; (ii) la mise aux normes de l'infrastructure industrielle ; (iii) la modernisation par le développement et l'innovation; (iv) la restauration de la rentabilité financière; (v) le développement optimal de l'offre et la maîtrise de la demande et; (vi) la diversification des activités et le déploiement à l'étranger. L'étude sur l'harmonisation des tarifs de l'électricité entre les concessionnaires en milieu rural et SENELEC a démarré. La nouvelle organisation de l'ASER est en cours de validation par son Conseil.

Secteur financier

31. L'opérationnalisation des bureaux d'informations sur le crédit (BIC) est effective depuis le 1er février 2016. Les difficultés soulevées par le recueil du consentement sur l'historique risquent de limiter l'impact attendu du BIC dans cette phase d'opérationnalisation. Des réflexions seront menées, pour trouver les voies et moyens d'aplanir ces difficultés.

32. Pour étendre au secteur privé la domiciliation dans les comptes bancaires ou par tout moyen de paiement électronique, des salaires supérieurs à FCFA cent mille (100.000) », les actions suivantes sont prévues : (i) la saisine de la BCEAO, pour une demande de modification au niveau du Conseil des Ministres de l'UMOA de la loi 2004-15 du 4 juin 2004 qui a internalisé la directive relative aux mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiements scripturaux ; (ii) l'introduction du projet de loi modifiée dans le circuit d'adoption des textes dès réception de la réponse du Conseil des Ministres ; et (iii) la poursuite des concertations avec les banques et les SFD dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la loi.

33. Le gouvernement est conscient que l'amélioration et la viabilité des activités économiques des populations notamment celles à faibles revenus passe par un accès à une gamme de services financiers de base. A cet égard, le gouvernement s'est engagé avec le support de la Banque mondiale à se doter d'une stratégie nationale d'inclusion financière. Pour cela, il a été réalisé une enquête sur les capacités financières des ménages afin de disposer d'une situation de référence dans la phase de diagnostic. Les travaux se poursuivent avec notamment la finalisation du diagnostic et la définition du mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie. Le document portant stratégie nationale d'inclusion financière devrait être disponible au dernier trimestre de l'année 2017.

Nouveaux indicateurs de suivi du programme

34. Des critères d'évaluation pour fin juin 2017 et des indicateurs quantitatifs pour fin mars 2017 ont été proposés (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six (6) mois. La quatrième revue devrait être achevée à fin juin 2017, et la cinquième revue à fin décembre 2017, et la sixième revue entre la fin de la période de la IPSE.

Table 1. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015-17

	2015								2016							2017					
	Sep.				Dec.				Mars			Juin.				Sep.	Dec.	Mars	Juin.	Sep.	Dec.
	OI				CdE				OI			CdE				OI	CdE	OI	CdE	OI	CdE
	Prog.	Ajusté	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)																					
Critères d'évaluation¹																					
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-255	-264	-271	non réalisé	-389	-398	-387	réalisé	-52	-99	non réalisé	-202	-195	-145	réalisé	-276	-372	-49	-189	-259	-349
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	...	65	non réalisé	50	...	45	réalisé	50	50	réalisé	50	...	46	réalisé	50	50	50	50	50	50
Objectifs indicatifs																					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	15	...	22	non réalisé	15	...	31	non réalisé	15	63	non réalisé	15	...	5	réalisé	15	15	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	40	réalisé	35	...	40	réalisé	35	35	réalisé	35	...	37	réalisé	35	35	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	1,181	...	1,146	non réalisé	1,583	...	1,597	réalisé	398	393	non réalisé	901	...	899	non réalisé	1,312	1,779	445	1,006	1,464	1,986
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	...	9	...	15	...	9	...	15	0	...	15	...	0	...	15	15	15	15	15	15
Pour mémoire:																					
Dons programmés	28	...	19	...	40	...	31	...	3	17	...	13	...	20	...	24	35	3	13	24	35

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).²Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.³Suivis de manière continue

Tableau 2. Sénégal : Repères Structurels pour 2015 et 2017

Mesures	Date cible	Statut	Observations
2015			
Signer des contrats de performance pour huit agences	Décembre 2015	Non réalisé	Respectée avec délai.
Éliminer les paiements des impôts en liquide supérieurs à 100 000 FCFA.	Juin 2015	Réalisé	
Institutionnaliser la réserve de gestion de précaution.	Septembre 2015	Réalisé	
Accroître l'enveloppe de réserves de précaution pour le budget de 2016.	Décembre 2015	Réalisé	
Lancer la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter les échanges de données avec l'identification unique NINEA.	Décembre 2015	Réalisé	
Soumettre au moins 10 projets d'investissement dans le budget de 2016 pour une analyse coûts-avantages.	Octobre 2015	Réalisé	
Pour le budget de 2016, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement au cas où les seuils sont dépassés; des mesures correctrices (sur quatre) seraient prises lors du budget suivant.	Décembre 2015	Non réalisé	La mesure sera respectée dans la prochaine loi de finances.
Recouvrer au moins 50 % des impôts impayés en 2014.	Décembre 2015	Non réalisé	47 % ont été recouverts ; les 3 % restants ont été recouverts à la fin d'avril 2016.
Mettre en oeuvre le plan de réforme de l'agence en limitant les ressources budgétaires allouées uniquement aux paiements des salaires pour les 16 agences dont la dissolution est en cours.	Décembre 2015	Non réalisé	Cinq agences sans existence formelle ont été éliminées.
Finaliser le tableau des flux de fonds de l'État conformément au Manuel de statistiques des finances publiques 2001/14.	Décembre 2015	Réalisé	
2016			
Créer une plate-forme (banque de projets intégré) qui décrive le cycle de vie des projets.	Septembre 2016	Réalisé	
Mettre au point une stratégie de gestion pour les portefeuilles d'investissement de l'État et des entreprises publiques.	Mars 2016	Non réalisé	Respectée avec délai. La stratégie était approuvée par le Ministre de Finance en début Novembre
Élargir le compte unique du Trésor de première génération à tous les comptes bancaires du réseau d'agents comptables des agences et des institutions publiques.	Juin 2016	Réalisé	
Pour le prochain budget, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement qu'au cas où les seuils seraient dépassés, des mesures correctrices (sur quatre ans) seraient prises dans le budget qui suit.	Octobre 2016	Réalisé	
Créer une structure (bureaux, divisions spécialisés, etc.) responsable du recouvrement des créances fiscales qui posent problème	Septembre 2016	Non réalisé	Les autorités sont en train de considérer si ça doit faire partie d'une stratégie comprehensive qui sera mis en oeuvre au début 2017
Adopter un plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales.	Septembre 2016	Non réalisé	Respectée avec délai. La stratégie était approuvée par le Ministre de Finance en fin Octobre
Mobilisation d'au moins 50% des 89,15 milliards de créances fiscales jugées recouvrables, d'ici à 2016	Décembre 2016		
Finalisation du projet de décret portant création, attribution et organisation du Comité national de dette publique	Décembre 2016		
2017			
Mettre en place une comptabilité d'exercice en commençant par le solde d'ouverture de l'État.	Janvier 2017		
Introduire un cadre budgétaire à moyen terme.	Mars 2017		
Audit portant sur le financement de 2016 en identifiant les gaps de trésorerie	Mars 2017		
Opérationnalisation de la plateforme DGD-DGID. Production d'un rapport sur la base de croisement de données entre la DGD et la DGID.	Juin 2017		

Pièce jointe I. Annexe 1 : La modernisation de l'Administration des douanes.

Le déploiement de la nouvelle version de GAINDE intégral au mois de novembre 2016 consacrerait un nouveau palier sur le plan technologique avec la dématérialisation du support papier et la généralisation de la signature électronique. De même, la mise en œuvre du ticket libérateur serait effective vers le mois de février 2017 afin de regrouper tous les paiements effectués (hors droits et taxes) au niveau des plateformes portuaires et aéroportuaires. Enfin, La rationalisation du régime de l'escorte douanière est en cours avec une série de mesures, notamment : (i) la révision de la réglementation sur le dépotage ; (ii) la concertation avec le Port autonome de Dakar et les acteurs portuaires suite à l'interdiction du dépotage dans l'enceinte portuaire et dans les espaces non autorisés; (iii) l'obligation de dépotage sur la seule plateforme autorisée; (iv) la définition d'une liste de produits exclus du dépotage; (v) la rencontre avec les autorités douanières des pays les plus concernés par le transit, en l'occurrence, le Mali et la Gambie et ; (vi) une meilleure organisation des escortes douanières. De même, il est envisagé la mise en œuvre d'une plateforme intégrée de gestion du transit avec le Mali en vue de minimiser les déperditions de recettes douanières liées aux déversements frauduleux de marchandises sous sujétion douanière.

Pièce jointe I. Annexe 2 : La modernisation des systèmes de paiement et le processus de transformation digitale et d'automatisation des procédures de l'administration du Trésor

1. Des investissements massifs ont déjà été effectués au niveau du système d'information. Un système de communication unifiée est également en train d'être mis en place avec le développement en cours d'un logiciel de gestion dématérialisée du courrier, l'interconnexion de la Trésorerie Paiement pour l'Étranger (TPE) avec ses postes rattachés situés à l'étranger via le logiciel e-Tpe en conception avec l'aide d'un prestataire et l'installation de la téléphonie sur IP. Sur le plan de la démarche qualité, un processus de certification ISO des procédures de gestion des recettes et de la dette publique est, en cours, au niveau de la Recette générale du Trésor (RGT) et de la Direction de la Dette publique (DDP). Les premiers audits de performance et de satisfaction vont démarrer d'ici la fin de l'année avec le concours du prestataire qui vient d'être sélectionné pour assister la DGCPT dans cette démarche qualité.
2. Le Trésor a acquis un logiciel de gestion dématérialisée des chèques en aller/retour (CIC NG), de traitement en temps réel des virements (virtek), l'habilitant, pour la première fois, à participer, directement, au système de paiement et de compensation automatisée SICA-STAR de la banque centrale. Ces applications ainsi que les infrastructures en termes de scanners de chèques, de matériels informatiques, ont déjà fait l'objet d'un déploiement sur l'ensemble des postes comptables du Trésor des régions de Dakar et Thiès qui polarisent l'essentiel des opérations financières du réseau DGCPT. La DGID et la DGD, par le biais de la Perception de Dakar-port, ont activement participé aux phases tests qui ont abouti à l'homologation du système par la BCEAO.
3. **L'interopérabilité avec les autres systèmes en usage au niveau du département suit son cours.** Les chèques du Centre des grandes entreprises (CGE) et du Centre de moyennes entreprises (CME) et des autres structures de recouvrement installées au niveau de la DGID sont maintenant, directement, traités par la RGT. Pour les Douanes, un comité regroupant le projet CORUS et la Direction informatique du Trésor a été mis en place pour intégrer les opérations de télépaiements effectuées, à ce niveau, directement, dans le système Trésor. À terme, toutes les opérations de télépaiements de l'État devront être effectuées directement via le système du Trésor pour garantir l'efficacité du système de compte unique du Trésor. Avec la DGF, les tests effectués sur le virement du fichier central de la solde directement via le système Trésor ont été concluants ; de même que les opérations effectuées en test avec les banques partenaires.
4. **L'interconnexion aux systèmes de paiement** a été mise à profit pour moderniser le système de gestion comptable du Trésor. Le logiciel Aster a été migré en architecture web avec la suppression des bases régionales. L'automatisation des procédures a été étendue avec la génération automatique d'écritures comptables lors des opérations d'encaissements de recettes ou de paiements de dépenses avec l'interfaçage entre Aster et les applications du Système de paiement et la génération d'écritures retour sur les informations liées au paiement dans SIGFIP.

Pièce jointe I. Annexe 3 : Le secteur de l'électricité

En 2016, une puissance de 137 MW est déjà mise en service avec les centrales duale fioul de Taiba Ndiaye (87 MW) et de Cap des Biches (50 MW) à laquelle il faut ajouter l'importation d'énergie en provenance de la Mauritanie qui a atteint 50 MW. Pour le reste de l'année, il est attendu la mise en service des extensions de Taiba Ndiaye et Cap des Biches qui porteront leurs puissances globales respectivement à 105 et 85 MW. De même, les centrales solaires de Bokhole (20 MW) et Malicounda (20 MW) sont attendues respectivement en octobre et novembre 2016. Pour 2017, les mises en service suivantes sont attendues: (i) centrale solaire de Méouane (30 MW), (ii) centrale de Merina Dakhar (20 MW), (iii) centrale solaire de Sakal (20 MW), (iv) centrale solaire de Kahone (20 MW), (v) centrale solaire de Diass (15 MW), (vi) centrale à charbon de Sendou (125 MW); soit une puissance de 230 MW qui ne tient pas compte de l'importation d'énergie de la Mauritanie. Le programme Scaling Solar permettra de disposer d'une puissance de 100 MW répartie sur trois sites (Touba, Kahone et Niakhar). La dernière version du plan de production est en cours de validation et l'option majeure retenue est celle du développement du parc à partir des unités fonctionnant au gaz.

Pièce jointe I. Annexe 4 : Autres facteurs d'amélioration de l'environnement des affaires

1. Le gouvernement entend poursuivre les actions visant à renforcer la confiance des investisseurs. La priorité de la feuille de route du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) 2016-2018, pour les douze (12) premiers mois sera l'achèvement des réformes structurelles que le Sénégal traîne depuis 2004. Il s'agit du foncier, des procédures de collecte et de paiement de taxes, de la systématisation et de la professionnalisation du règlement à l'amiable des contentieux économiques, de l'implantation du tribunal de commerce, de la lisibilité des coûts de redevances des actes administratifs et intermédiaires, de la régulation de l'informel et de la législation du travail, en plus du passage à l'échelle de la dématérialisation des procédures liées à l'investissement et au commerce. Les chantiers et les réformes sectorielles concourant à la maîtrise et à la baisse des coûts de facteurs de production et d'intermédiation (logistique, irrigation, électricité, formation professionnelle, financement, interconnexion et connectivité avec les pays frontaliers, plateformes d'investissement) seront poursuivis et finalisés avant la mi-2018 pour asseoir et renforcer la compétitivité et la position Hub du Sénégal dans la sous-région Ouest Africaine. Enfin, des zones dédiées de référence internationale seront installées en s'inspirant des modèles du Maroc, de Maurice, de Singapour et de la Chine dans la mise en place de zones compétitives sous forme de zones économiques, de pôles de croissance et d'agropoles.

2. La Commission nationale de Réforme foncière (CNRF), mise en place par décret n° 2012-1419 du 06 décembre 2012, a élaboré un projet de document de politique foncière. Le processus d'approbation dudit document suit son cours et ouvrira une nouvelle étape, à travers l'élaboration de textes législatifs et réglementaires dont certains, traduisant des innovations majeures, nécessiteraient des opérations test pour une consolidation et une appropriation préalables à leur mise en œuvre.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) sur la période 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation pour fin juin 2015, fin décembre 2015 et fin juin 2016 et les cibles indicatives pour fin mars, fin septembre 2015 et fin mars 2016 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction, et transmission des informations

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4)

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales, et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts nets/Emprunts (Définition programme)

Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -380.9 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes ([1877.2] milliards de francs CFA) et les dépenses totales ([2258.1] milliards de francs CFA).

Ajustement

7. Le plancher pour dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités rendront compte immédiatement de toute procédure de ce type au personnel du Fonds.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Définition

17. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91) :

a) La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements

sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette extérieure.** La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelque soit la résidence du créateur.

G. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

20. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité

contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

21. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

H. Recettes fiscales

Définition

22. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieur et les transactions internationales ; et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

23. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, et le FSIPP.

Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

24. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;

Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

Le rapport trimestriel de la Direction des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor ;

Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position Nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

27. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois ;
- b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
- c. Les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SÉNÉGAL

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈME REVUE AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

15 novembre 2016

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum (FMI), et Paloma Anos-Casero (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur	Faible
Est-il aggravé par des risques significatifs dus à l'endettement public intérieur et/ou à l'endettement privé extérieur?	Non

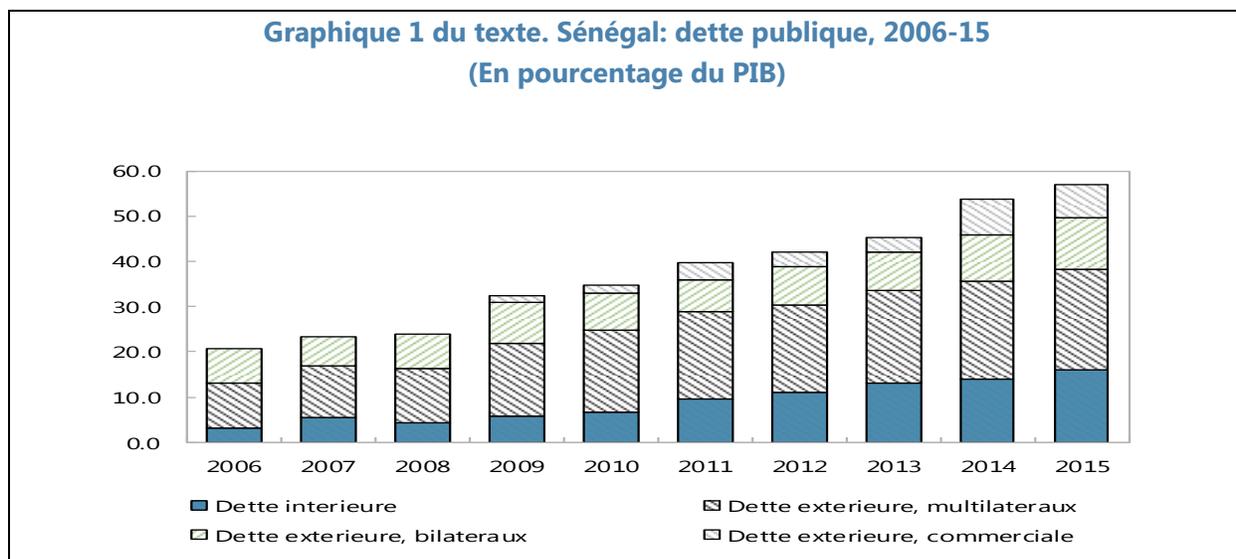
Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement, conformément à ce qu'indiquait le rapport des services du FMI de janvier 2016 (EBS/16/03)¹. Tous les indicateurs d'endettement sont en dessous de leurs seuils respectifs, et seul le ratio service de la dette/recettes enregistre deux dépassements du seuil de référence dans les tests de résistance, en raison du refinancement de l'euro-obligation. Ces dépassements sont minimes et provisoires, et s'expliquent par des problèmes de liquidité plutôt que de solvabilité. Toutefois, l'endettement public et le service de la dette ont augmenté ces dernières années. Pour maintenir son faible risque de surendettement, le pays doit absolument respecter la trajectoire prévue de rééquilibrage budgétaire, accélérer les réformes dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), et limiter l'emprunt non concessionnel. L'AVD publique ne met en évidence aucune faiblesse notable, mais la persistance d'un service élevé de la dette par rapport aux recettes impose de renforcer la gestion de la dette et de respecter des stratégies prudentes d'emprunt.

¹ Les statistiques de la dette publique du Sénégal couvrent la dette extérieure et intérieure contractée par l'administration centrale (y compris la dette garantie par l'État). La dette extérieure est définie comme celle contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le FCFA, indépendamment de la résidence du créancier. L'AVD de référence tient compte des envois de fonds des travailleurs migrants car ils représentent une part considérable du PIB (12,1 % sur la période 2013–15) et des exportations de biens et services (61 % sur la période 2013–15). La performance du Sénégal est jugée «solide» au regard de l'EPIN (évaluation des politiques et institutions nationales), avec un score de 3,8.

CONTEXTE

1. Les ratios d'endettement public ont été revus à la hausse en 2016, mais ils maintiennent leur tendance baissière à moyen terme. Les données historiques sur la composition du stock de la dette extérieure n'ont pas été révisées par rapport à ce qui a été publié dans la dernière AVD (EBS/16/03). Pour 2016, la dette extérieure publique du Sénégal est estimée à 39,9 % du PIB, contre les 39,3 % projetés dans la précédente AVD. Cette différence s'explique par les variations du PIB nominal et par une légère hausse de l'emprunt extérieur. La dette commerciale représentait 20 % du stock du total de la dette publique extérieure en 2014, et a régressé à 17,8 % en juin 2016. L'endettement intérieur devrait s'accroître, d'après les projections, pour passer de 15,8 % du PIB à fin 2015 (1.280 milliards de FCFA) à 19,2 % du PIB à fin 2016 (1.681 milliards de FCFA), compte tenu de l'accumulation de nouvelles dettes intérieures liées aux opérations du Trésor (voir aussi rapport des services du FMI). Ces projections de l'endettement intérieur pour 2016 sont nettement supérieures à celles de 15,8 % contenues dans la dernière AVD. En conséquence, le total de la dette publique devrait, d'après les projections, atteindre 59,1 % du PIB (5.152 milliards de FCFA), soit 4 % du PIB de plus que les estimations de la précédente AVD (EBS/16/03). En outre, le service de la dette sur le total de l'endettement public, qui a représenté 25,4 % des recettes en 2016, devrait, d'après les projections, nettement augmenter jusqu'à représenter 36 % des recettes en 2018.

Graphique 1 du texte. Sénégal: dette publique, 2006-15
(En pourcentage du PIB)



2. Les autorités sont déterminées à réduire les ratios d'endettement à moyen terme, en maintenant en permanence leurs efforts de rééquilibrage budgétaire, d'amélioration du solde des transactions courantes, et de renforcement des politiques de gestion de la dette—notamment en assurant un suivi plus strict des conditions et des volumes des financements non concessionnels. Les autorités font de plus en plus appel aux marchés régionaux et intérieurs pour financer les besoins de l'État. D'une part, cette stratégie est positive car elle atténue les risques de taux de change et la vulnérabilité à l'égard de la volatilité des flux de capitaux extérieurs. En outre, le Sénégal a été en mesure de rallonger les échéances et de réduire les coûts d'emprunt de la dette intérieure. L'échéance moyenne pour la dette intérieure est passée de 22 mois en 2011 à 57 mois en 2015, grâce aux émissions d'obligations à 10 ans en

2013 et en 2015. Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à un an ont baissé pour passer de 6,2 % en 2011 à 4,9 % en 2015, tandis que ceux des titres à cinq ans sont passés de 9,1 à 5,9 % entre 2012 et 2015. D'autre part, l'emprunt intérieur reste plus onéreux que l'emprunt semi-concessionnel et concessionnel, et un certain nombre d'emprunts récents ont atteint des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,5 %, portant atteinte à la viabilité future de la dette. En conséquence, les autorités sont déterminées à suivre une stratégie de gestion de la dette qui reposera essentiellement sur des emprunts concessionnels et semi-concessionnels, en grande partie auprès de créanciers bilatéraux et multilatéraux traditionnels, en limitant le recours aux emprunts non concessionnels aux cas exceptionnels uniquement et pour des projets particuliers à fort rendement. Les émissions euro-obligataires, et plus généralement les emprunts à des conditions commerciales, seront envisagés si les modalités de financement sont favorables, et s'il n'est pas possible d'obtenir un financement non concessionnel auprès des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PLAN D'EMPRUNT

3. L'AVD est conforme au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI et elle met à jour la précédente AVD présentée dans le document EBS/16/03, pour la première revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles saines et d'un plan d'investissement ambitieux, conformément au Plan Sénégal émergent (PSE). Ce scénario devrait aboutir à une croissance économique forte et soutenue et à une réduction du déficit budgétaire à moyen terme. En conséquence, les projections à moyen terme sont nettement meilleures que les moyennes historiques — notamment en ce qui concerne la croissance du PIB et le solde primaire —, mais elles correspondent aux résultats récents de 2014-15. Cela semble indiquer que le décollage devrait en toute hypothèse se poursuivre, à condition que soient mises en œuvre les réformes. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** est estimée à 6,6 % en 2016 et elle se hissera à 7,1 % en 2021, grâce aux effets des investissements en infrastructures, de la hausse des exportations, et des réformes dans le cadre du PSE. À long terme, les projections tablent sur une croissance du PIB réel de 5,5 % sur la période 2022-36, légèrement en-deçà des projections de la précédente AVD. Ces taux sont conformes à l'expérience internationale selon laquelle sur une période longue, à mesure que les pays évoluent vers le statut de revenu intermédiaire, le taux de croissance réel ralentit.
- **Déficit budgétaire.** Le déficit budgétaire global devrait se situer à 4,2 % du PIB en 2016, puis à 3,7 % en 2017, et 3,0 % en 2018. À long terme, il s'établit à 3,0 % du PIB, soit une légère révision à la hausse par rapport à l'AVD précédente, du fait des besoins d'investissements qui se feront sentir pour relever les défis du développement.
- **Déficit courant.** Le déficit du solde des transactions courantes devrait, d'après les projections, poursuivre son évolution récente à la baisse en 2016, pour se situer à 6,5 % du PIB. À compter de 2017, il devrait légèrement se creuser en raison de la hausse des importations liées à l'IDE,

mais à moyen terme, la hausse des exportations liées à l'IDE permettra d'améliorer la position extérieure. À long terme, le déficit moyen du solde des transactions courantes devrait se stabiliser à 6,7 % du PIB, soit à environ un point de pourcentage en-deçà des prévisions de la précédente AVD, en raison essentiellement d'une amélioration des termes de l'échange. Les envois de fonds des travailleurs expatriés continuent d'être une composante importante du solde des transactions courantes —estimés à 11,8 % du PIB en 2016—, mais leur ratio par rapport au PIB devrait diminuer à moyen terme pour représenter 9,2 % du PIB en 2021.

Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	Long terme ¹
Croissance du PIB réel					
Présente AVD	3.6	4.3	6.5	6.6	5.5
Précédente AVD	3.6	4.7	5.1	5.9	5.8
Déficit budgétaire globale (pourcentage du PIB)					
Présente AVD	5.5	5.0	4.8	4.2	3.0
Précédente AVD	5.5	4.9	4.7	4.2	2.6
Déficit courant (pourcentage du PIB)					
Présente AVD	10.4	8.9	7.4	6.5	6.7
Précédente AVD	10.4	8.8	8.2	8.7	7.4

¹Quinze dernières années de la période de projection. Pour la présente AVD le long terme couvre la période 2022-2036.

- **Inflation.** L'inflation, conformément aux variations des cours des produits de base, a augmenté en 2016. Le déflateur du PIB est projeté à 1,8 % en 2016, et devrait rester à ce niveau jusqu'en 2021, ce qui représente une légère révision à la hausse par rapport à la précédente AVD.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** L'AVD suppose que la composition du financement sera conforme à une stratégie prudente d'emprunt. Bien qu'une hausse des emprunts semi-concessionnels et non concessionnels ait été récemment observée, notamment à des conditions commerciales sur le marché de l'UEMOA, les autorités sont déterminées à mener une stratégie d'emprunt qui privilégie les concours concessionnels et semi-concessionnels par rapport aux financements non concessionnels, afin de réduire les coûts d'emprunt et de rallonger les échéances. Dans l'esprit de cette stratégie, l'AVD projette un degré modéré de substitution de la dette concessionnelle par de la dette commerciale, à deux exceptions près en 2021 et 2024 pour refinancer les émissions euro-obligataires à 10 ans de 2011 et 2014 avec des concours semi-concessionnels. La présente AVD révisé légèrement à la hausse l'hypothèse relative aux emprunts commerciaux par rapport à la précédente AVD, pour tenir compte de la plus forte volonté manifestée récemment de contracter des emprunts non concessionnels, et du fait que les financements concessionnels traditionnels des bailleurs bilatéraux et multilatéraux ne

serviront vraisemblablement pas à financer les importants investissements prévus au titre du PSE. En conséquence, la réduction de l'élément don des nouveaux décaissements est plus forte, et correspond mieux à l'évolution d'un pays qui se dirige vers le statut de pays à revenu intermédiaire (graphique 1, premier croquis). L'échéance moyenne de la nouvelle dette est de l'ordre de 17,2 ans, avec un différé d'amortissement de 4,2 ans (en baisse par rapport à 19 et 4,7 ans, respectivement). Enfin, le coût moyen des nouveaux emprunts est estimé à 4 %, et correspond aux engagements pris dans le MPEF.

- **Dette intérieure.** La dette intérieure devrait représenter 30 % du total de la dette publique, et 7,5 % de cette dette devrait avoir une échéance inférieure à un an. Selon les hypothèses, la nouvelle dette intérieure à court terme devrait être émise à un taux d'intérêt moyen de 5 %, tandis que la dette intérieure à moyen et long terme devrait être assortie d'un taux d'intérêt réel de 6 %, avec une échéance moyenne de 4,7 ans, ce qui correspond à la structure actuelle de la dette intérieure.
- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué pour cette AVD.

AVD EXTÉRIEURE

4. Les indicateurs d'endettement extérieur sont inférieurs aux seuils dans les scénarios de référence, et même dans la plupart des tests de résistance (graphique 1). La dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) devrait se situer à 39,9 % du PIB en 2016, puis descendre à 35,1 % du PIB en 2021, et passer sous les 30 % à long terme. Les ratios de la VA de la dette extérieure CGE —projetés à 32,9 % du PIB en 2016—, affichent une tendance baissière dans le scénario de référence, et sont bien en dessous des seuils concernés, même dans les scénarios les plus extrêmes, en tenant compte des envois de fonds. Toutefois, le ratio de la VA de la dette-PIB en 2018, dans le pire des tests de résistance, se rapproche du seuil, indiquant que les autorités doivent surveiller attentivement les conditions des nouveaux emprunts contractés. Les ratios de service de la dette accusent deux poussées qui s'expliquent par le remboursement *in fine* des euro-obligations de 2011 et 2014, lesquelles arrivent respectivement à échéance en 2021 et en 2024. Le plan de financement retenu comme hypothèse dans l'AVD tient déjà compte du niveau plus élevé des emprunts semi-concessionnels durant ces deux années pour refinancer les euro-obligations. Ces deux poussées ne provoquent pas de dépassement de seuil dans le scénario de référence, mais dans les scénarios de test de résistance, elles entraînent un dépassement dans le cas du ratio service de la dette/recettes, comme le montrait déjà la précédente AVD. De manière plus précise, les dépassements sont temporaires, et à long terme, le ratio service de la dette/recettes reste inférieur aux seuils dans tous les tests paramétrés. Dans le scénario historique, tous les ratios de la dette augmentent à long terme et dépassent toujours leurs seuils respectifs. Toutefois, dans ce scénario, la croissance du PIB réel, le solde des transactions courantes, et les mouvements nets d'IDE sont établis à leurs moyennes historiques, qui sont très différentes des tendances économiques récentes et des projections économiques actuelles.

5. En dépit du fait que les ratios de la dette dépassent leurs seuils dans le scénario historique et que le ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil dans les scénarios paramétrés, le Sénégal reste dans une situation de faible risque de surendettement. Même si l'AVD affiche des préoccupations croissantes concernant la viabilité de la dette, plusieurs facteurs semblent indiquer un faible risque de

surendettement. Premièrement, les dépassements des seuils relatifs au service de la dette/recettes sont minimes et provisoires, car ils s'expliquent entièrement par le remboursement *in fine* des euro-obligations. Il est à supposer que le refinancement se fera à partir d'emprunts semi-concessionnels, et le plan de refinancement ne fait apparaître aucune vulnérabilité additionnelle, car les ratios de service de la dette se maintiendront en dessous de leurs seuils respectifs à long terme. Deuxièmement, par rapport à l'AVD précédente, la présente analyse repose sur l'hypothèse d'un plan d'emprunt plus réaliste, avec une réduction plus marquée de l'élément don des nouveaux financements, et cette hypothèse ne porte pas atteinte à la dynamique de la dette et ne provoque pas d'autres dépassements de seuils. Troisièmement, les dépassements temporaires apparaissent dans un scénario de dépréciation qui exagère sans doute le risque de surendettement du Sénégal, où la dette extérieure est pour l'essentiel libellée en euros (45 % de la dette publique extérieure en 2015) – monnaie à laquelle le FCFA est rattachée – et seulement à hauteur de 28 % en dollars. Cependant, l'hypothèse d'une dépréciation du FCFA reste un facteur à prendre dûment en considération à l'avenir au regard de la gestion de la dette. En outre, les dépassements des seuils dans le scénario historique doivent mettre en garde contre les risques de s'écarter de la trajectoire actuelle de réformes structurelles et de transformation économique, telle qu'envisagée par le PSE. Toutefois, à condition que les autorités maintiennent leur effort de réforme, le scénario historique ne peut pas être considéré comme un bon repère pour évaluer la viabilité de la dette. Le Sénégal, en fait, poursuit déjà une trajectoire de croissance qui est nettement différente de ce qu'il a connu dans son histoire récente — les projections tablent sur un PIB réel de plus de 6,5 % en moyenne en 2015-16, contre une moyenne historique de 3,9 %. En outre, la situation du compte des transactions courantes s'est nettement améliorée, passant d'un déficit de 10,8 % en 2012 à 6,5 % en 2016, et les entrées d'IDE devraient augmenter dans les années qui viennent, grâce aux réformes entreprises pour améliorer le climat des affaires et mettre en place la Zone économique spéciale (ZES) régie par de strictes règles de gouvernance. Pour accompagner la croissance à long terme, il conviendra de consolider les réformes et la bonne gouvernance.²

AVD PUBLIQUE

6. Les indicateurs relatifs à la dette publique totale et au service de la dette ne font pas apparaître de vulnérabilité importante du côté de la dette intérieure. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique totale/PIB augmente pour passer de 50 % en 2015 à 52,1 % en 2016, mais il devrait régresser modérément, d'après les projections, à 45,3 % du PIB en 2021 (graphique 2 et tableau 3). À terme, il devrait diminuer encore pour se situer à 41,5 % en 2036. Dans l'ensemble, ces ratios sont plus élevés que ceux qui avaient été estimés dans la précédente AVD, car ils tiennent compte d'un endettement public initial plus élevé et d'hypothèses différentes en matière de financement et de cadre macroéconomique (notamment un déficit budgétaire légèrement plus élevé et une croissance plus faible). Dans le scénario le plus extrême d'une dépréciation monétaire de 30 % en 2016, les ratios d'endettement augmentent plus que dans les autres scénarios à court terme, mais à long terme l'évolution de la dette publique totale est comparable à ce qui est projeté dans le scénario de référence. D'autre part, les perspectives de la dette publique se sont légèrement assombries —mais cette dette reste nettement inférieure au repère de dette publique de 74 % du PIB pour les pays très performants— en l'absence

² Pour de plus amples détails, voir le rapport des services du FMI et le document de la série des Questions générales intitulé "Libérer la croissance du secteur privé."

d'un rééquilibrage budgétaire plus marqué. Si l'on maintient la croissance du PIB réel et le déficit primaire constants à leurs niveaux historiques, les perspectives de la dette montrent l'importance du rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles pour accompagner une croissance forte et préserver la viabilité de la dette. Dans le scénario historique, la VA de la dette publique totale présente un profil ascendant, et devrait se situer en 2025 au-dessus du repère de 74 % du PIB. Comme indiqué dans la section relative à l'AVD extérieure, dans le cas du Sénégal, les moyennes historiques sont très différentes du scénario actuel de référence, et elles pourraient être trop pessimistes, compte tenu de l'amélioration des résultats économiques du pays. Dans l'ensemble, les risques pesant sur la viabilité de la dette publique sont faibles, mais les tests de résistance soulignent combien il importe de poursuivre des efforts soutenus pour résorber le déficit budgétaire, doper la croissance économique, et maîtriser de façon stricte les volumes et les conditions des emprunts non concessionnels.

7. Le service de la dette connaît une évolution plus fragile et dépasse 30 % des recettes à moyen terme. L'AVD publique fait apparaître des vulnérabilités liées au service de la dette qui ne sont pas clairement visibles dans l'AVD extérieure. En 2016, le service de la dette absorbe 25,4 % des recettes de l'État, mais ce ratio devrait, d'après les projections, dépasser 35 % en 2017 et 2018. En outre, deux autres poussées apparaissent dans le ratio service de la dette/recettes : en 2021 (39,4 %) et en 2024 (34 %), au moment où arrivent à échéance les deux euro-obligations. Plus globalement, le service moyen de la dette devrait, d'après les projections, dépasser 30 % des recettes sur la période 2016-36 dans le scénario de référence, et se situer à 40 % dans le scénario du choc le plus extrême. Comme dans l'AVD extérieure, cela démontre à quel point il est important de mettre en œuvre les mesures prévues de rééquilibrage budgétaire. En outre, les autorités doivent continuer le travail accompli jusqu'à présent pour rallonger les échéances de la dette intérieure.

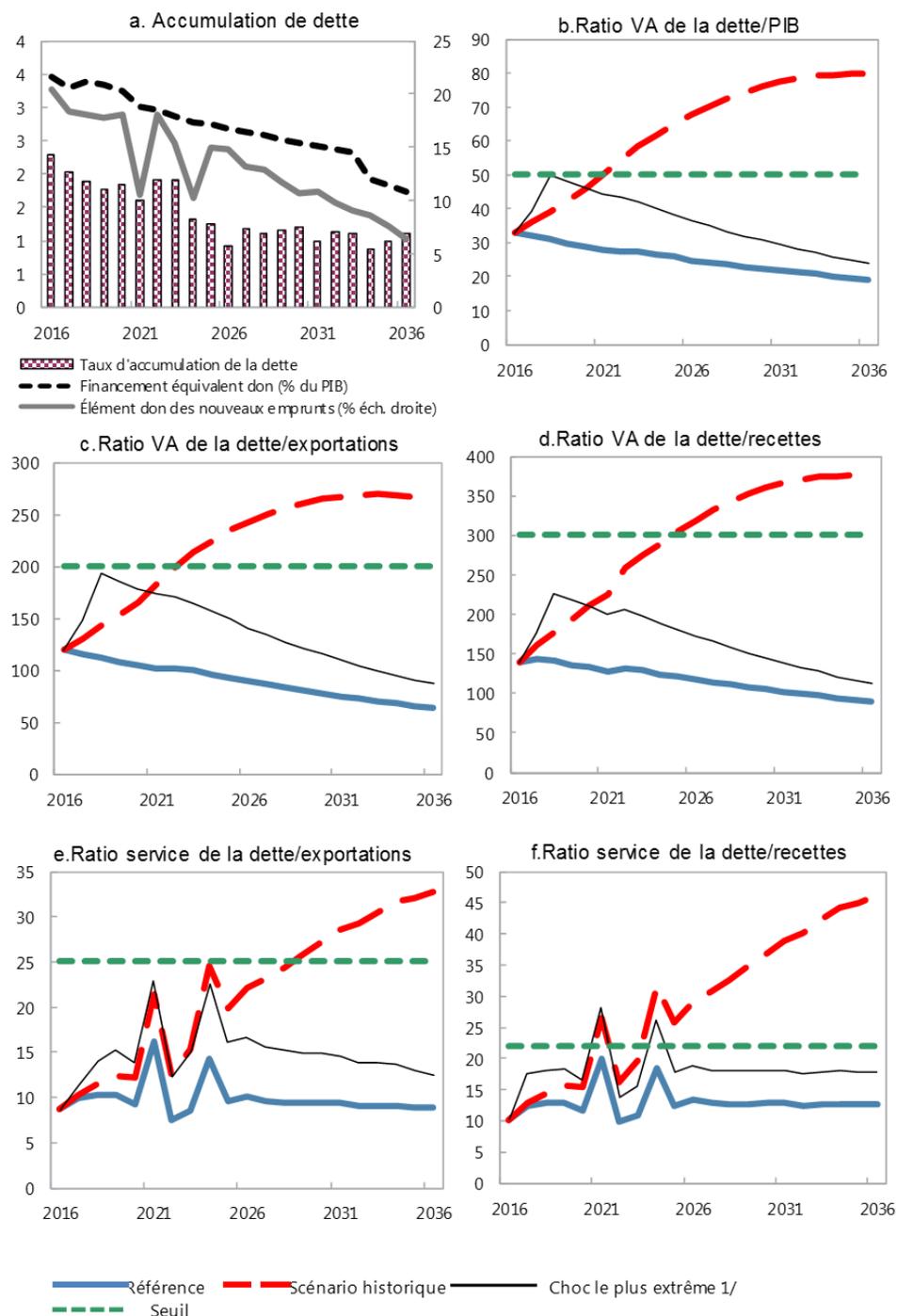
CONCLUSION

8. Selon l'évaluation des services du FMI, le Sénégal continue de faire face à un faible risque de surendettement. Les dépassements minimes et provisoires des seuils du ratio service de la dette/recettes indiquent un problème de liquidité plutôt que de solvabilité, et la dynamique globale de la dette ne présente pas de raison de s'inquiéter tant dans le scénario de référence que dans les scénarios de test de résistance. Cependant, les tests paramétrés réalisés dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure et publique —et en particulier l'évolution des ratios d'endettement dans le scénario historique—font apparaître que la viabilité de la dette dépend de la poursuite du rééquilibrage budgétaire et de la mise en œuvre résolue de réformes pour parvenir à une croissance forte et soutenue, comme l'envisage le PSE.

9. Par rapport à l'AVD précédente, les projections actuelles soulignent que l'augmentation des niveaux d'endettement et du service de la dette impose de gérer avec prudence les emprunts semi-concessionnels et commerciaux. Le service de la dette publique est déjà élevé et devrait augmenter à court terme, et une nouvelle détérioration des conditions d'emprunt pourrait mettre en péril la viabilité de la dette. Dans ce contexte, les services recommandent un strict suivi continu des besoins de financement et des plans d'emprunt, l'élaboration d'une réserve de projets bancables, et un renforcement de la gestion de la dette.

10. Les autorités s'associent à l'analyse contenue dans la présente AVD. Les services ont partagé les conclusions de la présente AVD avec les autorités qui, de manière générale, se sont associées à l'évaluation et au maintien de la notation faisant état d'un «faible» risque de surendettement. Elles ont partagé l'avis des services du FMI selon lequel le Sénégal doit renforcer ses capacités de gestion de la dette, en particulier dans la mesure où le pays se tourne progressivement vers des sources de financement du marché. Elles ont également fait part de leur forte volonté de limiter les emprunts non concessionnels, et de différer les projets pour lesquels aucun financement concessionnel ou semi-concessionnel approprié n'est disponible.

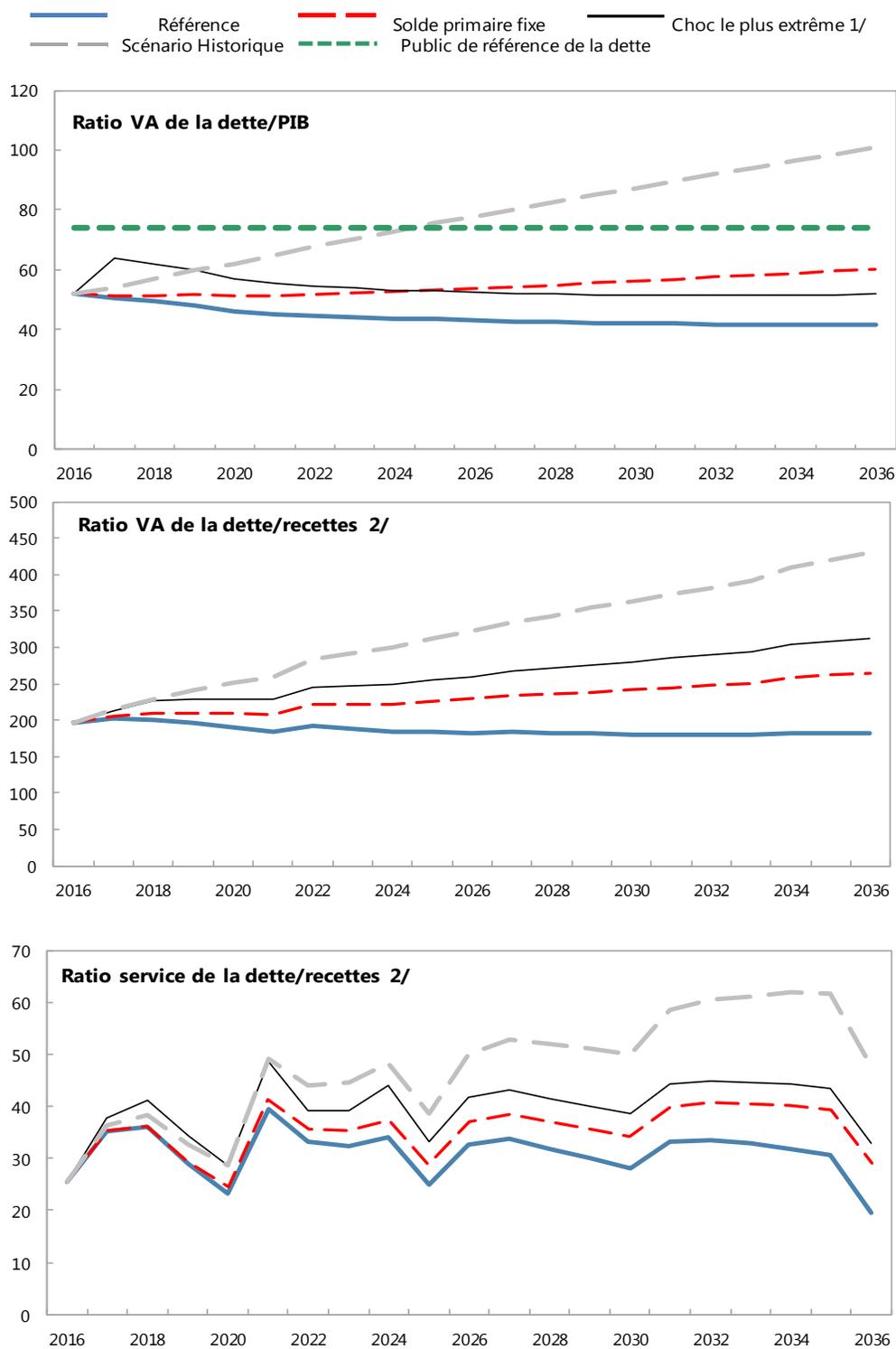
Graphique 1. Sénégal: Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon différents scénarios, 2016-36¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à une combinaison de chocs; au c. à un choc des exportations; au d. à une combinaison de chocs; au e. à un choc des exportations; et au f. à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2. Sénégal: Indicateurs de la dette publique selon un scénario différent, 2016-36¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2013-36¹
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections									
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021 Moyenne		2026	2036
Dette extérieure (nominale) 1/	69.0	71.2	73.8			71.3	68.2	65.9	63.1	61.9	59.8		48.7	33.6	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	32.6	40.3	41.1			39.9	38.7	37.5	36.5	35.8	35.1		30.4	22.6	
Variation de la dette extérieure	7.9	2.2	2.5			-2.5	-3.2	-2.3	-2.8	-1.2	-2.2		-2.5	-0.8	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	6.0	4.7	14.0			-0.4	0.0	-0.1	-0.1	-0.6	-1.2		0.0	1.2	
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.5	7.8	5.3	8.1	3.0	4.9	5.3	5.4	5.6	5.4	5.4		5.4	5.8	5.5
Déficit de la balance des biens et services	20.8	19.2	16.8			15.7	15.4	15.3	15.2	14.4	13.9		12.9	11.8	
Exportations	28.3	28.3	29.1			27.7	27.7	27.5	27.6	27.7	27.4		27.9	30.1	
Importations	49.1	47.5	45.9			43.4	43.1	42.8	42.8	42.1	41.3		40.8	41.9	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.5	-12.8	-12.9	-12.1	0.8	-12.4	-11.8	-11.5	-11.2	-10.5	-10.1		-8.8	-6.8	-8.2
<i>dont : officiels</i>	-0.6	-0.7	-0.6			-0.6	-0.4	-0.5	-0.7	-0.5	-0.5		-0.5	-0.7	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.2	1.4	1.4			1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6		1.3	0.8	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.9	-2.0	-2.3	-2.0	0.2	-2.4	-2.5	-2.7	-3.0	-3.5	-3.9		-3.9	-3.9	-3.9
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.6	-1.1	11.0			-2.9	-2.9	-2.8	-2.7	-2.6	-2.6		-1.4	-0.6	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.9	1.2	2.2			1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4		1.2	1.0	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.1	-2.9	-5.2			-4.5	-4.5	-4.4	-4.2	-4.1	-4.0		-2.6	-1.7	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.5	0.6	14.0			
Résiduel (3-4) 3/	1.9	-2.5	-11.5			-2.1	-3.1	-2.2	-2.7	-0.5	-1.0		-2.6	-2.0	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	1.6	0.7			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	66.8			64.3	61.5	59.4	56.4	55.1	52.7		43.1	30.1	
En pourcentage des exportations	229.4			232.5	221.6	215.6	204.6	198.5	192.3		154.2	99.8	
VA de la dette extérieure CGE	34.1			32.9	32.0	31.0	29.8	28.9	28.0		24.8	19.1	
En pourcentage des exportations	117.2			119.0	115.5	112.5	108.0	104.4	102.2		88.8	63.4	
En pourcentage des recettes publiques	153.7			138.9	143.1	140.9	136.2	132.4	126.4		116.7	89.8	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	7.9	11.1	14.0			12.6	15.5	15.2	15.2	12.9	19.9		13.4	11.3	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	6.5	8.0	9.5			8.7	10.0	10.2	10.2	9.2	16.1		10.1	8.9	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	9.2	10.6	12.5			10.1	12.3	12.8	12.9	11.7	19.9		13.3	12.6	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.5	1.4	1.0			0.9	1.2	1.2	1.3	1.2	1.6		1.8	3.8	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	1.6	5.6	2.8			7.3	8.4	7.7	8.4	6.6	7.5		7.9	6.6	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.6	4.3	6.5	3.9	1.4	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1	6.9	5.5	5.2	5.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	0.8	-0.9	-16.5	1.2	9.9	2.1	1.9	2.2	2.4	2.6	1.8	2.1	2.0	2.4	2.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.6	1.7	2.7	1.9	0.5	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.5	2.5	2.6	3.2	2.8
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	6.0	3.2	-8.3	5.9	11.2	3.3	9.1	8.5	9.8	10.4	7.7	8.1	8.4	8.6	8.5
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	5.0	-0.1	-13.9	6.9	18.7	2.8	8.1	8.6	9.6	8.0	7.0	7.3	7.8	8.1	7.9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	20.4	18.3	18.0	17.8	18.1	10.5	17.2	14.8	6.4	11.6
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	20.1	21.4	22.2			23.7	22.4	22.0	21.9	21.9	22.1		21.3	21.3	21.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.8	0.7	0.9			0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6		0.8	1.2	
<i>dont : dons</i>	0.4	0.5	0.4			0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6		0.8	1.1	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.4	0.2	0.5			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.4	3.3	3.4	3.3	3.2	3.0		2.7	1.7	2.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			55.1	52.2	53.2	53.3	53.6	40.1		52.2	38.2	47.5
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.9	15.4	13.7			14.9	16.2	17.7	19.4	21.3	23.2		34.0	71.6	
Croissance du PIB nominal en dollars	4.4	3.4	-11.0			8.8	8.8	9.3	9.6	9.8	9.1	9.2	7.7	7.7	7.8
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	4.6			4.9	5.2	5.5	5.8	6.2	6.5		8.4	13.7	
(VAt - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			2.3	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6	1.9	0.9	1.1	1.2
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	2.1	2.2	2.0			2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6		3.3	5.1	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	29.8			28.9	28.3	27.4	26.5	25.9	25.2		22.6	17.8	
VA de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fond)	78.2			79.1	77.9	76.7	74.6	73.4	72.5		65.9	51.2	
Service de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de	6.3			5.8	6.7	7.0	7.1	6.5	11.4		7.5	7.2	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016-2036 (En pourcentage)

	Projections							2036	2036
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026		
Ratio VA de la dette/PIB									
Scénario de référence	33	32	31	30	29	28	25	19	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	33	36	39	42	46	50	68	80	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	33	33	33	32	32	32	31	30	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	33	33	34	33	31	30	27	21	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	33	35	40	39	37	36	30	20	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	33	36	39	37	36	35	31	24	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	33	33	33	32	31	30	26	19	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	33	39	50	48	46	44	36	24	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	33	45	44	42	41	40	35	27	
Ratio VA de la dette/exportations									
Scénario de référence	119	116	113	108	104	102	89	63	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	119	130	142	153	166	182	242	265	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	119	118	118	117	115	116	112	100	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	119	116	113	109	104	102	89	63	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	119	147	193	186	178	174	141	87	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	119	116	113	109	104	102	89	63	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	119	120	120	116	111	109	93	64	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	119	141	176	169	162	158	127	78	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	119	116	113	109	104	102	89	63	
Ratio VA de la dette/recettes									
Scénario de référence	139	143	141	136	132	126	117	90	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	139	161	178	193	210	226	318	376	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	139	147	148	147	146	143	148	141	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	139	149	154	149	144	138	127	98	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	139	158	184	178	171	163	140	94	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	139	160	177	171	166	158	146	112	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	139	148	151	146	141	135	122	91	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	139	175	226	219	211	201	172	113	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	139	203	200	194	188	179	165	127	

Tableau 2. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016-2036 (fin)
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	9	10	10	10	9	16	10	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	9	10	11	12	12	21	22	33
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	9	10	10	10	9	16	10	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	9	10	10	10	9	16	10	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	9	11	14	15	14	23	17	12
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	9	10	10	10	9	16	10	9
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	9	10	10	11	10	16	11	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	11	13	14	12	21	15	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	9	10	10	10	9	16	10	9
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	10	12	13	13	12	20	13	13
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	10	13	14	16	15	27	29	46
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	10	12	12	13	11	19	14	18
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	10	13	14	14	13	22	15	14
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	10	12	13	15	13	21	16	13
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	10	14	16	16	15	25	17	16
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	10	12	13	13	12	20	14	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	14	16	18	16	26	20	16
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	10	18	18	18	17	28	19	18
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	8	8	8	8	8	8	8	8
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 3. Sénégal: cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013-36
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Ecart type ^{5/}	Estimation						Projections			2022-36	
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne	2026	2036	Average	
Dette du secteur public 1/	46.9	54.4	56.9			59.1	57.2	55.9	54.8	53.3	52.4		48.6	45.1		
<i>dont : libellée en devises</i>	32.6	40.3	41.1			39.9	38.7	37.5	36.5	35.8	35.1		30.4	22.6		
Variation de la dette du secteur public	4.1	7.4	2.6			2.2	-1.9	-1.3	-1.1	-1.6	-0.8		-0.7	-0.1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	3.8	7.1	6.6			-1.0	-1.2	-1.9	-1.8	-1.6	-1.4		-0.6	-0.2		
Déficit primaire	4.0	3.3	2.8	3.7	0.5	2.3	1.5	0.7	0.7	0.8	0.9	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Recettes et dons	22.6	24.8	25.1			26.4	25.0	24.7	24.6	24.5	24.6		23.5	22.8		
<i>dont : dons</i>	2.6	3.3	2.9			2.7	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5		2.3	1.5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	26.6	28.0	27.9			28.7	26.5	25.5	25.3	25.2	25.5		24.5	23.8		
Dynamique automatique de la dette	-0.2	3.8	3.7			-3.3	-2.7	-2.6	-2.6	-2.3	-2.3		-1.6	-1.3		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	1.1	0.2	-1.5			-2.4	-2.6	-2.5	-2.3	-2.2	-2.3		-1.6	-1.3		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	2.6	2.1	1.8			1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.2		1.0	1.0		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.5	-2.0	-3.3			-3.5	-3.8	-3.7	-3.7	-3.6	-3.5		-2.6	-2.2		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.3	3.6	5.2			-0.8	-0.1	-0.2	-0.3	-0.1	0.0			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Réduction des arriérés intérieurs	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Résiduel, y compris variations des actifs	0.4	0.3	-4.0			3.2	-0.7	0.6	0.7	0.0	0.6		-0.1	0.1		
Autres indicateurs de viabilité																
VA de la dette du secteur public	50.0			52.1	50.5	49.4	48.2	46.4	45.3		43.0	41.5		
<i>dont : libellée en devises</i>	34.1			32.9	32.0	31.0	29.8	28.9	28.0		24.8	19.1		
<i>dont : extérieure</i>	34.1			32.9	32.0	31.0	29.8	28.9	28.0		24.8	19.1		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)		
Besoin de financement brut 2/	12.3	11.7	12.0			13.0	12.8	11.1	8.7	7.2	11.3		9.2	5.7		
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	199.2			197.1	201.9	199.8	195.9	189.5	184.2		182.8	182.1		
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	225.0			219.8	225.6	224.7	220.1	212.2	204.8		202.3	195.2		
<i>dont : extérieure 3/</i>	153.7			138.9	143.1	140.9	136.2	132.4	126.4		116.7	89.8		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	17.4	20.6	27.1			25.4	35.3	36.0	28.8	23.2	39.4		32.7	19.6		
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	19.6	23.8	30.6			28.3	39.4	40.5	32.4	26.0	43.8		36.2	21.1		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-0.1	-4.1	0.3			0.0	3.4	2.0	1.9	2.3	1.7		1.7	1.1		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.6	4.3	6.5	3.9	1.4	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.1	6.9	5.5	5.2	5.5	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.5	2.5	3.7	2.6	0.6	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.2	3.1	3.1	3.8	3.3	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	9.2	7.5	3.1	4.0	4.0	4.3	4.1	4.9	5.2	5.2	4.8	4.8	4.3	3.2	4.1	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-4.3	11.1	13.4	1.2	8.8	-2.1	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-2.5	-1.0	0.0	1.9	3.1	1.8	1.8	1.9	1.7	1.8	1.8	1.8	2.0	2.4	2.2	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	1.9	10.1	5.9	1.8	3.4	9.6	-1.3	2.7	6.6	6.6	8.2	5.4	5.5	5.7	5.0	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	20.4	18.3	18.0	17.8	18.1	10.5	17.2	14.8	6.4	...	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indique la couverture du secteur public, par exemple, les administrations publiques ou le secteur public non financier. Également si l'on utilise la dette nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Sénégal: analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2016-36

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	52	51	49	48	46	45	43	42
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	52	54	57	60	62	65	78	101
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	52	51	51	52	51	51	54	60
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	52	51	50	49	47	47	47	54
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	52	54	56	57	56	57	62	72
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	52	53	55	54	52	50	47	45
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	52	55	58	58	57	58	61	68
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	52	64	62	60	57	55	52	52
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	52	60	58	57	55	53	50	46
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	197	202	200	196	189	184	183	182
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	197	215	229	241	250	259	323	429
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	197	205	208	210	209	208	229	265
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	197	203	202	199	194	190	200	237
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	197	213	226	229	229	229	260	313
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	197	212	223	218	211	205	201	196
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	197	217	233	235	233	232	257	298
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	197	256	251	243	234	225	223	228
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	197	239	236	231	223	216	211	204
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	25	35	36	29	23	39	33	20
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	25	36	38	33	29	49	50	48
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	25	35	36	29	24	41	37	29
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	25	35	36	29	24	40	35	25
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	25	37	39	32	27	45	41	34
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	25	35	37	31	26	42	35	22
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	25	36	39	32	27	45	41	33
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	25	38	41	34	29	49	42	33
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	25	35	38	33	27	44	36	22

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.



SÉNÉGAL

15 novembre 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2016 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Les services du Fonds monétaire international en
consultation avec la Banque mondiale.

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	14
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	16

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 septembre 2016)

Statut : date d'admission : 31 août 1962;

Article VIII

Compte des ressources générales :	(millions de DTS)	% quote-part
Quote-part	323,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)	281,28	86,92
Position dans la tranche de réserve	42,33	13,08

Département des DTS :	(millions de DTS)	% allocation
Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	53,70	34,69

Encours des achats et des prêts :	(millions de DTS)	% quote-part
Accords FCE	80,09	24,75

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCE	19 décembre 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC ¹	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC ¹	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

¹Anciennement FRPC.

Projections des paiements au FMI ²

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	À échoir				
	2016	2017	2018	2019	2020
Principal	12,14	24,27	24,27	16,18	3,24
Commissions/ intérêts	0,01	0,21	0,15	0,09	0,06
Total	<u>12,15</u>	<u>24,48</u>	<u>24,42</u>	<u>16,27</u>	<u>3,30</u>

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	488,30
dont : FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avr. 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide intérimaire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	4,60
Total des décaissements	38,40

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

<u>Date</u>	<u>Dette admissible</u>		
	CRG	Fonds RPC	Total
Janvier 2006	N/A	100,32	100,32

¹ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Assistance et riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet.

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Régime de change:

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et respecte les obligations de l'article VIII, sections 2(a), 3 et 4 des statuts du FMI. Le régime de change de l'UEMOA, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements ni aux transferts afférents aux transactions internationales courantes, et est rattaché à l'euro.

La monnaie commune de l'union, le FCFA, était rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 FCFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, la parité est passée à l'euro au taux de 655,96 FCFA pour 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (Rapport du FMI 14/84) examine également certains aspects du régime de change.

Consultations au titre de l'article IV:

Les dernières consultations au titre de l'article IV avaient eu lieu du 16 au 26 septembre 2014. Le Conseil d'administration les a conclues le 15 décembre 2014 et le rapport des services du FMI a été publié le 14 janvier 2015 (rapport du FMI no 15/2). À cette occasion, les administrateurs ont noté que la mise en œuvre satisfaisante du programme avait aidé le Sénégal à préserver la stabilité macroéconomique. Cependant, en raison de facteurs internes et externes, l'économie a continué d'accuser des contreperformances et le chômage et la pauvreté restent élevés. Le considérable déficit courant et la sensibilité grandissante de la situation extérieure aux aléas du marché représentent des risques supplémentaires pour les perspectives. Les administrateurs ont souligné que des politiques prudentes et des réformes structurelles ambitieuses sont essentielles pour doper la croissance et réduire la pauvreté. À cet égard, ils ont salué la nouvelle stratégie de développement élaborée par les autorités dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) et ajouté qu'ils attendaient avec intérêt sa mise en œuvre résolue en temps opportun.

Les administrateurs ont souligné qu'il sera essentiel d'accélérer le rythme des réformes structurelles pour parvenir aux objectifs du PSE. Ils ont convenu que le travail de réforme doit viser à améliorer la gouvernance et le climat des affaires, afin de promouvoir le développement

du secteur privé et d'attirer l'investissement direct étranger. La priorité devrait également être accordée à la plus grande efficacité des services publics, à l'amélioration de l'impact des dépenses publiques grâce aux réformes de GFP, à la maîtrise de la consommation publique afin de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'investissement dans le capital humain et l'infrastructure publique, et le renforcement des dispositifs de protection sociale. Il sera également important d'opérer une vaste restructuration du secteur énergétique et d'accroître la compétitivité des exportations. Les administrateurs ont salué l'intention des autorités d'agir avec plusieurs autres pays comparables pour mettre à profit l'apprentissage entre pairs dans la perspective de la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à ancrer la politique budgétaire sur la viabilité de la dette à long terme dans un cadre budgétaire à moyen terme et à atteindre d'ici 2019 le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB en ce qui a trait au déficit budgétaire. Ils ont noté que pour atteindre cet objectif il faudra renforcer davantage les mesures de politique fiscale et de politique de dépenses. Tout en s'associant aux priorités du PSE, les administrateurs ont souligné que tous les investissements y afférents devraient être conformes aux plans antérieurs d'assainissement budgétaires et à la capacité d'absorption du Sénégal. En outre, les décisions en faveur d'un financement non concessionnel doivent être prises avec prudence.

Les administrateurs ont salué l'initiative visant à améliorer la qualité des investissements publics en établissant une enveloppe de réserve de précaution dont le financement ne serait débloqué que pour les projets faisant l'objet d'études de faisabilité appropriées. Les administrateurs ont encouragé les autorités à étendre cela au budget de 2016.

Les administrateurs ont souligné que des efforts soutenus seront nécessaires pour améliorer la gestion des finances publiques, les institutions budgétaires et la gouvernance économique. Ils ont souligné que les réformes doivent se centrer sur des domaines essentiels tels que la conception de politiques macrobudgétaires, l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme et une plus grande discipline dans l'exécution du budget.

Les administrateurs ont souligné qu'il était important de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier, notamment en ce qui a trait à la qualité des actifs bancaires. Ils ont appelé à une vigilance constante face au niveau élevé des créances improductives, en étroite coopération avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UEMOA. Les administrateurs ont appuyé la stratégie destinée à améliorer l'accès aux services financiers.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 01/189). Une mise à jour

du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007 et l'évaluation de la stabilité du système financier a été publiée en mai 2008 (SM/08/139). Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

Assistance technique (2010–16) :**A. AFRITAC Ouest**

Année	Domaine	Objet
2010	Gestion de la dette Comptabilité nationale Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels; comptes du secteur institutionnel Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des finances publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes informatiques de GFP : plan directeur des TI et interconnexions (3 visites de l'AFW) Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Statistiques de finances publiques Comptabilité nationale Administration de l'impôt Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des finances publiques	Statistiques de finances publiques annuelles Comptes nationaux annuels et trimestriels Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux annuels et trimestriels Audit et analyse des risques Préparation du budget; classification budgétaire conforme à l'UEMOA; planification à moyen terme et budgétisation et gestion de la solde (5 visites 2011-12)
2013	Gestion des finances publiques Analyse de la dette publique Gestion de la dette publique	Assistance à la fonction du Trésor; organisation et processus, normes conformes à l'UEMOA et compte de patrimoine de l'administration centrale (4 visites : 2014-15) Régime financier des agences autonomes Atelier sur l'AVD Aider les autorités à produire un document sur la politique nationale d'emprunt.

Année	Domaine	Objet
2014	Administration de l'impôt Administration des douanes Statistiques de finances publiques Supervision et réglementation bancaires Gestion des finances publiques	Identification et immatriculation des contribuables Audit et analyse des risques Statistiques de finances publiques annuelles et trimestrielles Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la solde : méthodes et modèles CBMT : articulation avec le cadre macroéconomique
2015	Administration de l'impôt Gestion des finances publiques Supervision et réglementation bancaires Gestion de la dette publique Comptabilité nationale Statistiques de finances publiques	Identification et immatriculation des contribuables Exécution du budget; rationalisation du circuit de la dépense et décentralisation de la gestion budgétaire (2 visites) Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la dette publique, politique applicable aux titres d'État, diversification des instruments du marché de la dette Mise à jour du système de comptabilité nationale Atelier sur les SFP (formation méthodologie internationale et régionale)
2016	Supervision et réglementation bancaires Gestion de la dette publique Comptabilité nationale Statistiques de finances publiques Prix de transfert Gestion des dépenses publiques	Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la dette publique, politique applicable aux titres d'État Mise à jour du système de comptabilité nationale; ONA Mise en œuvre TOFE/mise à jour SFP Atelier sur les prix de transfert en insistant sur le secteur des télécommunications Balance générale des comptes de l'État

B. Siège

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Jan. 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juillet 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Oct. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, agences)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Sept. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
	Jan. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mai et sept. 2012, et févr. 2013	Services/experts FAD	Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration des recettes
	Mar. 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
	Juil. 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
	Jan. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mar. 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale Prévisions des dépenses d'investissement
	Mar. 2013	Experts FAD	Exonérations fiscales et minières Documents de TVA et exonérations
	Avr. 2013	Experts FAD	Diagnostic et modernisation des douanes
	Juin 2013	Experts FAD	Budgétisation des dons extérieurs
	Juil. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
	Août 2013	Experts FAD	Politique/administration fiscales
	Sept. 2013	Services/experts FAD	Politique/administration fiscales
	Oct. 2013	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2013	Experts FAD	Administration des douanes
	Déc. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
	Fév. 2014	Experts FAD	Application des directives de l'UEMOA
	Fév. 2014	Experts FAD	Rationalisation des dépenses
	Mar. 2014	Experts FAD	Administration de l'impôt
	Mar. 2014	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, développer le système informatique pour améliorer l'administration fiscale

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, gestion des arriérés d'impôts
	Avr. 2014	Experts FAD	Module 1 de l'atelier régional UEMOA
	Oct. 2013	Experts FAD	Réforme budgétaire
	Avr. 2014	Experts FAD	Gestion des dépenses et des investissements publics
	Avr. 2014	Experts FAD	Gestion du budget
	Mars 2015	Experts FAD	Élaboration de stratégie de croissance
	Janv. 2015	Experts FAD	Réforme de l'administration fiscale
	Sept. 2015	Experts FAD	Gestion des dépenses et des investissements publics
	Nov. 2015	Experts FAD	Réformes fiscales et Direction générale
	Fév. 2016	Experts FAD	Réformes fiscales
	Mars 2016	Experts FAD	Cadre budgétaire
	Juin 2016	Experts FAD	Calcul de l'impôt
	Juil. 2016	Experts FAD	Administration des douanes
	Juil.2016	Experts FAD	Revue du FFS sur la politique et l'administration fiscales et conception d'un projet dans le cadre du fonds fiduciaire à l'appui de la mobilisation des ressources (RMTF)
	Août 2016	Experts FAD	Évaluation du système informatique pour relever les forces et faiblesses et conseiller sur la préparation du <i>hackathon</i>
	Sept. 2016		Visite d'une délégation technique sénégalaise au Ministère des

Département	Date	Prestataire	Objet
			finances français dans le domaine de la gestion de l'information et de la gestion des finances publiques
Statistiques	Juil. 2015	Services du FMI	Gestion de la dette publique
	Janv. 2016	Services du FMI	Supervision bancaire
	Mars 2016	Services du FMI	Gestion de la dette publique
	Mars 2012	Services du FMI	Statistiques monétaires et financières
	Sept. 2013	Services du FMI	Statistiques monétaires et financières
	Déc. 2013	Services du FMI	Statistiques de finances publiques
	Oct. 2014	Services du FMI	Statistiques monétaires et financières
	2015-16	Expert STA	Comptabilité nationale (visites multiples)
Juridique	Janv.-Fév. 2012	Services/expert LEG	Droit fiscal (général, VAT)
	Janv.-Fév. 2012	Expert LEG	VAT
	Mai 2012	Services/expert LEG	Droit fiscal (général, procédures fiscales)
	Juin 2012	Expert LEG	Procédures fiscales
Marchés monétaires et de capitaux	Sept. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Janv.-Fév. 2011	Services FMI/ Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
	Jan. 2013	Services FMI	Supervision bancaire régionale
	Avr. 2013	Services FMI	Dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Restructuration des banques
	Jan. 2014	Services FMI	Supervision bancaire

Département	Date	Prestataire	Objet
Marchés monétaires et de capitaux	Fév. 2014	Services FMI	Mission BCEAO sur l'application de Bâle II
	Avr. 2014	Services FMI	Politiques applicable aux titres d'État
	Juil. 2014	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Sept. 2014-Fév. 2015	Services FMI	Mission BCEAO sur l'application de Bâle II
	Juil. 2015	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Janv. 2016	Services FMI	Supervision bancaire
	Mars 2016	Services FMI	Gestion de la dette publique

c. Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. M. Boileau Loko occupe ce poste depuis septembre 2013.

D. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009 le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le huitième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2016 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés sur le plan du cadre légale, réglementaire et institutionnel, y compris la révision du cadre LBC/FT conformément à la norme GAFI 2012, et encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Le Sénégal a été retiré du processus de suivi et sera évalué à partir de la norme GAFI de 2012 au début de 2017.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION BANQUE MONDIALE-FMI

Titre	Produits	Thème	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail			
Banque mondiale	Projet d'assistance technique en matière de renforcement de la gestion des finances publiques	Systèmes d'information de gestion du budget, audits interne et externe, gestion de la dette, contrôle des organismes et entreprises publiques	En cours avec financement supplémentaire approuvé en juillet 2014
	Dialogue sur le secteur énergétique	Gestion financière et opérationnelle de la SENELEC, planification de l'investissement	En cours
	AT secteur minier	ITIE et cadre réglementaire	En cours
	Projet d'enseignement supérieur	Y compris contrats de résultats pour les réformes des universités et des bourses	En cours
	Projet protection sociale	Appui au système de dispositifs de protection sociale et évaluation des programmes de transferts monétaires	Approuvé, avril 2014
	Projet santé	Appui à la couverture maladie universelle	Signé avril 2014
	Projet «Statistiques pour des résultats»	Marché du travail, services, BTP et renforcement des capacités	Approuvé, mai 2014
	Assistance technique taxe sur le tabac	Impact sur les recettes budgétaires et sur la santé de l'augmentation des taxes sur le tabac de 2013	Approuvé, octobre 2015
	Opération de politique de développement de	Améliorer la couverture, la qualité et la gouvernance dans les secteurs énergie et TIC	CN approuvé, juillet 2016

	réforme structurelle		
	Projet aptitudes pour l'emploi et la compétitivité	Renforcement de la formation technique et professionnelle pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes dans les secteurs prioritaires	En cours, approuvé, décembre 2014
FMI	Programme appuyé par le FMI		
	Troisième revue de l'ISPE et consultations au titre de l'article IV de 2016		décembre 2016 (Conseil)
	Apprentissage entre pairs sur les réformes d'économie politique		janvier 2016, Washington
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Lettre d'évaluation de la Banque mondiale sur le développement du Sénégal à moyen terme	Note	2016
	Programmes BM dans le secteur social et l'éducation	Partage de l'information	Permanent
	Réforme du secteur de l'énergie	Partage de l'information, estimation de l'écart des tarifs, plan d'investissement	Permanent
Demande de la Banque mondiale au FMI	Ensemble de tableaux macroéconomiques	Mises à jour de l'évolution macroéconomique	Permanent
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints	Analyse de viabilité de la dette	Gestion de la dette	2016

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Appendice sur les questions d'ordre statistique

31 octobre 2016

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Général : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données sur les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux. Les autorités sont décidées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux; elles compteront pour cela en partie sur l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des donateurs.

Comptes nationaux : Les comptes nationaux sont généralement établis suivant le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993). Le manque de ressources financières entrave les opérations de collecte et de traitement des données. En raison de contraintes financières, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages ne sont pas organisées régulièrement. Cependant, les autorités s'emploient à améliorer les techniques de collecte, à resserrer la coordination entre les organismes statistiques et à raccourcir les délais de diffusion. Le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest) a aidé le Sénégal à améliorer ses statistiques du secteur réel, en particulier les comptes nationaux annuels et trimestriels. Le Sénégal a commencé à publier les comptes nationaux annuels et trimestriels en 2012 et les comptes économiques intégrés en 2014. Le Sénégal a en outre mis en place un plan pour changer l'année de base de ses comptes nationaux à 2014. Le plan prévoit la mise en application du SCN 2008. Les séries calculées à partir de la nouvelle année de base seront disponibles en juin 2017.

Statistiques de finances publiques (SFP) : Les SFP sont établies par le Ministère de l'économie et des finances à partir de données provenant des services des douanes, de l'impôt et du Trésor ; elles sont diffusées tous les trimestres sous forme de tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) dans les publications du ministère. Suite à l'assistance technique du FMI, la présentation des TOFE a été améliorée et alignée sur le TOFE élargi de l'UEMOA. Il reste à mettre en œuvre les récentes directives budgétaires de l'UEMOA. Un conseiller régional en statistiques des finances publiques a réalisé des missions d'assistance technique destinées à améliorer la cohérence de la communication des données budgétaires et le passage aux méthodologies de la version 2001 du *Manuel de statistiques des finances publiques*. Le conseiller régional a également appuyé les efforts destinés à reprendre la communication de données annuelles et à fréquence plus élevée aux fins de leur publication dans *International Financial Statistics (IFS)* et de leur diffusion électronique dans le *GFS Yearbook*.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières sont établies et diffusées par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des SMF du Sénégal vers les formulaires de déclaration normalisés pour la banque centrale et pour les autres sociétés de dépôts. Les données ainsi communiquées sont en train d'être

traitées par le Département des statistiques du FMI en vue de leur publication dans l'édition de novembre 2016 d'*International Financial Statistics (IFS)*.

Surveillance du secteur financier : Le Sénégal ne communique pas d'indicateurs de solidité financière (ISF) au FMI. Une mission d'assistance technique sur les ISF devrait séjourner au siège de la BCEAO, à Dakar, en 2017. Cette mission aidera les autorités dans les efforts qu'elles déploient pour élaborer un ensemble d'ISF centraux et encouragés pour les institutions de dépôts à l'intention des pays membres de l'UEMOA, dont le Sénégal.

Statistiques du secteur extérieur : Le Sénégal étant l'un des huit pays membres de l'UEMOA, la Direction nationale de la BCEAO recueille des données au format du MBP6 depuis 2013. La BCEAO établit des statistiques trimestrielles de balance des paiements à des fins internes et ne communique que des données annuelles au STA (dernières données communiquées – 2014). Le Sénégal communique en outre des données annuelles de PEG au STA. Comme le Sénégal s'est engagé à souscrire à la NSDD, la compilation de statistiques de secteur extérieur doit être améliorée, y compris en ce qui a trait à la compilation du modèle mensuel de déclaration des réserves internationales et des liquidités en devises. Le projet triennal JSA-AFR, récemment lancé jusqu'à la fin 2019, vise à améliorer la pertinence, l'actualité et la fréquence des statistiques de secteur extérieur du Sénégal; une mission d'AT est envisagée pour janvier 2017. Avec l'appui du STA, des mesures seront entreprises pour corriger certaines carences et notamment pour mieux estimer le commerce général de marchandises afin d'inclure le commerce transfrontalier non contrôlé avec les pays voisins.

II. Normes et qualité des données

Le Sénégal participe au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) et ses métadonnées ont été enregistrées au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) en 2001. Les autorités ont nommé un coordinateur national pour le SGDD-a. En 2016, une mission du STA a séjourné au Sénégal pour aider les autorités à mettre en place une page de données nationales récapitulatives (PDNR) sur laquelle les données du SGDD-a sont régulièrement diffusées pour le grand public.

Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 2 décembre 2002.

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance (31 octobre 2016)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Solidité méthodologique ⁸	Qualité, exactitude et fiabilité des données ⁹
Taux de change	Présente	Présente	D.	D.	D.		
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	05/2016	09/2016	M	M	M		
Monnaie centrale	08/2016	11/2016	M	M	M		
Monnaie au sens large	07/2016	11/2016	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	08/2016	11/2016	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Bilan consolidé du système bancaire	07/2016	11/2016	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	08/2016	08/2016	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	09/2016	10/2016	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	06/2014	09/2014	T	T	T	O, LNO, LO, O	LO, LO, O, LO
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ^{5 /11}	2013	10/2014					
Solde des transactions extérieures courantes ^{10 /11}	2015	10/2016	A	A	A		
Exportations et importations de biens et services ^{10 /11}	2015	10/2015	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
PIB/PNB ^{10 /11}	2014	09/2016	A	I	A	LO, LO, LO, LNO	LI, LI, LI, LI
Dette extérieure brute ¹¹	2013	04/2014	A	I	A		
Position extérieure globale ⁶	2014	10/2016	A	A	A		

¹Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸D'après l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission de septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).

⁹Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

¹⁰Estimation.

¹¹ Communiqué aux services pendant la mission.